



PARTENARIAT RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
AGENCES D'URBANISME

NOVEMBRE 2018



CATALOGUE DES DONNÉES

UNE BOÎTE À OUTILS POUR L'OBSERVATION TERRITORIALE



CONVENTION MULTIPARTITE ANNUELLE
D'APPLICATION 2017



Le Partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

Copyright photo de couverture – Agam



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR



PRESENTATION

Ce catalogue est conçu comme une « boîte à outils » au service de l'observation territoriale. Son caractère multithématique, accessible et compréhensible, rend ce catalogue unique en son genre.

Une deuxième version augmentée

Cette seconde édition du catalogue présente et analyse 73 bases de données regroupées en 9 thématiques :

- 13 pour l'économie,
- 16 pour l'habitat,
- 6 pour la mobilité,
- 9 pour l'environnement,
- 5 pour le foncier et l'occupation des sols,
- 6 pour l'éducation et la formation,
- 9 pour l'offre territoriale,
- 6 pour la socio démographie,
- 3 pour les finances locales.

La plupart des bases de données sont directement exploitables à partir de tableurs classiques. Cette année, le catalogue a également intégré des données géographiques afin de diversifier et compléter les descriptions du territoire.

Le contenu de la boîte à outils

Chaque base de données fait l'objet d'une fiche synthétique « Métadonnées » qui renseigne sur les modalités d'accès et les conditions de mise à jour. Elle fait un bref descriptif de la base et indique comment y accéder.

Les autres rubriques apportent des informations sur leur utilisation :

- intérêt dans le cadre de l'observation territoriale,
- points vigilance et les limites d'utilisation,
- principales variables à utiliser préférentiellement,
- indicateurs les plus utiles,
- principaux domaines de valorisation.

SOMMAIRE

Index thématique des bases de données décrites.....7

ECONOMIE 20

- 1- Base « SIRENE » des entreprises et des établissements (INSEE),
- 2- Registre du commerce et des sociétés de la CCI
- 3- Listing des établissements relevant du champ artisanal (chambre des métiers)
- 4- Base sur le bilan et les données financières (ALTARES)
- 5- Base DIANE+ sur les données financières des entreprises (Bureau VAN DIJK)
- 6- Base LSA sur les grandes et moyennes surfaces commerciales
- 7- Base INSEE sur les caractéristiques de l'emploi
- 8- Base INSEE sur l'analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines
- 9- Base INSEE sur les emplois des sphères présenteielle et productive
- 10- Base ACCOSS sur les effectifs salariés du secteur privé
- 11- Base INSEE Fichier « CLAP » sur la connaissance locale de l'appareil productif
- 12- Base INSEE Fichier « DADS » Déclarations Administratives des Données Sociales
- 13- Base DARES sur les demandeurs d'emploi

HABITAT..... 47

- 1- Base INSEE sur le descriptif des logements et des résidences principales
- 2- Base FILOCOM sur le logement par commune (CEREMA/DREAL)
- 3- Données sur les logements vacants de la DGFIP
- 4- Données sur la construction neuve, SIT@DEL2 (Ministère du Logement)
- 5- Données sur le prêt à taux zéro (PTZ)
- 6- Données sur la déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- 7- Données sur les Données de Valeurs Foncières (DVF)
- 8- Données sur les transactions immobilières de la base PERVAL,
- 9- Données sur l'Enquête de commercialisation des logements Neufs (ECLN)
- 10- Données sur les logements sociaux au sens SRU
- 11- Répertoire Parc locatif Social : RPLS,
- 12- Données d'Occupation du Parc Social : OPS,
- 13- Données du Fonds Social du Logement: FSL,
- 14- Données SISAL,
- 15- Données du Système National d'Enregistrement (SNE).
- 16- Données sur les loyers locatifs privés

MOBILITE 78

- 1- Données issues des Enquête Ménages Déplacements (EMD)
- 2- Données GMS – Téléphonie mobile
- 3- Annuaire statistique du CERTU sur les transports collectifs urbains,
- 4- Base INSEE sur les migrations résidentielles
- 5- Base INSEE sur les déplacements domicile-travail
- 6- Base INSEE sur la mobilité scolaire des individus

ENVIRONNEMENT 91

- 1- La BD parcellaire (IGN)
- 2- La BD TOPO (IGN)
- 3- Données sur les espaces sensibles
- 4- Données sur les PPRI : Plan de Protection des Risques Incendies
- 5- Données sur les risques sismiques :
- 6- Données sur les risques et installations classées :
- 7- Base de données sur la qualité de l'air :
- 8- Bases de données ENEDIS – consommation électricité
- 9- Sites classés et inscrits

FONCIER ET OCCUPATION DU SOL 110

- 1- Bases OCSOL du CRIGE,
- 2- Bases cadastrales MAJIC
- 3- Données sur le marché des terrains à bâtir (EPTB),
- 4- Registre parcellaire graphique (RGP)
- 5- DIA- marché foncier rural

EDUCATION ET FORMATION 121

- 1- Scolarisation de la population, recensement de la population (INSEE)
- 2- Niveau de formation de la population, recensement de la population (INSEE)
- 3- Etablissements et effectifs de l'enseignement du premier degré,
- 4- Etablissements et effectifs de l'enseignement du second degré, les collèges
- 5- Etablissements et effectifs de l'enseignement du second degré, les lycées
- 6- Fichier de gestion SISE

OFFRE TERRITORIALE 134

- 1- La base Permanente des Equipements (BPE)
- 2- Le recensement des équipements sportifs
- 3- Les données sur la pratique sportive encadrée : les licenciés
- 4- L'immobilier d'entreprise,
- 5- La couverture numérique
- 6- L'hébergement touristique
- 7- Le transport aérien
- 8- Le trafic des gares
- 9- Données sur le cinéma

SOCIO-DEMOGRAPHIE 153

- 1- Données Population et ménages (INSEE)
- 2- Données sur l'état civil (INSEE)
- 3- Données FILOSOFI
- 4- Données de la CAF
- 5- Données sur les salaires
- 6- Citoyenneté : données de l'observatoire des votes

FISCALITE LOCALE 166

- 1- Données de la Direction Générale des Collectivités Locales
- 2- Données de la Direction Générale des Finances publiques
- 3- REI: Recensement des éléments d'imposition à la fiscalité locale directe

THEME : ECONOMIE

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
TISSU ECONOMIQUE SIRENE Répertoire exhaustif des entreprises	INSEE Gratuit Téléchargement via internet	Fondamental pour l'approche du tissu économique	Téléchargement de la base nationale un peu lourd
TISSU ECONOMIQUE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES Répertoire des entreprises	CCI Payant Sur commande	Secondaire et en complément de SIRENE	Ne couvre pas les activités artisanales, les entreprises libérales et les entreprises individuelles
TISSU ECONOMIQUE ENTREPRISES ARTISANALES Répertoire des entreprises artisanales	CMA Gratuit via convention	Complémentaire de SIRENE	RAS
TISSU ECONOMIQUE ALTARES Données financières sur les entreprises	ALTARES Payant	Suivi de l'état de santé financier des entreprises	Fichier fourni par un serveur une fois par moi
TISSU ECONOMIQUE DIANE Données financières sur les entreprises	Bureau VAN DIJK Payant	Suivi de l'état de santé financier des entreprises	Problèmes d'adresses pour le géocodage
TISSU ECONOMIQUE LSA Données sur les grandes et moyennes surfaces commerciales (GMS)	LSA (Libre-Service Actualité) Payant	Connaissance précise du tissu constitué par les GMS	La base est fournie à l'adresse de l'établissement. Le suivi de l'évolution des GMS demande un travail d'appareillage à partir des codes SIRET
EMPLOI Base de données caractérisant l'emploi	INSEE Gratuit	Comparaison entre territoires	RAS
EMPLOI Analyse fonctionnelle de l'emploi	INSEE Gratuit	Comparaison entre territoires	Changement de nomenclature en 2006 donc les comparaisons avec 1999 sont à manier avec précaution
EMPLOI Analyse selon les sphères présentielle et productive	INSEE Gratuit	Comparaison entre territoires	RAS
EMPLOI ACOSS Emplois du secteur privé	ACOSS URSSAF Gratuit	Descriptif précis de l'emploi salarié possible depuis 2008	ACOSS exclut les établissements relevant du régime agricole et les particuliers employeurs. Ces derniers font l'objet d'un suivi statistique spécifique par l'Acoss et l'Urssaf
EMPLOI CLAP Connaissance de l'appareil productif	INSEE Gratuit	Descriptif de l'appareil productif	RAS
EMPLOI DADS Connaissance de l'appareil productif	INSEE Gratuit	Descriptif de l'emploi et des salaires	Données non disponibles pour les communes de moins de 2000 habitants
EMPLOI DARES Connaissance de la demande d'emploi	DARES Gratuit	Descriptif du marché de l'emploi	Evolutions annuelles à utiliser avec précaution pour les petites communes

Pour ce qui concerne l'économie, les bases de données sont nombreuses et en général de bonne qualité même si certaines exigent d'être toilettées comme le fichier SIRENE.

La connaissance du tissu économique d'un territoire constitue un élément-clé dans le champ de l'observation économique. Le fichier SIRENE de l'INSEE est le seul répertoire exhaustif comptabilisant tous les établissements quel que soit leur statut (établissements publics ou privés, avec ou sans salariés). Si SIRENE intègre bien les nouveaux établissements il présente l'inconvénient de compter des établissements qui ne sont plus actifs, ce qui tend à surreprésenter le nombre d'établissements effectivement présents sur un territoire. C'est le seul fichier disponible pour travailler à l'échelle infra-communale.

Il n'est pas précis sur les effectifs (mentionnés par tranche) et sur les données financières. Pour l'emploi, des appareillages sont possibles avec les données URSSAF (par convention) et pour les données financières, l'acquisition de bases de données payantes (ALTARES, DIANE) est nécessaire.

Par ailleurs, le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) également fourni par l'INSEE, est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des

statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Certains secteurs comme le commerce ou l'artisanat sont bien couverts par les bases de données des chambres consulaires : les chambres des commerces (fichier des commerces de détail) et des métiers (répertoire des entreprises artisanales). Pour ce qui concerne la grande distribution, la base de données la plus fiable est fournie par un prestataire privé (LSA). La base est payante et elle décrit précisément les commerces de plus de 300 m².

Pour ce qui a trait à l'emploi, les bases de données de l'INSEE issues du recensement de la population permettent de comparer les territoires entre eux et de réaliser des évolutions sur longue période. Depuis quelques années, l'INSEE met à disposition gratuitement sur son site deux bases de données très intéressantes. La première permet de réaliser une analyse fonctionnelle de l'emploi à partir de 15 grandes fonctions et mentionne par ailleurs l'emploi relevant des fonctions métropolitaines (pour 5 fonctions). La seconde fournit des données de l'emploi en distinguant ceux qui relèvent de la sphère présenteielle et de la sphère productive. Cette base de données est particulièrement utile pour mesurer le niveau de désindustrialisation d'un territoire sur un temps long puisque elles sont disponibles depuis 1975.

Parmi les bases de données qui ne sont pas issues du recensement, l'INSEE, fournit les données « DADS » (Déclaration annuelle de données sociales) qui est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Elles permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi. Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées: la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc.

Même s'il ne s'agit pas de base de données, il convient de mentionner la possibilité de commander à l'INSEE des exploitations de leur fichier sur la démographie des entreprises qui permet de voir sur un territoire comment évolue l'emploi à travers trois moteurs : celui lié aux transferts d'entreprises, celui correspondant à la création d'entreprise et enfin à l'évolution de l'emploi dans les entreprises pérennes. L'approche à travers ces trois « moteurs » est particulièrement éclairante car elle permet de mesurer l'attractivité (transferts), la dynamique de l'emploi liée la création d'entreprise (en prenant en compte la mortalité des jeunes entreprises et l'évolution des effectifs parmi les entreprises « survivantes ») et enfin la dynamique des entreprises stables qui donne un éclairage sur le développement endogène du territoire (entreprises qui se développent, en réduction d'effectifs ou qui ont déposer leur bilan...)

Enfin, pour appréhender le marché de l'emploi à l'échelle locale, les données sur les demandeurs d'emploi de la DARES est le fichier de référence. S'il décrit finement les demandeurs d'emploi (par âge, sexe, durée du chômage), il ne permet pas d'établir un taux de chômage communal. A cette échelle, le seul taux de chômage disponible est celui calculé à partir du recensement qui présente l'inconvénient d'être « déclaratif » : en l'occurrence, les personnes comptabilisées comme chômeurs sont celles qui se considèrent en recherche d'emploi sans forcément être inscrites à Pôle Emploi. A noter que l'INSEE publie au moins annuellement un taux de chômage basé sur le nombre de demandeurs d'emploi à l'échelle des zones d'emploi.

Indicateurs les plus utilisés :

Ratio d'établissements pour 1000 habitants

Taux de création d'entreprise

Indice de concentration de l'emploi

Evolution annuelle de l'emploi

Evolution de l'emploi par fonctions et par sphère

Part des emplois relevant des fonctions métropolitaines

Part de l'emploi précaire

Salaire net moyen

Taux d'emploi

Taux d'activité

Taux de dépendance économique

Taux de chômage : global, par tranche d'âge, des femmes, longue durée (> 1 an)

THEME : HABITAT

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
CARACTERISTIQUES DU PARC LOGEMENTS Recensement de la population Descriptif des résidences principales	INSEE Accès gratuit via site internet	Important pour comparaison des territoires	Logements vacants et logements sociaux (données déclaratives)
CARACTERISTIQUES DU PARC LOGEMENTS FILOCOM Occupation du parc	Données infra communales : payant CEREMA Données communales : DREAL, gratuit par convention	Fondamental pour bien appréhender l'occupation du parc et les caractéristiques des logements vacants et des résidences secondaires	Base de données en passe d'être remplacée par une autre base de données en cours de construction (FIDELI). Nouveau fournisseur : INSEE
CARACTERISTIQUES DU PARC LOGEMENTS Fichier 1767.bis de la DGFIP Logements vacants	DGFIP Sur commande auprès collectivités locales	Moyen Complémentaire des données FILOCOM	Attention il s'agit de la vacance au sens fiscal
DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION NEUVE SITADEL 2 Logements neufs	DREAL Gratuit via site internet	Fort, unique base de données sur la construction neuve	Données concernant les logements commencés et terminés à manier avec précaution
DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION NEUVE PTZ Logements neufs, Prêt à taux zéro	DGHUC-SGFGAS Gratuit via DREAL	Faible	Fiabilité variable selon les organismes de prêt
DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU LOGEMENT DVF : Demandes de Valeurs Foncière Transactions immobilières	DGFIP Gratuit par téléchargement	Essentiel pour appréhender dynamique du marché	Difficultés d'utilisation de la base Accès limité sur le territoire d'intervention
DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU LOGEMENT PERVAL Transactions immobilières	PERVAL Payant	Complémentaire de DFV pour caractéristiques des acquéreurs et des vendeurs	Fichier non exhaustif Mauvaise couverture pour vente de logements neufs
DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU LOGEMENT ECLN Transactions logements neufs	DREAL	Fort	Taux de couverture d'environ 90%
LOGEMENTS SOCIAUX Inventaire des logements sociaux SRU	DDTM Gratuit sur demande	Fort Fichier de référence pour la comptabilité des logements sociaux	Difficultés d'obtention des données selon les DDTM
LOGEMENTS SOCIAUX RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social	DREAL Sur demande	FORT pour le descriptif du parc	Certains champs sont mal renseignés notamment l'adresse
LOGEMENTS SOCIAUX OPS : Occupation du parc	Bailleurs sociaux/DDTM Accès gratuit soumis à convention à l'échelle communale	Intéressant pour les ZUS et ZRR	Taux de réponse variable selon les bailleurs
LOGEMENTS SOCIAUX FSL Fond de Solidarité Logement Aide à la personne, ménages et associations	DREAL Gratuit mais à la demande	Faible Données non disponibles à la commune	Données obtenues par enquête, taux de couverture d'environ 90%
LOGEMENTS SOCIAUX SISAL, suivi des aides Financement des opérations	DDTM Via convention	Moyen	Les plans de financements sont prévisionnels
LOGEMENTS SOCIAUX SNE, Système National d'enregistrement Caractéristiques des demandeurs	Gratuit Données téléchargeables	Important	Les radiations pour certains bailleurs
PARC PRIVE ADIL Prix des loyers parc privé	ANIL-ADIL Données téléchargeables	Important	Secret statistique fixé à 50 logements

Comme pour l'économie, le thème de l'habitat dispose d'un panel assez riche de bases de données qui permet d'avoir un niveau d'observation assez précis même si l'accès à certaines bases de données est compliqué (FILOCOM) payant (PERVAL) ou perfectible (SITADEL2).

Pour connaître les caractéristiques et l'occupation du parc, les bases de données issues du recensement de la population demeurent incontournables malgré les difficultés d'interprétation inhérentes au recensement rénové notamment pour les logements construits récemment. Cela reste la base de données la plus commode pour faire des comparaisons entre territoires.

Deux données sont à considérer avec précaution : les logements vacants et les logements locatifs sociaux dit « HLM » dans le recensement. En raison de leur caractère déclaratif, il est préférable d'utiliser d'autres bases de données pour ces deux types de logements.

Les données FILOCOM constituent un excellent complément des données du recensement notamment pour les logements vacants et les résidences secondaires pour lesquelles figure un descriptif qui ne figure pas dans les données du recensement. Cette base de données est riche d'informations notamment pour l'occupation du parc. Elle comporte toutefois deux difficultés : son accès et sa substitution à terme par une nouvelle base de données qui ne sera plus gérée par les CEREMA mais par l'INSEE.

Si les données communales sont disponibles auprès des DREAL sans trop de difficultés, celles qui concernent les données infra-communales – à l'échelle de la section cadastrale – doivent faire l'objet d'une commande spécifique et payante auprès du CEREMA. Le délai de traitement est parfois long et assez coûteux.

En 2018, il était prévu la substitution de Fideli à Filocom avec un transfert de gestion de la base de données du CEREMA à l'INSEE. Le calendrier a été reporté mais il est convenu que le dernier millésime de FILOCOM concernerait les données 2017.

A terme, le fichier démographique des logements et des individus (Fideli) développé par l'Insee se substituera donc à Filocom. Bien que construit à partir des mêmes bases fiscales que Filocom, il sera plus riche : informations à la parcelle cadastrale au lieu de la section et intégration d'informations supplémentaires telles que les prestations logements, le revenu disponible, la commune de résidence l'année précédente, etc.

Pour ce qui concerne les logements vacants, le recours aux données FILOCOM ou de la DGFIP (fichier 1767-bis) est conseillé. Pour cette catégorie, il est à déplorer la disparition en 2006 du fichier sur les logements vacants diffusé par les DREAL via GEOKIT et fournis par EDF. Ce fichier non seulement permettait un descriptif de la vacance par durée très intéressant, mais donner aussi de précieuses informations sur la mobilité résidentielle (changements de compteurs), la construction neuve (nouveaux compteurs) et le renouvellement urbain (dépose de compteurs).

La dynamique de la construction neuve est appréhendée à partir des données SITADEL du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. En 2009, les séries SIT@DEL2 ont remplacé SITADEL, En effet, la réforme du droit des sols entrée en vigueur en 2007 a profondément modifié le contenu des formulaires relatifs aux actes d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et permis de démolir. Les nouvelles séries de SIT@DEL2 offrent une meilleure comptabilisation des logements en « date réelle ». Elles permettent aussi de mieux appréhender les informations concernant des surface.

La connaissance du marché immobilier pour le secteur de la revente s'appuie essentiellement sur deux bases de données complémentaires. La base de données « DVF » (Données de Valeur Foncière) seulement disponibles depuis quelques années sont gratuites mais nécessitent un travail conséquent de « toilettage » de la base pour bien vouloir l'utiliser. Elle présente le grand intérêt d'être une base de données même si son processus de mise à jour est un peu complexe et pas toujours facile à gérer. Cette base permet d'avoir un référentiel de prix très précis et calculer un taux de dynamique marché aussi bien pour les appartements que pour les maisons. En revanche, DVF ne donne aucun descriptif des vendeurs et des acquéreurs. Une information disponible sur la base (payante) des notaires PERVAL et qui est nécessaire de disposer pour avoir un aperçu complet du marché.

Aussi bien DFV et PERVAL présentent des lacunes dans l'enregistrement des logements neufs. C'est pourquoi il est en l'occurrence préférable de faire l'analyse de la dynamique du marché à travers les données ECLN (Enquête Commercialisation des Logements Neufs) de la DREAL.

Enfin, l'approche des loyers dans le secteur privé se fait essentiellement à travers les données fournies par l'ADIL.

Le parc social locatif occupe une place importante dans le dispositif d'observation du parc logements car il fait l'objet de multiples enjeux. En termes de dénombrement, l'inventaire des logements sociaux au sens SRU fait référence pour des raisons réglementaires. Comme celui-ci ne décrit pas les logements sociaux, l'usage du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) est le plus utilisé pour la description des logements. Le champ de couverture ne concerne que les logements gérés par des bailleurs sociaux titulaires d'un droit réel immobilier.

La base de données « OPS » (Occupation du parc) est complémentaire au RPLS, le premier apportant des informations sur les ménages et le second sur le parc de logements.

Les bases de données FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et SISAL (Système d'Information pour le Suivi des Aides au logement) permettent d'avoir une connaissance quantitative des aides octroyées aux ménages et des crédits consommés par les maîtres d'ouvrage.

Le SNE (Système National d'Enregistrement) permet de suivre l'évolution de demandes déposées auprès des organismes bailleurs. Le rapprochement de la demande et de l'offre permet de mesurer le degré de tension exercé sur le parc social.

Indicateurs les plus utilisés

- Taux de résidences principales et secondaires,
- Taux de logements vacants
- Taux de logements vacants dans le parc locatif social
- Taux de mobilité, ensemble des résidences principales
- Taux de mobilité dans le parc locatif social
- Part des propriétaires,
- Part du parc locatif social,
- Nombre moyen de personnes par logement (taille moyenne des ménages)
- Nombre moyen de pièces par logements
- Part des petits logements (T1 et T2), logements moyens (T3 et T4) et de grands logements (T5 et plus)
- Ratio de logements neufs pour 1000 logements existants OU pour 1000 habitants
- Taux de dynamisme du marché : nombre de transactions pour 1000 résidences principales hors logement locatif social, (DVF)
- Prix moyen des appartements et des maisons, marché de la revente (DVF)
- Proportion des acheteurs selon l'origine géographique, l'âge la CSP (Perval)
- Délai d'écoulement des stocks pour les logements neufs
- Prix moyen des logements vendus par type,
- Nombre d'années de revenus nécessaires pour acheter un logement de Type 3 dans l'ancien et dans le neuf (croisement avec les données sur les revenus)
- Intensité de la pression sur le parc locatif social : rapport entre les demandes et les attributions,
- Loyer moyen dans le parc locatif privé,
- Loyer moyen dans le parc locatif social

THEME : MOBILITE des personnes

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
Enquêtes Ménages Déplacements	Enquête Partenariats locaux	Elevé	Caractère déclaratif des informations Complexité de traitement
Données GMS – téléphonie mobile	Opérateurs téléphoniques	Exploratoire Accès payant	Manque de transparence des informations Niveau de couverture des périmètres
Annuaire transports collectifs	CERTU Annuaire statistique	Faible	Pas de base de données, annuaire statistique
Migrations résidentielles	INSEE Données téléchargeables A partir site INSEE	Elevé	Données bi-localisées Complexité de traitement de la base
Déplacements domicile-travail	INSEE Données téléchargeables A partir site INSEE	Elevé	bi-localisées Complexité de traitement de la base
Déplacements domicile-études	INSEE Données téléchargeables A partir site INSEE	Elevé	bi-localisées Complexité de traitement de la base

Bien que la mobilité constitue une des politiques phares des intercommunalités, les bases de données accessibles sur tout le territoire demeurent rares et, de fait les comparaisons entre territoires s'avèrent difficiles. Les enquêtes « Ménages Déplacements » fournissent de riches informations sur les déplacements mais elles ne sont réalisées que dans les grandes agglomérations et ne sont mises à jour qu'environ tous les dix ans en raison de leur coût élevé. L'annuaire statistique du CERTU apporte des informations sur les transports collectifs mais à l'échelle des AOTU (Autorités Organisatrices de Transport en Commun). Les nouvelles bases de données issues de la téléphonie mobile sont encore en phase exploratoire et sont pour le moment d'un coût trop élevé pour constituer un vrai complément d'analyse de la mobilité au sein des territoires. L'un des opérateurs (ORANGE) propose depuis début 2018 des données à l'échelle des IRIS mais à ce jour aucune agence d'urbanisme n'a utilisé cette donnée dont la robustesse n'est pas connue...

D'autres bases de données sont disponibles via le recensement de la population. Elles permettent d'avoir des informations sur la mobilité des personnes.

La base de données sur les migrations résidentielles permet de connaître la mobilité résidentielle des personnes liée aux déménagements d'une année sur l'autre.

Celle sur les déplacements domicile-travail apporte des informations très intéressantes sur la mobilité quotidienne même si elle ne concerne que les actifs ayant un emploi et ne représente qu'environ un quart des déplacements. En effet, les déplacements domicile-travail sont considérés comme des déplacements structurants qui influent sur les autres types de déplacements (loisirs, courses etc.)

Enfin, la base de données concernant la mobilité scolaire est construite de la même manière que celle concernant les déplacements domicile-travail et concernent les individus âgés de plus de 2 ans inscrits dans les établissements scolaires.

Indicateurs les plus utilisés :

- Réseau de transports en commun : nombre de kilomètres commerciaux par habitants,
- Réseau de transports en commun : nombre de voyages par habitant
- Part de la population utilisant les transports en commun dans les déplacements domicile-travail,
- EMD : Temps moyen de déplacements,
- EMD : Distance moyenne parcourue par voiture
- EMD : Part modale
- Migrations résidentielles : part des entrées et des sorties,

THEME : ENVIRONNEMENT

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
REFERENTIELS GEOGRAPHIQUES BD parcellaire	IGN Gratuit	Elevé Fond de cartes Tache urbaine	Qualité géométrique variable Superposition avec le PCI vecteur de la DGFIP incohérente
REFERENTIELS GEOGRAPHIQUES BD TOPO	IGN Gratuit	Elevé Pour les réseaux	Mise à jour de la couche « bâti » de qualité variable
ESPACES NATURELS Espaces sensibles	DEPARTEMENT Sur demande	Faible Stratégies foncières	Données de qualité très variable selon les départements
RISQUES NATURELS Plan de Protection des Risques Inondation	ETAT Sur demande	Elevé	Données très hétérogènes dans les champs renseignés
RISQUES NATURELS Plan de Protection séismiques	BCSF BRGM Téléchargeables	Faible Risque peu présent	Base de données non consolidée
RISQUES NATURELS Plan de Protection des Risques et installations classées	Ministère de l'Environnement Téléchargeables	Moyen	
RISQUES NATURELS Qualité de l'air	ATMOSUD (ex Airpaca) Accès gratuit	Elevé	N.R
INSTALLATIONS CLASSEES Sites classés et inscrits	DREAL	Données téléchargeables	Certains site ne sont pas digitalisés à la parcelle
ENERGIE Consommation électrique	ENEDIS Données téléchargeables	Donnée assez récente	N.R

Pour réaliser les cartes traitant de l'environnement, deux référentiels géographiques mis à disposition par l'IGN sont communément utilisés : la BD parcellaire et la BD TOPO. La première comporte deux tables incessantes comportant les parcelles et le bâti. La seconde comporte aussi une couche « bâti » et apporte nombre d'informations sur les réseaux, la végétation et les zones d'activités.

La plupart des autres bases de données utilisées concernent surtout les risques : inondation, séismique, installations classées, espaces sensibles, pollution de l'air.

Enfin, le thème de l'énergie est un domaine où le besoin d'informations est de plus en plus important. Pourtant, les bases de données exploitables sont peu nombreuses et à ce jour seule la base de données concernant la consommation électrique est très utilisée.

Indicateurs les plus utilisés :

- Part du couvert végétal dans la tache urbaine,
- Part des zones d'activités
- Nombre d'établissements classés SEVESO pour 10 000 habitants,
- Part des jours ou l'indicateur de qualité de l'air (Indice ATMO) est bon ou très bon
- Répartition des types de polluants en cause les jours où l'indice ATMO est médiocre ou mauvais,
- Part de la population exposé à des niveaux élevés de PM10 (particules fines)
- Consommation par habitant ou par logement de consommation électrique pour le secteur résidentiel,

THEME : FONCIER & OCCUPATION DE L'ESPACE

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
OCCUPATION DE L'ESPACE Base OCSOL	CRIGE PACA Données téléchargeables	Elevé Suivi des espaces artificialisés	Cartographie à moyenne échelle non adaptée à l'échelle communale
OCCUPATION DE L'ESPACE Bases cadastrales MAJIC	DGFIP/CRIGE Données téléchargeables	Elevé Travail à la parcelle	Données sur les locaux d'activité peu fiables
FONCIER Marché des terrains à bâtir (ETPB)	DREAL Gratuit mais sur demande	Moyen	Données obtenues par enquête donc déclarative et non exhaustive
FONCIER Registre Parcellaire Graphique (RGP)	Agence de service de paiement /accès payant	Faible sauf pour études pointues sur l'agriculture	Occupation du sol pas toujours fiable
FONCIER Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) marché foncier rural °	SAFER Par convention	Moyen	Redondance pour certaines DIA, qualité de la base variable selon les SAFER

L'analyse de l'occupation de l'espace s'appuie préférentiellement sur la base OCSOL mis à disposition par le CRIGE-PACA. Communément appelée OCSOL-PACA, elle est surtout utilisée pour les cartographies à moyenne échelle : région, département, grandes intercommunalités. La dernière version de 2014 a été améliorée par rapport à l'édition précédente de 2006 (passage de l'unité de collecte minimale de 10 000m² à 5 000m² et l'échelle d'utilisation du 1/50000^{ème} au 1/25000^{ème}). Toutefois, seuls les MOS à grande échelle permettent de travailler à l'échelle communale et constituent des bases de données fiables pour avoir un suivi de la consommation de l'espace à l'échelle des SCOT. L'inconvénient des MOS est qu'ils ont des délais et un coût de réalisation importants. Une aide financière est octroyée par la Région via le CRIGE qui propose également un appui technique. Ces deux types de données sont complémentaires.

L'approche foncière s'appuie par ailleurs sur d'autres bases de données présentant un intérêt plus faible soit parce qu'elles couvrent un champ spécifique : l'agriculture pour le RGP (Registre Parcellaire Graphique), le marché foncier rural pour les DIA de la SAFER., soit parce qu'elles ne sont pas toujours facilement accessibles comme la base de données sur le marché des terrains à bâtir (ETPB). En effet, si pour cette dernière les données sont facilement accessibles à l'échelle départementale et régionale, elle doit faire l'objet d'une demande spécifique à DREAL pour les territoires intercommunaux.

Indicateurs les plus utilisés :

- Répartition par type d'occupation du sol,
- Nombre d'hectares artificialisés sur une période : pour OCSOL période 2006-14
- Indice de consommation foncière : consommation foncière pour nouveau logement,
- Prix moyen des terrains à bâtir
- Charge foncière : prix du terrain rapporté à la surface de plancher

THEME : EDUCATION ET FORMATION

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
NIVEAU DE FORMATION ET D'EDUCATION Taux de scolarisation	INSEE Base FOR 1 Données téléchargeables	Moyen	Structure de la base assez complexe à traiter
NIVEAU DE FORMATION ET D'EDUCATION Niveau de formation	INSEE Base FOR 1 Données téléchargeables	Elevé	Depuis 2013, seulement 4 niveaux de formation contre 7 auparavant
ENSEIGNEMENT 1 ^{er} DEGRE Ecoles maternelles et primaires	INSPECTION ACADEMIQUE Données téléchargeables ou par convention	Elevé	Point des effectifs en septembre, pas de mise à jour en cours d'année suivant entrées et sorties des effectifs
ENSEIGNEMENT 2 ^{ème} DEGRE Collèges	INSPECTION ACADEMIQUE Données téléchargeables ou par convention	Elevé	Données attributaires ayant parfois une structure différente
ENSEIGNEMENT 2 ^{ème} DEGRE Lycées	INSPECTION ACADEMIQUE Données téléchargeables ou par convention	Elevé	Rupture de données depuis 2010
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Fichier de gestion SISE	RECTORAT	Elevé	Seules les données concernant les effectifs universitaires (70%) sont harmonisés et détaillées

Pour appréhender le niveau de formation et d'éducation de la population, les bases de données les plus utilisées sont celles issues du recensement de la population. Deux bases de données sont particulièrement exploitées : celle concernant le taux de scolarisation (base FOR 1 de l'INSEE) et celle du niveau de formation à travers le diplôme obtenu (Base FOR2). On regrettera pour cette dernière que que les niveaux de formation aient été réduits de 7 à 4 depuis 2013.

Les bases de données fournies par l'inspection académique permettent de connaître le niveau d'équipements (établissements) et les effectifs de manière assez détaillée aussi bien pour l'enseignement du 1^{er} degré (maternelle et élémentaire) que du 2^{ème} degré, collèges et lycées. Leur exploitation est surtout centrée sur le suivi des taux d'occupation (capacité d'accueil-nombre d'élèves) et valorisées à travers des études de planification.

Enfin, c'est la base de données « SISE » qui constitue la base référence pour l'enseignement supérieur. Elle permet de suivre l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur selon les filières et par type de formation.

Indicateurs les plus utilisés :

- Part des enfants scolarisés pour la tranche 2 à 5 ans,
- Part des non scolarisés sans diplôme parmi les 15 ans et plus
- Rapport entre la population la mieux formée (> Bac) et la moins formée (sans diplôme)
- Indicateur synthétique de formation à partir des 4 niveaux de formation
- Part des jeunes sans diplôme et sans emploi,
- Nombre d'élèves par classe
- Part des élèves suivant la scolarité dans les zones d'éducation prioritaire
- Taux d'occupation des établissements scolaires : capacité d'accueil / nombre d'élèves
- Taux d'évolution du nombre d'étudiants au cours des 5 dernières années
- Part des étudiants dans la population,
- Répartition des étudiants selon les filières d'enseignement supérieur
- Nombre de doctorants pour 100 étudiants en master
- Part des étudiants étrangers

THEME : OFFRE TERRITORIALE

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
EQUIPEMENTS Base Permanente des Equipements	INSEE Données téléchargeables	Elevé	Base sans cesse en évolution, non consolidée
EQUIPEMENTS Répertoire Equipements sportifs (RES)	Ministère Sport et Jeunesse Données téléchargeables	Elevé	Mode de collecte ne garantissant pas une exhaustivité de la base de données
EQUIPEMENTS Licenciés sportifs	Ministère Sport et Jeunesse Données téléchargeables	Moyen	Qualité et fiabilité des informations variables selon les fédérations
ECONOMIE Immobilier d'entreprise	Multiplés	Moyen	Pas de base de données « officielle ». Données ne concernant que les pôles urbains majeurs
NUMERIQUE Couverture numérique	France TRES HAUT DEBIT	Moyen	Valeur théorique des débits maxi
TOURISME Hébergement touristique	INSEE Données téléchargeables	Elevé	Pas de données sur la fréquentation
ACCESSIBILITE Aéroports, transports aériens	Direction Générale de l'Aviation Civile Données « papier »	Moyen	Base de données à constituer à partir des données « papier ». Les données numériques existent mais elles sont commercialisées par un prestataire privé (ENAC)
ACCESSIBILITE Trafic des gares ferroviaires	SNCF Données téléchargeables	Moyen	La classification par segmentation ne permet pas d'identifier le trafic « TGV »
CINEMA Données sur offre et fréquentation	CNC Données téléchargeables	Elevé	Le niveau de précision de la fréquentation est différent selon la taille des communes .

Figurent dans cette rubrique les bases de données qui apportent une connaissance sur l'offre territoriale notamment en matière d'équipements.

La base de données de référence est la BPE (Base Permanente des Equipement de l'INSEE). Cette base est surtout utilisée pour comparer les niveaux d'équipement des territoires à travers des ratios par habitant. Il est utile de préciser que le nom de cette base prête à confusion car elle intègre des données sur les commerces considérés ici comme des équipements. Elle présente quelques inconvénients notables. En premier lieu, elle se résume qu'à de simples comptages ne permettant pas ainsi de distinguer une bibliothèque de quartier d'une bibliothèque à vocation régionale par exemple. La qualité de la géolocalisation des données est très variable et ne peut être aujourd'hui correctement exploitée. Enfin, c'est une base de données en évolution permanente qui n'est pas encore consolidée. L'INSEE se préoccupe de son amélioration et si les efforts sont maintenus, cette base deviendra réellement la base de référence.

En matière d'équipements sportifs, le RES (Répertoire des Equipements Sportifs) mis à disposition par le ministère Sport et Jeunesse constitue une base de données d'une grande richesse. Elle est constituée en partenariat avec les collectivités locales et sa qualité dépend des « remontées locales ». Dans l'immense majorité des cas, la collecte est assez fiable et il est juste à déplorer qu'un indice de confiance ne soit pas attribué par commune pour identifier celles pour lesquelles les informations sont à considérer avec réserve et à utiliser avec précaution. Pour ce qui concerne la pratique du sport encadré, le ministère met également à disposition une base de données sur les licenciés construite avec les fédérations sportives. Pour celle-ci, il est également regrettable qu'un indice de fiabilité ne soit pas attribué par discipline sportive car la qualité des informations est très variable selon les fédérations sportives.

Il est dommage que le Ministère de la Culture n'ait pas mis en place une base de données similaire à celle des sports. Les seules informations disponibles en matière de culture et mis à disposition sont de simples comptages comportant par ailleurs de grossières erreurs sur certaines communes. C'est

pourquoi elle ne figure pas dans ce catalogue. A la limite du domaine de la culture et du loisir, le cinéma continue à être un des motifs de sortie préféré des Français. Le Centre National de la Cinématographie met à disposition gratuitement deux bases de données, l'une sur l'offre et l'autre sur la fréquentation. Ces bases sont faciles d'accès et d'exploitation et fournissent des informations à l'échelle des communes et des établissements. Le seul point faible de la base concerne la fréquentation qui n'est fournie de manière précise que pour les communes de plus de 50 000 habitants. Pour les communes de moins de 50 000 habitants, on peut établir une estimation de fréquentation plus ou moins pertinente à partir de la base par équipement qui indique une fréquentation en 14 tranches

En relation avec l'économie, sont mentionnées trois bases de données qui donnent un aperçu de l'offre territoriale. La première concerne l'immobilier d'entreprise et se caractérise par le fait qu'il n'y a pas réellement de base de données disponibles à l'échelon national et concernant toutes les communes. L'immobilier d'entreprise se concentre essentiellement dans les grandes villes et c'est seulement à cette échelle que l'on arrive à collecter des informations fournies par les commercialisateurs. Il faut donc reconstituer les bases à partir des informations collectées auprès des privés... Si le champ de l'immobilier d'entreprise est retenu dans ce catalogue malgré les carences soulignées c'est parce qu'il est considéré comme un vecteur important d'attractivité territoriale et qu'il suppose de fournir au moins à l'échelle des villes moyennes une information harmonisée et facile d'accès.

La qualité de la couverture numérique sur le territoire est un facteur devenu très important aussi bien dans les logiques d'installation des entreprises que des habitants. C'est pourquoi la base de données de France Haut débit est ici mentionnée malgré le fait qu'elle soit encore mal maîtrisée en termes d'exploitation et d'analyse.

Enfin, l'économie touristique étant une des filières d'excellence de la région Sud, la base de données de l'INSEE sur les capacités d'hébergement touristique fait l'objet d'un chapitre dans cette rubrique d'autant plus qu'elle est facile d'accès et exploitable sans difficulté. On regrettera juste pour le tourisme qu'il n'existe pas une base de données disponible gratuitement pour la fréquentation des hôtels et autres équipements.

La grande accessibilité constitue le dernier domaine intégré dans cette rubrique. Pour le transport aérien, il n'existe pas de base de données numérique diffusée par la Direction de l'Aviation Civile qui, en revanche, publie chaque année un bulletin statistique qui mentionne l'activité de tous les aéroports nationaux. Il existe bien une base numérique sur le trafic aérien mais elle est commercialisée par une société privée (ENAC) qui dispose d'une base historique sur les 30 dernières années.

Pour ce qui concerne le trafic ferroviaire, la SNCF met à disposition les données sur le trafic de toutes les gares nationales classées en trois catégories : gares d'intérêt national, régional et local. Le niveau national ne permet pas de différencier parmi les grandes lignes, le trafic « TGV ».

Indicateurs les plus utilisés :

- Ratio d'équipements selon la typologie établie par l'INSEE qui distingue trois gammes d'équipements
 - o Equipements de proximité : 23 équipements
 - o Gamme intermédiaire : 27 équipements
 - o Gamme supérieure : 36 équipements
- Ratio de médecins généraliste ou spécialistes pour 1000 habitants
- Ratio d'équipement sportif par type pour 1000 habitants
- Ratio de licenciés pour 1000 habitants
- Taux de pratique du sport encadré selon l'âge et le sexe,
- Immobilier de bureau :
 - o Demande exprimée en milliers de m² ;
 - o Demande placée
 - o Valeurs locatives : prix en €/m²/an
 - o Répartition de l'offre en neuf et seconde main
 - o Taux de vacance
- Part des logements et locaux professionnels couverte par le haut débit ;
- Ratio d'hôtels pour 1000 habitants
- Ratio de chambres d'hôtels pour 1000 habitants selon le nombre d'étoiles
- Part des étrangers parmi les passagers des avions,
- Part des voyageurs « low-cost » dans les aéroports,
- Répartition des voyageurs SNCF sur un territoire selon les catégories de gare

THEME : SOCIO-DEMOGRAPHIE

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
POPULATION Caractéristiques population et ménages	INSEE Données téléchargeables	Elevé pour descriptif de la population et les comparaisons	Données sur les étrangers et les immigrés disponibles sous certaines conditions
POPULATION Etat civil	INSEE Données téléchargeables	faible	Dénombrement des mariages non disponible à l'échelle communale
REVENUS Données FILOSOFI	INSEE Données téléchargeables	Elevé	Les indicateurs désormais disponibles par unité de consommation et non plus par ménages. Secret statistique pour zone de moins de 100 habitants
SOCIAL Données de la CAF	CAF Gratuit via site de la CAF	Elevé	Secret statistique pour zone de moins de 100 allocataires
REVENUS DADS- Données sur les salaires	INSEE Données téléchargeables	Moyen	Les données ne prennent pas en compte le type d'emploi
CITOYENNETE Participation aux élections	Observatoire des votes Données téléchargeables	Faible	N.R

Les bases de données du recensement de la population sont les bases de référence pour la description de la population jusqu'à une échelle fine (les IRIS). L'INSEE fournit par ailleurs, via l'exploitation des registres de l'Etat Civil, i des données détaillées sur les naissances et les décès.

L'approche du niveau de richesse de la population s'appuie prioritairement sur la base de données sur les revenus connus sous le nom de FILOSOFI (Fichier Localisé Social et Fiscalisé). Depuis quelques années, les indicateurs portent sur le revenu disponible après redistribution et non plus sur le revenu fiscal ce qui constitue une amélioration sensible. Toutefois, la moyenne des revenus a été remplacée par la médiane ce qui ne permet pas de calculer un chiffre moyen sur des périmètres différents de ceux des EPCI, ce qui est le cas de certains périmètres de SCOT.

Le fichier de la CAF qui concerne les bénéficiaires des prestations légales permet d'avoir un focus sur la population confrontée à la précarité, notamment les bénéficiaires du RSA.

Enfin, le fichier DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) délivre des données sur les salaires selon, l'âge, le sexe et les catégories socioprofessionnelles. La donnée concerne le salaire net horaire moyen et elle est surtout utilisée pour estimer l'écart entre les hommes et les femmes.

La recherche des indicateurs concernant la citoyenneté constitue un casse-tête non résolu à ce jour car il n'existe pas de bases de données complètes ou faibles dans ce domaine. Le taux de participation aux élections est l'indicateur qui est le plus souvent retenu même s'il n'apparaît pas toujours très différenciant. Malgré tout, les données sont disponibles via l'Observatoire des Votes qui met à disposition les données pour six types d'élection : présidentielle, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes.

Indicateurs les plus utilisés :

- Taux annuel de croissance de la population ;
- Taux de natalité et de mortalité,
- Indicateur comparatif de mortalité précoce
- Taille des ménages
- Composition des familles,
- Part des familles monoparentales,
- Revenu médian,
- Ecart de niveau de revenus : 1^{er} et 10^{ème} décile
- Taux de pauvreté,
- Part de la population vivant en quartier prioritaire,
- Ratio de bénéficiaires du RSA pour 1000 habitants

THEME : FISCALITE LOCALE

Bases de données	Fournisseur de la donnée et Modalités d'accès	Niveau d'intérêt	Points de vigilance concernant la base de données
Données de la DGCL	DGCL Données téléchargeables	Elevé	Données nécessitant un certain niveau d'expertise pour interprétation
Données de la DGFIP Impôts	DGFIP Données téléchargeables	Moyen	Concerne uniquement les impôts locaux directs
Recensement des éléments d'imposition à la fiscalité Directe Locale REI	DGFIP Données téléchargeables	Moyen	Base de données difficile d'utilisation pour les non spécialistes

Le champ de la fiscalité locale est peu investi par les agences d'urbanisme souvent par méconnaissance des finances locales mais aussi parce qu'elles font l'objet de réformes régulières. Par crainte d'erreurs d'interprétation, la fiscalité figure peu dans les observatoires locaux. Paradoxalement, le niveau de richesse des habitats est bien observé alors que celui des territoires l'est nettement moins.

Figurent dans ce chapitre trois bases de données émanant de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et de DGFIP. (Direction Générale des Finances Publiques). Comme la fiscalité est un sujet complexe et assez méconnu, un préambule précède la description des bases et apporte des éléments de cadrage indispensables pour mieux appréhender ces données.

Indicateurs les plus utilisés :

- Potentiel fiscal par habitant,
- Potentiel financier : recettes locales y compris dotations de l'Etat
- Effort fiscal : produit fiscal des taxes des ménages / potentiel fiscal taxes ménages
- Coefficient d'intégration fiscale (mesure du niveau d'intégration des intercommunalités)

L'économie est une compétence importante des territoires, fortement consommatrice de données dans le cadre des diagnostics économiques. C'est pourquoi 13 bases de données lui sont consacrées.

- Six d'entre elles sont habituellement utilisées pour quantifier et qualifier le tissu économique,
- Sept sont consacrées à la description de l'emploi et de la population active

TISSU ECONOMIQUE

- 1- Base « SIRENE » des entreprises et des établissements (INSEE),
- 2- Registre du commerce et des sociétés de la CCI
- 3- Listing des établissements relevant du champ artisanal (chambre des métiers)
- 4- Base sur le bilan et les données financières (ALTARES)
- 5- Base DIANE+ sur les données financières des entreprises (Bureau VAN DIJK)
- 6- Base LSA sur les grandes et moyennes surfaces commerciales

EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

- 7- Base INSEE sur les caractéristiques de l'emploi
- 8- Base INSEE sur l'analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines
- 9- Base INSEE sur les emplois des sphères présentielle et productive
- 10- Base ACCOSS sur les effectifs salariés du secteur privé
- 11- Base INSEE Fichier « CLAP » sur la connaissance locale de l'appareil productif
- 12- Base INSEE Fichier « DADS » Déclarations Administratives des Données Sociales
- 13- Base DARES sur les demandeurs d'emploi

Champ observé : Tissu économique

Répertoire des entreprises et des établissements

Nom de la base de données : SIRENE® base de données INSEE

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Le répertoire SIRENE « Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements » est géré par l'INSEE. Il enregistre « l'état civil » de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité. Les entreprises étrangères qui ont une représentation en France y sont également répertoriées. SIRENE prend la forme d'un tableur Excel.
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	Depuis janvier 2017, la base SIRENE est téléchargeable gratuitement.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Depuis 2017, un fichier stock complet mensuel est disponible, ainsi qu'un fichier de mises à jour mensuelles et un fichier de mises à jour quotidiennes.
Echelles disponibles	A l'établissement, France entière.
Pour en savoir plus	https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

SIRENE offre une couverture géographique et économique (ensemble des établissements existants) exhaustive. La base propose des données récentes mises à jour quotidiennement.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La qualité des données de la base SIRENE est très bonne (champs bien renseignés). Même si le fichier est mis à jour quotidiennement, ce n'est pas le cas de certaines informations au sein du fichier (ex : tranche d'effectif) dont on ne connaît pas la date de mise à jour.

Les tranches d'effectif salarié concernent l'établissement (ou l'entreprise) mais peuvent aussi englober des emplois qui ne sont pas sur site, ce qui peut conduire à surestimer le nombre d'emplois sur une zone donnée.

Il existe un temps de latence potentiellement important entre le moment où il y a cessation d'activité et le moment où cet établissement est radié du répertoire SIRENE. Avec le statut d'autoentrepreneur ce problème s'est amplifié. Il y a donc un risque de surévaluation du nombre d'établissements.

Seule une tranche d'effectif salarié est proposée dans la base ce qui rend impossible la quantification précise du nombre de salariés sur un territoire donné. Or l'emploi est un indicateur précieux et particulièrement important pour de nombreux acteurs.

Les champs adresses permettent la géolocalisation des établissements mais certains établissements sont mal adressés ce qui rend compliquée l'analyse en infra-communal sur certaines zones (ZAE par exemple).

⇒ Zoom sur les variables

La base SIRENE est composée de nombreuses variables que l'on peut répartir dans de grandes thématiques : Identification de l'établissement (siren, etc.), adresses, localisation géographique de l'établissement (département, commune, etc.), information sur l'établissement (qualité de siège, etc.), caractéristiques économiques de l'établissement (activité de l'établissement/NAF 700, tranche d'effectif, etc.), identification de l'entreprise, information sur le siège de l'entreprise, caractéristique économique de l'entreprise (nature juridique, caractère productif, etc.).

Depuis 2017, de nouvelles variables sont disponibles, notamment l'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire, N° RNA pour les associations, deux blocs adresse, dont l'un indiquant l'**adresse normalisée** redressée par le traitement RNVP (Restructuration, Normalisation et Validation Postale), la date à partir de laquelle l'établissement a été actif sans discontinuité.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Nombre d'établissements et évolution (selon code NAF) ; effectifs salariés ; densité d'établissements/d'emplois.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

La base de données SIRENE est utilisée dans de nombreux domaines, notamment dans des études économiques où elle contribue fortement à dresser un portrait du tissu économique d'un territoire.

Le champ « adresse » qu'il contient permet la géolocalisation des établissements et donc la possibilité d'obtenir des données infra-communales.

Cette base est mobilisée régulièrement dans les stratégies de développement économique, les SCoT, les PLU, les PLH, les observatoires des zones d'activités, les études de marchés.

Champ observé : Tissu économique :

Répertoire des entreprises et des établissements

Nom de la base de données : Registre du Commerce et des Sociétés

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Chambre de Commerce et d'Industrie
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<p>Le RCS « Registre du Commerce et des Sociétés » est une base de données reprenant l'ensemble des personnes physiques et morales qui exercent une activité économique¹.</p> <p>Il a pour rôle principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de centraliser l'ensemble des informations légales sur les entreprises ; - de gérer l'immatriculation/radiation des entreprises. <p>Le RCS est tenu par le Greffe de chaque Tribunal de commerce. Une entreprise est donc immatriculée au Greffe du Tribunal de commerce dont dépend son siège social. L'ensemble des informations recueillies sont centralisées à l'INPI au sein du Registre National du Commerce et des Sociétés (RNCS).</p> <p>Le fichier prend la forme d'un tableur Excel.</p>
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	La base RCS est accessible auprès des CCI. Cet accès est payant. Les tarifs sont établis en fonction du nombre d'établissements fournis d'après un devis.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Il est possible d'obtenir les données en temps réel et d'obtenir un historique de ces données.
Echelles disponibles	A l'établissement, Département
Pour en savoir plus	http://www.vaucluse.cci.fr/ https://www.infogreffe.fr/

¹ Hors artisanale en entreprise individuelle, libéral en entreprise individuelle et agricole.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

La base RCS permet d'observer en temps réel la composition du tissu économique : données entreprises/ données établissements. Possibilité d'accéder à un historique des données.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La base du RCS est fondée sur la déclaration des entreprises, elle comporte donc les biais habituels liés à ce type de source.

Le RCS ne couvre pas les activités artisanales en entreprise individuelle, libérales en entreprise individuelle et agricole. Le RCS n'est donc pas exhaustif et son taux de couverture peut varier fortement d'un territoire à l'autre (moins de 50 % sur certains territoires).

Même si le fichier est mis à jour quotidiennement, ce n'est pas le cas de certaines informations au sein du fichier (ex : tranche d'effectif qui ne sont mis à jour que tous les 5 ans en période d'élection consulaire, hors créations/radiations actualisées au jour le jour).

Les tranches d'effectif salarié concernent l'établissement (ou l'entreprise) mais peuvent aussi englober des emplois qui ne sont pas sur site, ce qui peut conduire à surestimer le nombre d'emplois sur une zone donnée.

Les champs « adresses » permettent la géolocalisation des établissements mais certains établissements sont mal adressés ce qui rend compliquée l'analyse en infra-communal sur certaines zones (ZAE ou boîte postales par exemple).

Au vu des restrictions imposées par la CNIL, la CCI ne peut diffuser les données nominatives (ex : âge et nationalité du dirigeant, taux de survie) que sous une forme agrégée.

⇒ Zoom sur les variables

La base RCS est composée de nombreuses variables que l'on peut répartir dans de grandes thématiques : Identification de l'établissement (SIREN/SIRET, raison sociale, enseigne, nom commercial), coordonnées (adresses, téléphone, mail), information sur l'établissement (siège ou établissement principal ou secondaire, statut juridique, date de début d'activité, nom du dirigeant, etc.), caractéristiques économiques de l'établissement (activité de l'établissement code et libellé, tranche d'effectif, effectif, etc.).

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Nombre d'établissements et évolution (selon code NAF) ; tranche d'effectif, effectifs salariés ; densité d'établissements/d'emplois ; taux de création, ancienneté des établissements, taux de survie.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

La base de données RCS est utilisée pour les études économiques pour notamment dresser un portrait du tissu économique d'un territoire.

Cette base est mobilisée régulièrement dans les stratégies de développement économique, les SCoT, les PLU, les PLH, les observatoires des zones d'activités, les études de marchés.

Champ observé : Tissu économique :

Les établissements relevant du champ de l'artisanat

Nom de la base de données : RM83-extraction ETABLISSEMENTS (pour la BD fournie par la CMA Var)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA ou CMAR)
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Le listing des établissements artisanaux inscrits au registre des métiers de la CMA est fourni au format excel. Un artisan est : une entreprise exerçant une des 489 activités de la nomenclature d'activités française du secteur des métiers de l'artisanat (Nafa) et qui est inscrite au Répertoire des Métiers tenu par la CMA. De plus l'entreprise ne doit pas employer plus de 10 salariés au moment de sa création.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Mise à disposition par la chambre des métiers et de l'artisanat. La CMA étant membre de l'agence d'urbanisme, c'est une mise à disposition gratuite et sans convention.
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Données annuelles mises à disposition par extraction à la demande (la mise à jour peut-être plus récurrente)
Echelles disponibles	Périmètre de la CMA (tous les établissements d'un département). Voir avec les CMAR pour une échelle régionale si une homogénéisation des données est faite.
Pour en savoir plus	Etude AUDAT 2015 et http://www.audap.org/userfiles/downloads/etudes/hab_obslogement_capp_3_20151001.pdf

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Faire une analyse sur un tissu économique particulier qu'est l'artisanat. Ces structures sont fortement liées aux dynamiques touristiques ainsi qu'aux densités de population sur les territoires ou encore au patrimoine artisanal et culturel existant.
- Mesurer le poids de l'artisanat dans les territoires ainsi que leurs spécificités en fonction des différentes activités existantes ou encore de la localisation précise des artisans (centre-ville, ZAE...).

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- La donnée est précise à l'échelle de l'établissement du secteur de l'artisanat, permettant ainsi sa localisation au travers de l'adresse et d'identifier des logiques d'implantations préférentielles selon l'activité (en centre-ville, en ZAE, dans le diffus le long d'axes « routiers » de développement).
- Les caractéristiques de l'artisanat permettent de voir les dynamiques de ce secteur dans le temps (évolutions sur plusieurs années possibles en générant un numéro de suivi/gestion)
- Il n'y a pas de données d'emploi, mais certaines CMA ont une convention avec l'URSSAF leur permettant d'avoir cette information, sur les entreprises artisanales, agréée à la commune.

⇒ Zoom sur les variables

- La localisation des artisans
- Les secteurs d'activités de l'artisanat (possibilité en Nomenclature d'Activité Française de l'Artisanat –NAFA- ou avec l'Activité Principale au Répertoire des Métiers –APRM)
- Les catégories juridiques
- L'ancienneté des établissements
- Profil des chefs d'entreprise
- Taille des établissements
- Evolutions : de la localisation, des secteurs d'activités, des catégories juridiques,...
- Les emplois si une base de données URSSAF, ou une autre source, a pu être constituée sur mesure sur ce champ.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Le poids du secteur de l'artisanat et sa localisation préférentielle (croiser les données CMA à d'autres sources sur les entreprises comme Diane+)
- La densité d'artisans pour 10 000 habitants : fait ressortir des zones sous ou suréquipées, des zones très touristiques (si densité forte) et permet de se comparer à des chiffres nationaux.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Diagnostic de territoires : SCoT, PLH, PDU, PLU, projets urbains, ZAE, revitalisation des centres villes, ...
- Etat des lieux de l'artisanat sur un département, par territoire

Champ observé : Tissu économique Bilan et données financières des entreprises

Nom de la base de données : ALTARES

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	ALTARES
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Fichier Excel, une ligne par entreprise
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Fichier fourni via un serveur, un fichier par mois
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	1 ^{er} lundi du mois Renouvelé tous les mois
Echelles disponibles	PACA, entreprises de plus de 10 salariés
Pour en savoir plus	http://www.agam.org/fr/publications/observatoire-de-lemploi-et-du-developpement-eco/presentation-de-lobservatoire.html

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

En plus de la base de données Diane, cette base permet d'obtenir des informations sur le délai de paiement des entreprises de plus de 10 salariés de la région PACA ainsi qu'un score prévoyant le risque de défaillance dans les 12 prochains mois, synthèse d'une vingtaine de variables. Elle contient également des informations bilancielle des entreprises (données financières pour le siège de l'entreprise) et présence de tous les établissements dans le territoire.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La base actuellement utilisée recense uniquement des entreprises de la région, de plus de 10 salariés, elles disparaissent de la base lorsqu'elles passent en-dessous de ce seuil. Nous recevons une mise à jour mensuelle avec les données bilancielle mais surtout une actualisation du délai de paiement et du score de l'entreprise. Les données sur le bilan change une fois par an, quand les entreprises le déposent. Il s'agit d'une feuille Excel par mois, à retraiter pour avoir un historique. La base est assez onéreuse, d'où la limite de recensement des données pour des entreprises de plus de 10 salariés et uniquement dans la région.

⇒ Zoom sur les variables

Outre le bilan comptable pour chaque entreprise, trouvable également dans des fichiers tels que Diane, se trouve le délai de paiement des entreprises qui indique si l'entreprise paie en temps et en heure ses fournisseurs et le score, cotation de l'entreprise avec une note de 0 à 20, qui indique le risque de faillite de l'entreprise dans les 12 prochains mois.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Le délai de paiement est le plus utilisé pour effectuer une observation sur la santé économique (surtout de trésorerie) des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, si les délais de paiement augmentent brutalement et durablement, cela peut signifier que l'entreprise fait face à des problèmes de trésorerie et risque d'entrer dans une spirale menant à la faillite. Le score est un peu plus inerte mais permet une évaluation dans le temps du risque de faillite dans les 12 prochains mois grâce à l'étude de 27 variables sur l'entreprise.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

Cette base, relativement couteuse, est utilisée dans le cadre d'un partenariat Agences d'urbanisme-Chambres de commerce-Région : 2SEPACA.

Dans le cadre de ce partenariat, les délais de paiement et les scores des entreprises de la région sont suivis dans le temps, selon les secteurs d'activité ou le département, pour alerter les personnes compétentes (au Conseil régional ou aux chambres de commerce par exemple) du décrochage de l'activité dans des secteurs ou des départements en particulier.

→ Pour avoir plus de détails, le lien ci-dessous

-> <http://www.agam.org/fr/publications/observatoire-de-emploi-et-du-developpement-eco/presentation-de-lobservatoire.html>

-> <http://connaissance-territoire.maregionsud.fr/parcours-thematiques/economie/conjoncture/>

Champ observé : Tissu économique Les établissements (sièges et secondaires) –/données financières

Nom de la base de données : Diane +

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Bureau Van Dijk
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	<p>La base de données est accessible via une interface internet d'où il est possible d'exporter des données au format excel (avec une limite d'exports selon le contrat, et la possibilité d'en recommander). C'est un fichier « détaillé » au sens où une ligne équivaut à un établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIANE + recense l'ensemble des établissements sièges et secondaires présents en France localisés à leur adresse. Sont disponibles pour l'ensemble de ces établissements des données sur leur identité, leurs effectifs salariés. Ces informations sont disponibles du fait que le fichier SIRENE de l'INSEE soit intégré dans cette base de données. - Pour les sièges, uniquement, sont présents dans la base des informations issues de leurs bilans comptables
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	La donnée s'acquiert auprès du Bureau Van Dijk / abonnement annuel
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	La base de données est mise à jour quotidiennement et les données financières sont disponibles sur 10 années de bilan.
Echelles disponibles	France
Pour en savoir plus	http://www.bvdinfo.com/fr-fr/our-products/company-information/national-products/diane

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Disposer d'un champ complet sur le tissu économique avec la présence de l'ensemble des établissements : associations, professions libérales, artisans, commerces, sociétés... Le champ est plus global que la source CLAP ou encore SIRENE.
- L'ensemble des données sont localisées à l'établissement eux-mêmes géo-localisés à leur adresse, sauf pour les données financières qui ne concernent que les entreprises sièges.
- Pouvoir analyser le tissu économique d'un territoire (en France), c'est-à-dire l'ensemble des établissements qui y sont implantés que ce soit à la commune ou sur des périmètres plus fins comme les centres villes, les ZAE ...
- Pouvoir analyser un secteur d'activité particulier ou une filière (à partir d'un listing d'établissements/SIRET)
- Regarder les grands comptes sur un territoire : lister les établissements les plus employeurs ou ceux avec les plus gros chiffres d'affaires...
- Disposer de données financières liées aux bilans comptables des entreprises permettant ainsi de regarder le poids d'une filière ou d'un territoire, les filières les plus exportatrices...
- Calculer des estimations d'emploi à une échelle fine (si la géolocalisation des établissements a été bien faite en amont)

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- La géo-localisation des établissements à l'adresse est un des atouts principal de la base de données. Mais un gros point de vigilance est à noter : l'adresse est parfois mal renseignée dans la base (idem pour les coordonnées GPS ou (X;Y)), cela nécessite un travail minutieux au moins sur les plus gros établissements (en termes d'effectifs) de vérification et repositionnement de certains établissements surtout lorsqu'on travaille à une échelle fine (infracommunale).
- Des données financières sont disponibles, mais attention même si la loi impose aux entreprises de déclarer leur bilan, certaines ne le font pas et de fait la donnée n'est pas présente dans la BD Diane+.
- Les données sur les effectifs salariés ne sont pas toujours bien renseignées, il vaut donc mieux utiliser les tranches d'effectifs salariés (possibilité de calculer la médiane de la tranche pour des estimations d'emploi).

⇒ Zoom sur les variables

- variables sur l'identité de l'établissement : SIRET/SIREN, raison sociale, catégorie juridique, adresse postale, année de création, activité (NAF rev 2 et un descriptif de l'activité en complément est rédigé), statut (etab. actif ou pas),...
- variables sur les effectifs salariés : une variable précise avec un nombre réel et la tranche d'effectifs salariés (issue de SIRENE)
- variables financières : toutes les variables issues du bilan comptable sont disponibles pour les entreprises sièges, comme le chiffre d'affaires, la part à l'export, les frais de R&D, la valeur ajoutée, ...

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- l'activité pour des analyses de « filières »
- le chiffre d'affaires, part à l'export, valeur ajoutée
- la médiane ou le premier quartile (à calculer) de la tranche d'effectifs salariés

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Diagnostic de territoires : SCoT, PLU, projets urbains, ZAE, centre-ville, ...
- Etat des lieux de filières et suivi dans le temps.
- Des observatoires à l'échelle d'un périmètre institutionnel ou non, d'une « filière » (au sens secteur d'activité ou à partir d'un listing de SIRET).

Champ observé : Tissu économique :

Commerce / Grandes et Moyennes Surfaces (+ de 300 m²)

Nom de la base de données : LSA Expert

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	LSA (Libre-Service Actualités)
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	La base contient des informations sur les commerces de plus de 300 m ² de surface de vente. Elle est produite par la revue hebdomadaire « LSA » (Libre Service Actualités), que l'on peut retrouver sur internet : lsa.fr
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	La base LSA-Expert est payante. Les tarifs sont établis en fonction du nombre d'établissements fournis. Chaque établissement est facturé 0,45 •. Un supplément de 0,10 • est appliqué lorsque la base fournie contient les informations de géocodage. Un formulaire de contact pour obtenir un devis est disponible sur le site lsa.fr
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	La base est mise à jour annuellement. Il n'y a pas d'historique : les champs permettent de retrouver la date d'ouverture des commerces.
Echelles disponibles	A l'établissement, France entière.
Pour en savoir plus	http://expert.lsa-conso.fr/

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Libre-Service Actualités (abrégé LSA) est un magazine hebdomadaire professionnel consacré à l'actualité et à l'analyse des tendances du commerce, de la grande distribution et de la consommation. LSA propose des données spécifiques (date d'ouverture, surfaces de vente, etc.)

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La base de données LSA a un taux de couverture variable même si celui-ci peut être considéré comme correct. Les données de surfaces de vente peuvent être considérées comme très fiables au-dessus de 1 000 m².

La fermeture d'un commerce entraîne sa disparition de la base, ce qui peut entraîner des biais dans l'analyse historique des ouvertures de commerces sur un territoire donné.

Géolocalisation : environ 97% des établissements disposent d'une situation en latitude et longitude. Les champs adresses permettent la géolocalisation des établissements mais certains établissements sont mal adressés ce qui rend compliquée l'analyse infra-communale sur certaines zones (ZAE par exemple).

⇒ Zoom sur les variables

La base LSA se répartit dans 3 grandes thématiques (Alimentaire, équipement de la maison et de la personne. Sont mentionnées dans le tableau ci-dessous, les principales variables utilisées.

Libellé Colonne	Principales informations
Statut	Statut: Centrales ©, Magasins (M)
Type	Type : (H) Hyper, (S) Super, (X) Hard discount, (CA) Centrales alimentaires
Enseigne	Nom de l'Enseigne
Nom de l'Établissement	Nom commercial si différent de l'enseigne
Date changement de l'enseigne	Date de changement d'enseigne
Nom de l'ancienne enseigne	Nom de l'ancienne enseigne
Adresse	Adresse: une ou plusieurs
Ville	Nom de la ville d'implantation
Surface de Vente	Surface de vente actuelle
Anc Surf Vente	Ancienne surface de vente
Date chgt surf	Date changement surface (JJ/MM/AAAA)
Nbr emp	Nombre d'employés
Date ouv	Date d'ouverture (JJ/MM/AAAA)
Date ferm	Date de fermeture (JJ/MM/AAAA)
Date réouv	Date de réouverture (JJ/MM/AAAA)
Nbr parking	Nombre de places de parking
Longitude	Données de géocodage : longitude et latitude

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Surfaces de vente, nombre d'établissements et année d'ouverture.
- Les ratios de m² de vente peuvent être établis pour les « univers » définis par LSA.
- L'alimentaire : 11 types de magasins : supermarchés, supérettes, hypermarchés, hard discount...
- L'équipement de la maison : 12 types de magasins : bricolage, meubles, électroménager...
- L'équipement de la personne : 11 types de commerces : grands magasins, chaussures, mode, jouets, sport...

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études, etc.*)

La base de données LSA est utilisée pour les études de stratégie de développement commercial, les études marketing ou les documents de planification (SCoT et PLU).

Champ observé : Emploi et population active

Nom de la base de données : Recensement de la population / INSEE
 Caractéristiques de l'emploi, base indicateurs de la fiche synthétique

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Fichier Excel Base nationale par commune avec Département et Région d'appartenance.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Gratuit via le site de l'INSEE
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Les données sont mises à jour annuellement au 1 ^{er} juillet La base propose les deux dernières années disponibles liées au cycle du recensement. Par exemple 2013 et 2008. Depuis juillet 2017, la base propose les chiffres pour 2014 et 2009.
Echelles disponibles	Commune
Pour en savoir plus	Insee.fr

⇒ Ce qu'il faut savoir sur le recensement de la population

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1^{er} janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

Exploitations principale et complémentaire

Le recensement de la population fait l'objet d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire.

L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour plus d'information, consulter la fiche conseil portant sur "les exploitations principale et complémentaire" sur le site de l'INSEE

La base « indicateurs » de la fiche synthétique fournit des résultats sur la population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut, la condition d'emploi, la durée de travail et le lieu de travail. Il est important de souligner qu'elle décrit la population active ayant un emploi au lieu de résidence.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Les bases de données sont proposées aux utilisateurs notamment pour comparer des communes, regrouper des modalités de variables ou obtenir des résultats sur des ensembles personnalisés de communes. Issues de calculs liés aux techniques d'échantillonnage, les données en effectifs sont fournies avec plusieurs décimales ; celles-ci doivent être utilisées pour tous les calculs réalisés, de façon à éviter les erreurs d'arrondis.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution, car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs. Les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire. Pour des zones de moins de 2 000 habitants, il est recommandé de ne pas utiliser les données issues de l'exploitation complémentaire.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent en particulier les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents

⇒ Zoom sur les variables

Actifs occupés âgés de plus de 15 ans répartis selon :

- L'âge : 15 à 24 ans, 25 à 54 ans, 55 à 64 ans,
- Salariés ou non-salariés
- Temps complet / temps partiel
- Hommes / Femmes,
- Lieu de travail : dans la commune de résidence, dans une autre commune du département, dans une autre commune de la Région (hors Département), dans une autre commune de France (Hors Région)
- Mode de transport : pas de transport (travail à domicile, marche à pied, deux-roues, voiture, transports en commun

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Part des salariés,
- Part des temps partiels
- Part des actifs travaillant hors de leur commune de résidence,
- Part des actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

- Observatoires économiques,
- PLIE : Plans Locaux d'Insertion par l'Economie,
- Etude sur les modes transports liés aux navettes « domiciles-travail »

Champ observé : Emploi et population active

Nom de la base de données : Recensement de la population / INSEE
Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Fichier Excel Base nationale par commune avec Département et Région d'appartenance.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Gratuit via le site de l'INSEE
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Les données sont mises à jour annuellement au 1 ^{er} juillet Pour ce qui concerne le recensement rénové, La base propose les deux dernières années disponibles liées au cycle du recensement. Par exemple 2013 et 2008. Depuis 2017, la base propose les chiffres pour 2014 et 2009. Pour ce qui concerne l'ancien recensement, les données sont aussi disponibles pour les années 1999, 1990 et 1982. Chaque année fait l'objet d'un fichier.
Echelles disponibles	Commune
Pour en savoir plus	Insee.fr

Cette base de données communale fournit les informations suivantes :

- L'emploi total,
- L'emploi pour chacune des 15 fonctions,
- L'emploi total de cadres des fonctions métropolitaines,
- L'emploi de cadres pour les cinq fonctions métropolitaines.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

L'analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur un territoire est le plus souvent analysée en fonction de découpage sectoriel (agriculture, commerce...) qui correspond à l'activité principale exercée par l'établissement. L'analyse fonctionnelle propose une répartition des emplois en fonction des postes occupés par les actifs. Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer les mêmes fonctions de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou une société de services. Les données liées à ce type d'analyse de l'emploi permettent de mieux rendre compte de la spécialisation économique des territoires étudiés.

Les fonctions métropolitaines

Parmi les 15 fonctions proposées, il apparaît que cinq d'entre elles sont spécifiquement présentes essentiellement dans les grandes aires urbaines. Il s'agit des fonctions relevant des domaines de culture et des loisirs, la gestion, la conception-recherche, les prestations intellectuelles et le commerce inter-entreprises.

Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) vise à offrir une notion proche d'emplois « stratégiques ». Leur présence dans un territoire est utilisée comme un indicateur de rayonnement et d'attractivité.

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) sont actifs (cadres ou chefs d'entreprises) travaillant dans des entreprises de 10 salariés ou plus.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

En raison des changements de nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 2006, la comparabilité des volumes avec les données de 1999 sont à manier avec précaution. Ainsi, ces changements ont entraîné un effet à la hausse significatif pour les fonctions de gestion (professions techniques d'assurance), fabrication (métiers de contrôle de qualité et méthode de production), prestations intellectuelles (une partie des informaticiens) et entretien-réparation (métiers de l'environnement). Et un effet à la baisse sensible pour conception-recherche et le commerce inter-entreprises.

⇒ Zoom sur les variables : les 15 fonctions

Fonctions métropolitaines :

- Conception et recherche : elles incluent l'innovation,
- Prestations intellectuelles : dans les domaines du conseil, l'expertise, l'analyse,
- Commerce inter-entreprises : commerce de gros et inter-entreprises,
- Gestion : dans les domaines de l'entreprise, la banque et l'assurance,
- Culture et loisirs : incluent le sport

Autres fonctions :

- Agriculture et pêche : incluent l'exploitation forestière,
- Bâtiment et Travaux publics,
- Fabrication : hors agriculture, pêche et BTP
- Distribution : vente aux particuliers (commerce de détail) et artisanat commercial,
- Services de proximité : professions des services de la vie courante,
- Education-formation : enseignement scolaire et universitaire, formation professionnelle,
- Santé et action sociale : incluent les pharmaciens,
- Administration publique : Etat et Collectivités locales.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Part des fonctions métropolitaines par rapport total de l'emploi
- Part des cadres « CFM » parmi les emplois

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (observatoires, études, etc.)

- Observatoires économiques,
- Etudes sur l'attractivité et le rayonnement des territoires.

Champ observé : Emploi et population active

Nom de la base de données : Recensement de la population / INSEE
Emplois des sphères présentielle et productive

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Fichier Excel Base nationale par commune avec Département et Région d'appartenance.
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	Gratuit via le site de l'INSEE
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Les données sont mises à jour annuellement au 1 ^{er} juillet Base la plus récente : 2013 (en juillet 2017 → 2014) Figurent dans la même base les données pour 2013, 2008, 1999, 1990, 1982, 1975.
Echelles disponibles	Commune
Pour en savoir plus	Insee.fr

Cette base de données communale fournit les informations suivantes :

- L'emploi total,
- L'emploi pour la sphère présentielle, les deux tiers de l'emploi au plan national,
- L'emploi pour la sphère productive, un tiers de l'emploi au plan national.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spécialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

• Les activités présenteielles

Ce sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

• Les activités productives

Ce sont les activités déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors du territoire et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Au regard des définitions ci-dessus, la plupart des activités sont affectées facilement à chacune des sphères. En cas d'ambiguïté, le choix de la sphère s'est fait à partir de trois critères qui sont par ordre prioritaire : la concentration sur certaines zones d'emploi, la répartition de l'emploi entre entreprises et ménages, la taille moyenne des établissements.

La sphère productive regroupe essentiellement l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros. Les activités sont orientées vers les marchés extérieurs au territoire sur lequel elles sont implantées (marchés national et international). La localisation de l'emploi dépend des choix des entreprises et de l'attractivité des territoires (ressources naturelles, main d'œuvre disponible...). La sphère productive capte des revenus extérieurs au territoire.

La sphère de l'économie présenteielle (ou résidentielle) contient principalement les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Pour ces activités de proximité, la localisation de l'emploi dépend des besoins de la population résidente ou de passage (touristes, déplacements professionnels journaliers). La sphère résidentielle repose donc sur les dépenses des populations résidentes tout en captant également les revenus des personnes de passage (touristes, migrations alternantes).

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

On peut observer une grande variabilité de la part de l'emploi présenteiel entre les territoires. En 2012, la zone d'emploi qui comportait la plus forte proportion d'emploi présenteiel était celle de Briançon (87%) et celle qui en comportait le moins celle d'Oyonnax (46%).

Les deux indicateurs les plus utilisés sont :

- La part de l'emploi présenteiel dans l'ensemble de l'emploi,
- Le ratio d'emploi de la sphère présenteielle pour 100 000 habitants.

La comparaison avec des références nationales ou locales permet de mettre en évidence d'éventuels surplus d'emplois dans quelques secteurs de la sphère présenteielle et de les analyser pour expliquer ce poids. Par exemple, les zones touristiques sont particulièrement bien dotées en emplois présenteiels.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (observatoires, études, etc.)

- Observatoires économiques,
- Etudes sur l'attractivité et le rayonnement des territoires.

Champ observé : Emploi et population active

Nom de la base de données : ACOSS –
Les effectifs salariés, la masse salariale et le nombre d'établissements du secteur privé

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	ACOSS et URSSAF
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Données sous forme de tableaux EXCEL accessibles sur le site acoss.fr Données par secteurs d'activités entre 2008 et 2015.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Gratuit, via site internet acoss.fr
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	ACOSS met en ligne les dénombrements des établissements employeurs et des effectifs salariés au 31 décembre chaque année selon la NAF 732 et la commune. Données disponibles : 2008-2015 Prochaine mise à jour : 30 juin 2017
Echelles disponibles	Dénombrements au niveau NAF 732 pour toutes échelles administratives de la commune à la France entière.
Pour en savoir plus	Site internet : acoss.fr

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

ACOSS permet de suivre l'évolution du nombre d'entreprises et d'emplois de manière annuelle, depuis décembre 2008.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Les données sur les effectifs salariés, la masse salariale et le nombre d'établissements du secteur privé de l'ACOSS sont issues de la base de données SEQUOIA de l'ACOSS et des URSSAF, alimentée par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les séries recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/12. Le périmètre retenu est celui des établissements ayant déclaré de la masse salariale au quatrième trimestre de l'année. Les séries sont déclinées par commune du lieu de travail et activité principale de l'établissement selon la nomenclature d'activité NAF 2008 détaillée (732 modalités). Cette nomenclature (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Elle a été rétopolée sur l'ensemble des établissements de la base SEQUOIA depuis janvier 1997.

Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de celui de l'UNEDIC (qui exclut les ex-grandes entreprises nationales) et de l'INSEE (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des URSSAF n'est donc pas totale.

Les séries de données sur les effectifs salariés, la masse salariale et le nombre d'établissements du secteur privé de l'ACOSS peuvent être redressées d'une année à l'autre.

⇒ Zoom sur les variables

- Nombre d'établissements par niveau administratif et par code NAF ;
- Effectifs salariés par niveau administratif et par code NAF.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Emplois et établissements du secteur privé par secteur ;
- Emplois et établissements du secteur privé par sphère présentiel et non-présentiel ;
- Evolutions annuelles de l'emploi par territoire, par secteurs d'activités, etc. ;
- Taux de spécialisation sectorielle (ou Indice de Herfindahl-Hirschman) mesurant la concentration sectorielle de l'emploi.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

Etudes économiques de l'échelle communale aux comparaisons nationales.

Champ observé : Emploi et population active

Nom de la base de données : CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) - Pôle Clap (Direction régionale de Midi-Pyrénées)
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	<u>Donnés sous forme de tableau EXCEL accessible sur le site INSEE</u> Tableau détaillé par commune et par arrondissement.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Les données de CLAP sont disponibles à l'automne de chaque année sous forme de tableaux standards dans l'espace "Statistiques locales" (ESL) sur le site INSEE.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Mise à jour annuelle. La première diffusion des statistiques issues de Clap porte sur les données de l'année d'exercice 2003. La nomenclature utilisée dans Clap jusqu'aux données de l'exercice 2007 est la Nomenclature Economique de Synthèse (NES). A compter de l'année de référence 2008, les niveaux d'agrégation spécifiques associés à la NAF rév. 2 sont utilisés .
Echelles disponibles	Les données de CLAP diffusées par l'INSEE sont disponibles au niveau le plus fin, à savoir au croisement NAF 700 x Commune. Par agrégation, on peut ensuite disposer des données sur un large spectre de zonages (région, département, canton ou ville, commune, zone d'emploi, etc.).
Pour en savoir plus	Site internet : insee.fr

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal (voir infra-communal de manière ponctuelle – CLAP PACA 2009), sur l'**emploi salarié** pour les différentes activités des **secteurs marchands et non marchands**.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Les données relatives à une année concernent les entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non.

Le nombre d'entreprises et d'établissements (le stock) fourni par CLAP au 31/12 d'une année (N) diffère du dénombrement au 01/01 de l'année suivante (N+1) réalisé à partir de la source « Répertoire national des entreprises et des établissements (REE-SIRENE) » pour les trois raisons principales suivantes :

- Même si la date de référence ne diffère que d'un jour, le changement d'année introduit un nombre important de mouvements, principalement de créations d'entreprises ou de créations d'établissements.
- L'objectif de CLAP étant la localisation la plus précise possible des effectifs salariés, la définition des établissements et entreprises actifs retenue par CLAP est plus large que celle du répertoire des entreprises et des établissements ; par exemple, CLAP retient les syndicats de copropriété, alors qu'ils sont écartés du champ du répertoire.
- Le champ couvert par CLAP est plus large que celui du répertoire. CLAP couvre le champ complet des entreprises et des établissements (hors intérim et défense) ; la source REE-SIRENE porte quant à elle sur un champ plus réduit, constitué des seules activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

⇒ Zoom sur les variables

- Caractéristiques des entreprises et des établissements (nombre, taille, secteur d'activité) et rémunérations versées ;
- Postes de travail offerts par les entreprises et les établissements : nombre de postes, catégorie socioprofessionnelle, sexe, type d'emploi (y compris : apprentis, contrats aidés, stagiaires) ;
- Emploi salarié mesuré en termes de " postes de travail " au 31 décembre de l'année. L'emploi salarié est aussi évalué en équivalent temps plein sur l'année.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Nombre d'établissements et effectifs salariés par secteur d'activité détaillé et tranche d'effectifs salariés détaillés ;
- Nombre d'établissements et effectifs salariés par tranche d'effectifs salariés détaillées et sphère économique ;
- Postes, rémunérations et effectifs salariés en équivalent temps plein.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

Etudes économiques traitant l'information sur les établissements et l'emploi de manière quasi exhaustive. Pas d'exploitation possible sur des zones « à façon », la donnée est communale.

Champ observé : Emploi et population active / salaire net horaire

Nom de la base de données : DADS (Déclarations Administratives des Données Sociales)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee. Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	<p>Les données sont fournies au format excel à la commune et uniquement pour des communes/zones de plus de 2000 habitants. La base de données permet d'avoir des informations sur les salaires nets horaires moyens selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe et l'âge.</p> <p>Champ : Les statistiques sont établies à partir des informations recueillies sur les entreprises du secteur privé et les entreprises publiques localisées en France.</p> <p>Les statistiques sur les catégories socioprofessionnelles portent sur le poste principal occupé par le salarié dans l'année.</p>
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	<p>Site internet de l'INSEE</p> <p>https://www.insee.fr/fr/statistiques/2021266</p>
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Données annuelles, mises à disposition en mai de chaque année pour l'année N-3
Echelles disponibles	Données à la commune ainsi qu'à l'échelle de zones supra communales (ARM, EPCI, ARR, DEP, REGION (anciennes et nouvelles), METROPLOE, AU2010, UU2010, ZE2010, France)
Pour en savoir plus	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1163#consulter

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Seule base de données permettant d'approcher les questions de salaires nets horaires moyens selon l'âge, la CSP et le sexe
- Regarder et comparer selon les territoires les salaires moyens des individus en fonction de leur CSP, commune de résidence
- Identifier des territoires en plus forte précarité, d'un point de vu de la rémunération de ses habitants mais à croiser avec d'autres données car le seul indicateur de salaire net horaire moyen ne permet pas de traiter globalement cette information.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Les données sont annuelles et permettront des évolutions mais à partir de 2013 uniquement, car des évolutions au sein de la données ont eues lieu entre le millésime 2012 et 2013 :
 - ✓ En 2013, le montant des cotisations patronales aux complémentaires santé obligatoires (CPCSO) a été intégré dans le calcul du salaire net.
 - ✓ Ce changement législatif, ainsi que l'intégration des bénéficiaires d'emplois aidés et des chefs d'entreprises salariés de leur entreprise rendent les comparaisons impossibles entre les bases 2012 et 2013.
- Les données correspondent aux salaires nets horaires moyens et ne prennent pas en compte les types d'emplois (CDI, CDD,...) ni les conditions d'emplois (partiel, temps complet...). Un fichier DADS contient ces informations mais est disponible uniquement à l'échelle des départements (échelle la plus fine).
- Des bases de données DADS complémentaires peuvent être acquises auprès de l'INSEE avec des indicateurs plus précis et détaillants davantage l'activité des salariés.

⇒ Zoom sur les variables

Le salaire net horaire moyen est décomposé selon plusieurs variables :

- le sexe : homme ou femme
- la catégorie socioprofessionnelle en 4 postes avec possibilité de croiser selon le sexe :
 - ✓ cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
 - ✓ professions intermédiaires
 - ✓ employés
 - ✓ ouvriers
- l'âge en 3 tranches avec possibilité de croiser les données selon le sexe :
 - ✓ moins de 26 ans
 - ✓ 26 à 50 ans
 - ✓ Plus de 50 ans

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Dans le cadre de tableaux de bord par exemple ou de portraits de territoires l'ensemble des variables sont communément utilisées, principalement en fonction des CSP et de l'âge.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Etat des lieux sur le portrait social d'un territoire
- Tableaux de bord, portraits de territoires
- Le DROS se sert de données DADS régionales afin de calculer un taux de pauvreté par région. La part de salariés percevant un salaire bas est calculé sur la base des revenus nets d'activité salariée perçus sur l'année et le seuil de bas salaire est fixé par convention à 60% du salaire annuel médian de l'ensemble de la population.

Champ observé : Emploi et population active / demandeurs d'emploi

Nom de la base de données : DARES – demandeurs d'emploi
Chômeurs inscrits à Pôle Emploi

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social / Pôle emploi.
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Données brutes sous forme de tableau EXCEL.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Gratuit, via le site de la DARES.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Mise à disposition de la donnée en janvier (mois statistique de décembre). Données disponibles de 2006 à 2015. Mise à jour annuelle pour les mois de décembre sur 10 ans glissants.
Echelles disponibles	Données communales à l'ensemble géographique « France métropolitaine » et les départements/régions d'outre-mer sauf Mayotte.
Pour en savoir plus	http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/article/les-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-donnees-communales

Intérêts d'utilisation de la donnée

Ces données portent sur les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C par sexe, par tranche d'âge et par commune (sur la base du Code Officiel Géographique, au 1er janvier 2016), pour les mois de décembre sur 10 ans glissants.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Les données sont issues des fichiers de la statistique mensuelle sur le marché du travail (STMT), source directement issue des données opérationnelles de gestion de Pôle emploi.

Ces statistiques reflètent les évolutions liées au marché du travail, qu'elles soient conjoncturelles ou plus structurelles. Elles peuvent également être liées aux changements réglementaires relevant de la politique économique, comme la mise en œuvre d'une nouvelle convention d'assurance chômage, la création du revenu de solidarité active (RSA), la suppression de la dispense de recherche d'emploi, etc.

Les données sont brutes et arrondies à la dizaine. De légers écarts peuvent donc apparaître entre la somme des données désagrégées et la série agrégée.

Les évolutions annuelles sont à prendre avec précaution : sur les petites communes, l'effet de l'arrondi peut être important et l'évolution annuelle est alors très impactée. Ainsi par exemple, une commune qui verrait une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 14 à 15 (hausse de 7 %) aura des effectifs arrondis à 10 et 20, soit une hausse de 100 %.

Les âges retenus pour les différentes séries sont les âges en fin de mois (âge que le demandeur d'emploi aura à la fin du mois considéré).

Jusqu'en 2008, les données du marché du travail renaient les demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3 hors activité réduite, ce qui correspond, à partir de 2009, aux demandeurs d'emploi de la catégorie A.

⇒ Zoom sur les variables

- Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C par commune ;
- Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C par sexe et par commune ;
- Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C par tranches d'âge et par commune.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- La part des chômeurs de longue durée ;
- La part des jeunes chômeurs ;
- L'évolution des demandeurs d'emploi de catégorie A (personnes sans emploi et n'exerçant aucune activité) ;

L'habitat, au même titre que l'économie, bénéficie d'une attention particulière dans le cadre de cette première édition. C'est en effet une thématique dont les réflexions se nourrissent souvent de tableaux de bord riches en données et en indicateurs. Les 14 bases de données ici présentées sont classées pour décrire :

- Les caractéristiques du parc de logements dans son ensemble,
- Les dynamiques de construction du marché du logement,
- Le parc social qui constitue un enjeu sensible occupe une place à part

CARACTERISTIQUES ET OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENTS

- 1- Fichier sur le descriptif des logements et des résidences principales (INSEE)
- 2- Fichier FILOCOM sur le logement par commune (CEREMA/DREAL)
- 3- Données sur les logements vacants de la DGFIP

DYNAMIQUES DE LA CONSTRUCTION NEUVE ET DU MARCHÉ DU LOGEMENT

- 4- Données sur la construction neuve, SIT@DEL2 (Ministère du Logement)
- 5- Données sur le prêt à taux zéro (PTZ)
- 6- Données sur la déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- 7- Données sur les Données de Valeurs Foncières (DVF)
- 8- Données sur les transactions immobilières de la base PERVAL,
- 9- Données sur l'Enquête de commercialisation des logements Neufs (ECLN)

PARC SOCIAL

- 10- Données sur les logements locatifs sociaux au sens SRU
- 11- Répertoire Parc locatif Social : RPLS,
- 12- Données d'Occupation du Parc Social : OPS,
- 13- Données du Fonds Social du Logement: FSL,
- 14- Données SISAL,
- 15- Données du Système National d'Enregistrement (SNE).

Champ observé : Caractéristiques et occupation du parc

Nom de la base de données : Données sur les logements et les résidences principales de l'INSEE (Recensement de la population)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Fichier national par commune, format Excel
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Téléchargement gratuit à partir du site insee.fr
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Dernière année disponible : 2013 Mise à jour en juillet 2017, millésime 2014 Autres années disponibles : 2012, 2011
Echelles disponibles	Communes
Pour en savoir plus	Insee.fr / Rubrique ; statistiques Clés de recherche : Niveau géographique : commune Thème : conditions de vie → logement Catégorie : données → base de données

⇒ Ce qu'il faut savoir sur le recensement

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Les bases de données sont proposées aux utilisateurs notamment pour comparer des communes, regrouper des modalités de variables ou obtenir des résultats sur des ensembles personnalisés de communes. Issues de calculs liés aux techniques d'échantillonnage, les données en effectifs sont fournies avec plusieurs décimales ; celles-ci doivent être utilisées pour tous les calculs réalisés, de façon à éviter les erreurs d'arrondis.

Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- ➔ Nombre de **résidences principales HLM louées vide** : les données sont déclaratives et résultent d'une moyenne calculée sur un cycle de collecte de cinq ans. De fait, on note des différences importantes entre les chiffres résultant d'autres fichiers à la même date comme le fichier sur le logement social « SRU » ou le Répertoire du Parc Locatif Social.
- ➔ Nombre de **logements vacants** : les données sont déclaratives et résultent d'une moyenne calculée sur un cycle de collecte de cinq ans. De fait, l'approche des logements vacants est plus pertinente via les fichiers FILOCOM ou de la DGFIP.

⇒ Zoom sur les variables (principales)

- Quantification du parc : nombre total de logements dont :
 - Nombre de résidences principales
 - Nombre de résidences secondaires
 - Nombre de logements vacants
- Type de logements :
 - Nombre d'appartements,
 - Nombre de maisons
- Les logements selon le nombre de pièces :
 - 1 pièce, 2 pièces, 3 pièces, 4 pièces, 5 pièces et plus
 - Nombre de pièces moyen pour les résidences principales
- Les logements selon la date de construction :
 - Avant 2011, de 2006 à 2010, de 1991 à 2005, de 1971 à 1990, de 1946 à 1970, de 1919 à 1945, avant 1919.
- Nombre de ménages
- Les ménages selon la date d'emménagement :
 - Depuis moins de 2 ans, entre 2 et 4 ans, de 5 à 9 ans, de 10 à 19 ans ; de 20 à 29 ans, 30 ans et plus.
- Statut des logements (résidences principales)
 - Nombre de résidences principales occupées par des propriétaires,
 - Nombre de résidences principales occupées par des locataires
 - Nombre de résidences principales HLM louées vide
 - Nombre de résidences principales occupées gratuitement
- Ancienneté totale d'emménagement selon le statut
- Eléments de confort :
 - Nombre de résidences principales avec salle de bain, douche ou baignoire,
 - Nombre de résidences principales avec chauffage central collectif,
 - Nombre de résidences principales avec chauffage central individuel,
 - Nombre de résidences principales avec électricité dans le logement,
 - Nombre de résidences principales avec eau chaude dans le logement,
 - Nombre de résidences principales avec chauffe-eau solaire,
 - Nombre de résidences principales avec pièce climatisée,
 - Nombre de résidences principales avec tout à l'égout
- Possession d'une voiture et stationnement
 - Nombre de ménages disposant au moins d'un emplacement réservé au stationnement,
 - Nombre de ménages disposant au moins d'une voiture,
 - Nombre de ménages disposant de deux voitures au plus

⇒ **Indicateurs utiles ou les plus utilisés** : multiples

⇒ **Principaux domaines de valorisation de la donnée** (*observatoires, études etc.*)

Observatoires de l'habitat, documents de planification...

Champ observé : Caractéristiques et occupation du parc

Nom de la base de données : FILOCOM (Fichier Logements par COMMune)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	CEREMA/DREAL CETE Nord Picardie
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Fichier excel avec des données agrégées soumises au secret statistiques (lorsque moins de 10 logements). Un fichier avec les données est fourni, accompagné d'un fichier contenant la description des variables et du codage utilisé : La variable A201 correspond par exemple au nombre de résidences principales.
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	DREAL PACA Demande au CEREMA pour des traitements particuliers (section cadastrale notamment), données payantes
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Tous les 2 ans (2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, et bientôt 2015)
Echelles disponibles	Sections cadastrales, Communes, et agrégations possible au département, région, métropole AMP, ...
Pour en savoir plus	http://rehal.fr/sites/default/files/Pr%C3%A9sentation%20FILOCOM_REHAL_13_1_2015.pdf http://www.nord-picardie.cerema.fr/focus-sur-filocom-a690.html

⇒ ATTENTION !

La base de données FILOCOM doit être remplacée par une nouvelle base gérée par l'INSEE et appelée FIDELI. Le projet de suppression de la taxe d'habitation devrait normalement remettre en cause la mise en place de cette nouvelle base de données.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Les données sont disponibles à une échelle fine du territoire : les sections cadastrales. De plus, il est possible de remonter loin dans le temps pour avoir des évolutions.

Les données Filocom sont aussi souvent utilisées pour le taux de vacance, plutôt que les données INSEE.

Elles ont l'intérêt également de permettre de mieux connaître les conditions de logement des ménages, en particulier ceux à faibles revenus (croiser revenus des ménages et conditions de logement) et de repérer le parc social. Il est également intéressant de les exploiter dans le cadre d'études ayant comme visées l'amélioration de l'habitat (observatoire des copropriétés, études pré-opérationnelles d'OPAH...)

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Les données Filocom sont constituées de plusieurs sources (Taxe d'habitation, Fichiers Fonciers, Fichiers Propriétaires, Impôts sur le revenu), ce qui permet d'obtenir des informations selon le type de logement et l'occupation qui en est faite, ainsi que sur les occupants eux-mêmes.

Il faut faire attention aux points suivants :

- Ne couvre que les logements assujettis à la taxe d'habitation.
- Les données viennent de la DGFIP, elles sont donc déclaratives.
- Le secret statistique peut empêcher une bonne exploitation de certaines variables

⇒ Zoom sur les variables

On peut trouver les variables classiques du nombre de logements en résidence principale, nombre de propriétaires occupants, ...

L'intérêt réside plus dans la caractéristique des ménages selon le type de logement : il y a des informations sur les revenus des ménages (niveau selon les plafonds HLM, seuil de pauvreté), sur l'âge et la situation matrimoniale des ménages, ...

L'évolution du parc est aussi intéressante (nombre de résidences principales qui deviennent des résidences secondaires entre 2 années, par exemple)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Part de ménages sous le seuil de pauvreté
- Part des logements potentiellement indignes
- Part de logements vacants de plus de un an
- Part des emménagés récents aux revenus inférieurs aux plafonds HLM
- Taux de renouvellement du parc ...

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

Utilisation des données dans divers travaux :

- Indicateurs de suivi des QPV
- Préparation du PLH
- Etudes pré-opérationnelles de politique d'amélioration de

Champ observé : Caractéristiques et occupation du parc

Nom de la base de données : Fichier 1767.bis. COM sur les logements vacants

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	La livraison des données peut se faire sous format papier ou sur CD Rom selon l'option formulée par le demandeur. (mieux vaut la seconde) En CD Rom : sous forme de base de données détaillée (excel) avec une ligne par logement vacant. Les variables disponibles permettent de localiser à l'adresse le logement/local vacant et de le qualifier (nom du propriétaire/gestionnaire, nature du bien, ancienneté de la vacance...)
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Le fichier est transmis aux collectivités à leur demande après acte d'engagement et déclaration à la CNIL. Si le traitement est effectué par un prestataire, celui-ci remplit également un acte d'engagement avec la DGFIP
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Fichier mis à jour annuellement en date du 1 ^{er} janvier, pour le millésime de l'année N le fichier est disponible courant 2 ^e ou 3 ^e trimestre de l'année N.
Echelles disponibles	La liste des locaux vacants (localisation à l'adresse) est disponible à la commune, EPCI ou au département.
Pour en savoir plus	http://www.audap.org/userfiles/downloads/etudes/hab_obslogement_capp_3_20151001.pdf

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

C'est le seul fichier permettant de repérer à l'adresse les logements vacants et d'identifier les propriétaires. Le Recensement de la Population et Filocom ne permettent pas cela et le fichier foncier, quant à lui, est, selon le CEREMA, moins exhaustif et le nom des propriétaires n'est pas identifiable.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Deux précautions d'usage :

- La définition de la vacance fiscale induit qu'un certain nombre de logements non soumis ou exonérés par principe de la taxe d'habitation tels que les logements étudiants, les foyers et hébergements spécifiques, certaines résidences secondaires et villages de vacances proposés à la location par l'intermédiaire d'une agence immobilière, échappent au « recensement ».
- S'ajoute à cela que les listes du fichier comprennent également des logements faisant l'objet d'une opération menée par les pouvoirs publics et par les bailleurs sociaux (PRU, OPAH, restructuration urbaine et réhabilitation...), un certain nombre de ceux-ci, recensés comme vacant au 1er janvier N-1 ont ainsi déjà été pu remis sur le marché au moment du traitement.

Enfin, en points de vigilance peut être noté que le fichier 1767 bis com nécessite un travail de vérification et de stabilisation des informations. Un travail est nécessaire sur la reprise de certaines adresses pour la géo localisation ainsi que sur les propriétaires/gestionnaires afin de savoir si ce sont des particuliers, des personnes morales privées ou personnes morales publiques. Au-delà de ces précautions d'usage, le fichier 1767 bis com fournit pour chaque logement vacant des informations permettant à la fois de localiser le bien (appartements et maisons) et d'identifier le propriétaire.

⇒ Zoom sur les variables

Pour chacun des locaux soumis à la taxe d'habitation et vacants, sont disponibles les informations suivantes sur :

- propriétaire ou gestionnaire du local : nom, prénom ou forme juridique et raison sociale de la personne morale ;
- local : adresse du bien, nature, numéro séquentiel, références cadastrales, valeurs locatives, code d'affectation, date de la dernière mutation de propriété ;
- vacance du local : première année de vacance, année de référence de TLV ou de THLV, indicateur de taxation à la TLV ou à la THLV, indicateur signalant un local susceptible d'être soumis à la TLV ou à la THLV au cours de l'année N

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Afin de ne travailler que sur les logements dont la vacance est structurelle il est nécessaire de ne retenir que les biens dont la nature est : maison ou appartement et dont la vacance est supérieure à 2 ou 3 ans. Le plus souvent ce fichier sert à repérer les logements vacants pour les actions des collectivités et est donc représenté sous forme de listing ou de cartographie à la parcelle/ à l'adresse. Il permet aussi d'identifier les plus gros propriétaires privés de logements vacants ou les concentrations locales de logements vacants.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études, etc.*)

Alimenter les travaux du PIG communautaire de la CA TPM « Amélioration de l'Habitat » reconduit pour la période 2012-15. Celui-ci dans ses quatre actions comprenait un volet « Remise de logements vacants sur le marché ». Outre cette première ambition, ce travail a permis :

- la cartographie précise de la vacance à l'échelle de la parcelle
- le repérage des concentrations de la vacance pour des éventuelles actions d'acquisition et d'amélioration
- le repérage des propriétaires de logements vacants permettant un meilleur ciblage des actions de sensibilisation et d'incitation à la remise sur le marché

Champ observé : Dynamiques de la construction neuve et du marché du logement

Nom de la base de données : SIT@DEL2 / Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Centres instructeurs des permis de construire. Les données proviennent des formulaires de permis de construire.
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Les données SIT@TEL2 concernent les permis de construire à trois stades : autorisations, ouvertures de chantier (DOC) et déclarations attestant d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT). Elles concernent les logements mais aussi les locaux d'activité. Format : tableau (XLS, ODS), PDF, format Beyond
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Via le site internet (accès gratuit) http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr Via les DREAL pour les demandes particulières (voir plus bas) Il n'existe aucune restriction dans la diffusion des données SITADEL. La mention de la source est par contre obligatoire lors de la diffusion ou de la publication de données issues de la source SITADEL.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Annuelle / Dernière année disponible : 2015 Séries chronologiques : Logements autorisés par type et par commune (2006-2015) Logements autorisés par nature de projet et par commune (2006-2015) Logements autorisés par utilisation et par commune (2006-2015)
Echelles disponibles	Région, Département, Commune. Par opération jusqu'en 2017 (voir plus bas)
Pour en savoir plus	Consulter le site internet http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Les données SIT@DEL2 permettent de suivre l'activité de la construction et des principales caractéristiques des opérations de construction de logements neufs et de locaux autres qu'à usage d'habitation.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Les données sont disponibles en « date réelle » et en date de « prise en compte ». Il est fortement conseillé d'utiliser les données en « date réelle » qui sont nettement plus robustes que celles en date de « prise en compte » soumises aux aléas de collecte.

Les données sont disponibles pour les logements « autorisés », les logements « commencés » (liés à l'acte administratif DOC) et les logements « terminés » (liés à l'acte administratif de DAACT).

Si l'utilisation des statistiques concernant les logements terminés est généralement déconseillée (la DAACT n'étant pas obligatoire), les avis sont partagés sur les deux autres types de données :

- Les logements **autorisés** ont le mérite d'être à priori une donnée exhaustive mais elle ne renseigne que sur une intention de construire. Si la grande majorité des logements autorisés est effectivement réalisée, certains programmes autorisés ne sortent jamais de terre (abandons) ou sont réalisés bien des années plus tard leur autorisation,
- Les logements **commencés** font l'objet d'une DOC qui mentionne que les logements sont en cours de réalisation mais comme la DOC n'est pas obligatoire, cette donnée a longtemps été considérée comme fragile. Depuis 2015 ; de nouveaux indicateurs retracent les autorisations et les mises en chantier à la date réelle de l'évènement et le producteur de données mentionne une très forte amélioration de la fiabilité des données concernant les logements commencés...

⇒ Zoom sur les variables

A l'échelle de la commune

Parmi l'ensemble des données collectées, les principales sont :

- le nombre et la surface de logements créés ;
- la surface créée des locaux non résidentiels

Plusieurs types de construction sont distingués :

- **quatre types de logements** : logement individuel pur, logement individuel groupé, logement collectif, logement en résidence ;
- **huit types de locaux non résidentiels** : hébergement hôtelier, commerces, bureaux, artisanat, bâtiments industriels, entrepôts, exploitation agricole et forestière, services publics ou d'intérêt collectif.

La catégorie « service public ou d'intérêt collectif » regroupe les six sous-catégories suivantes : transports, enseignement et recherche, action sociale, ouvrage spécial, santé, culture et loisirs. Contrairement aux logements, les données concernant les locaux non résidentiels sont exprimées en m² et pas en nombre.

- ⇒ *Attention : les foyers ou les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs sont classés dans les locaux d'hébergement hôtelier et non dans les logements. Les projets peuvent être mixtes, incluant à la fois la construction de logements et de locaux non résidentiels.*

A l'échelle des programmes

Jusqu'en 2017, les informations étaient disponibles à un niveau individuel (listes de permis). En raison d'une disposition de la CNIL, les DREAL ne seraient plus autorisées à vendre (aux particuliers) ou à fournir via des conventions (aux organismes publics et parapublics dont les agences d'urbanisme) les listes de permis. Information à confirmer.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Taux de logements autorisés (ou commencés) pour 1000 habitants par an (ou pour 1 000 logements)

→ permet de comparer le niveau de dynamisme de la construction neuve entre territoires.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

Les listes de permis de construire étaient très utilisées par certaines agences d'urbanisme pour réaliser des enquêtes sur la réalisation effective des programmes en coopération avec les communes (services des permis de construire) ou via des enquêtes « terrain » notamment pour les programmes collectifs.

Champ observé : Dynamique de la construction neuve et du marché du logement

Nom de la base de données : PTZ / Prêt à Taux Zéro

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	DGUHC / SGFGAS Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Données sur l'accession aidée Les principales informations du fichier sont : <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques des ménages emprunteurs : nombre de personnes du ménage, situation professionnelle, statut d'occupation du logement avec le prêt ; - Les caractéristiques des logements : neufs / anciens, surface, localisation, nombre de pièces, - Montant et type d'emprunt
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Tableaux standard : DREAL/ module GEOKIT2 Fichier communal : par convention avec la DREAL La source doit être mentionnée « Statistiques du prêt à taux zéro – SGFGAS »
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Annuelle à l'échelle des communes (GEOKIT) Trimestrielle pour les données départementales.
Echelles disponibles	Commune de résidences du demandeur Commune du projet Département
Pour en savoir plus	https://www2.sgfgas.fr

Au sujet du prêt à taux zéro...

Le Prêt à Taux Zéro (PTZ) a été créé par décret en 1995. Il constitue une nouvelle aide de l'Etat destinée à l'accession à la propriété d'une résidence principale pour des opérations neuves ou d'acquisition-amélioration. Les conditions d'éligibilité dépendent du profil des acquéreurs (revenus et nombre d'occupants).

Fin 2008, le secteur du logement traverse une crise profonde et le Gouvernement décide de mettre en place différents dispositifs destinés à soutenir les marchés immobiliers. Les deux principales mesures instaurées sont le « dispositif Scellier » et le « doublement du Prêt à Taux Zéro » (pour les logements neufs) ainsi que de la localisation du logement sur lequel porte l'opération d'achat. Depuis sa création, ce prêt a connu de nombreuses modifications. Depuis 2012, le nouveau Prêt à Taux Zéro (PTZ+) ne finance plus que les logements neufs. Le PTZ a été progressivement modifié afin de favoriser l'accession sociale à la propriété des ménages modestes. Les conditions de prêt diffèrent aussi selon la localisation du projet d'achat (classement en trois zones selon le niveau de tension du marché).

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Le prêt à taux zéro (PTZ ou prêt à 0 %) et l'éco-PTZ sont des dispositifs de prêt aidé destinés aux particuliers pour l'acquisition ou l'amélioration d'un logement. Les résultats issus des fichiers de la société de gestion du fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS) permettent d'élaborer des statistiques sur les bénéficiaires des aides ainsi que les biens en cause.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Certaines variables sont renseignées facultativement par les organismes de crédit et ont une fiabilité limitée (commune d'origine et commune du futur logement par exemple).

Au niveau communal, les données sont agrégées depuis 1997 et ne permettent pas d'analyser les évolutions en raison de l'identification impossible de l'année du prêt.

⇒ **Secret statistique** : aucun tableau ne peut être publié si une case élémentaire concerne un nombre de prêts inférieur à 11

⇒ Zoom sur les variables (produits communicables)

Tableaux statistiques standard (GéoKit2)

Ils portent sur le nombre de prêts, leur montant, le montant de l'opération et le montant des autres prêts ventilés par tranche de revenus, par type d'opération et par type de prêt.

Fichiers départementaux

Ils comportent plus de variables que les tableaux GéoKit concernant les caractéristiques des ménages emprunteurs : nombre de personnes, CSP, statut d'occupation. Pour ce qui concerne les logements, figurent le type d'immeuble et le nombre de pièces.

Fichiers communaux

Données accessibles via une convention avec la DREAL. Celle-ci procède à une agrégation préalable des dossiers individuels pour les communes où le nombre de dossier est inférieur à 11.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Ratio Nombre de prêts / Nombre de logements neufs vendus

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Observatoires de l'habitat

Champ observé : Dynamique de la construction neuve et du marché du logement

Nom de la base de données : DVF « Demande de Valeur Foncière »
Transactions immobilières

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	DVF permet de connaître les transactions immobilières intervenues dans un délai de 5 ans. Fichier au format Excel.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	La donnée est mise à disposition par la DGFIP, en téléchargement gratuit. Elle est disponible pour les collectivités et certains établissements publics.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Données mises à disposition semestriellement pour les 5 dernières années (2 fois / an). Dernière en date : 1 ^{er} semestre 2016
Echelles disponibles	Cadastre
Pour en savoir plus	guide-dvf.fr

AU SUJET DE LA BASE DE DONNEES **A NOTER**

Le fichier téléchargé est un fichier texte qu'il faut transformer en fichier tableau (EXCEL)

Il faut toletter la base pour éviter les doublons

La mise à jour impacte les données au moins des deux dernières années car des transactions sont enregistrées avec un retard qui peut aller jusqu'à deux ans,

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

La base de données DVF vient compléter un ensemble d'informations disponibles pour l'élaboration de stratégies territoriales. Elle assure une meilleure connaissance des marchés fonciers et immobiliers pour faciliter la mise en œuvre de politiques foncières et d'aménagement. La base constitue un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics afin d'élargir la connaissance des marchés fonciers et immobiliers qui est un élément clé pour la compréhension des enjeux d'aménagement aux différentes échelles.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

DVF est une fusion du fichier des mutations immobilières à titre onéreux publiées dans les conservations des hypothèques et du descriptif cadastral des biens issu de MAJIC. Toutes les ventes immobilières publiées par la DGFIP sont présentes. La base DVF est réputée exhaustive. La DGFIP a confirmé l'absence de règle de filtration. Cela inclut les ventes de nue-propriété/usufruit, les biens complexes, etc.

La donnée au format Excel est complexe à exploiter, pour cibler correctement un marché foncier spécifique plusieurs distinctions sont à prendre en compte. Il convient d'être particulièrement vigilant sur les champs : Code service CH, Référence document, Articles CGI, natures de mutation, valeur foncière, Identifiant local, le nombre de pièces et la nature de culture. Certaines données, utiles à l'analyse foncière ou immobilière, ne sont pas comprises dans la base de données DVF. Il faut alors croiser DVF avec d'autres sources de données.

- Le caractère occupé ou non du bien vendu n'apparaît pas.
- La date de construction du bien n'est pas indiquée.
- Les types d'acquéreurs et de vendeurs ne sont pas décrits.
- Le zonage du document d'urbanisme ou la vocation des terrains nus ne sont pas mentionnés.
- Les parkings, les caves, etc. apparaissent dans DVF sous le terme génériques « Dépendances ».

⇒ Zoom sur les variables

Code service CH : Code service des centres hypothèques

Référence document : Référence de l'acte notarié

Articles CGI (Code général des impôts) : Régime fiscal exemple : 1594D*1 -> marché immobilier (Voir annexe 1)

Date mutation : Date de l'acte notarié

Nature mutation : Il y a 6 Nature de mutation : Adjudication, Echange, Expropriation, Vente, Vente en l'état futur d'achèvement, vente terrain à bâtir.

Adresse : Du Numéro de voie à au préfixe de section.

Valeur foncière : Valeur de la transaction.

Section : Section cadastrale.

No plan : Numéro de plan cadastral.

Code type local : De 1 à 4 selon le type local.

Type local : Maison ; Appartement ; Dépendance ; Local industriel, commercial ou assimilé.

Identifiant local : Identifiant unique pour chaque local

Nature culture : Nature de l'exploitation du terrain. (Exemple : S -> Sol ; POTAG -> Potager)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

La valeur foncière, la surface réelle bâtie, le type local et le nombre de pièces principales.

Principaux indicateurs demandé (au quartier ou à la commune) :

- Prix moyen et nombre d'appartements vendus à l'unité dans le marché de l'ancien.
- Prix moyen et nombre d'appartements vendus à l'unité dans le marché du neuf.
- Prix moyen et nombre de maisons vendus à l'unité dans le marché de l'ancien.
- Prix moyen et nombre de maison vendus à l'unité dans le marché du neuf.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (observatoires, études etc..)

- Marchés locaux : prix, volumes...
- Consommation foncière selon les types de marchés fonciers
- En amont des acquisitions (pré-étude de faisabilité, ...)
- En procédure de préemption / expropriation (termes de comparaison)
- Croisement avec d'autres données (POS/PLU, FILOCOM, OccSol...)

Champ observé : Dynamique de la construction neuve et du marché du logement

Nom de la base de données : Base PERVAL, Transactions foncières et immobilières à titre onéreux

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Société Min.not (émanation du Conseil Supérieur du Notariat)
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Donnée désagrégée anonymisée sous format excel (.xls) avec : <ul style="list-style-type: none"> • en lignes : les mutations ; • en colonnes : caractéristiques du bien, des acquéreurs-vendeurs, fiscalité, localisation, etc. Les mutations sont segmentées en 8 types de biens (appartements, maisons, vignobles, etc.) décrites par un socle commun de plus de 60 variables (+ variables spécifiques). Le fichier fourni comporte une feuille excel par type de bien.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Payant – prix proportionnel au nombre de transactions (autour de 1 • HT / ligne). Ces données permettent la production des indicateurs Insee - Notaires sur les prix des logements anciens.
Dates de mise à disposition de la donnée	Mise à jour trimestrielle.
Echelles disponibles	Désagrégé : section cadastrale et coordonnées x;y. Echelles à façons sur commande. National, régional et principales agglomérations : indices Insee/notaires.
Pour en savoir plus	Publications « Les marchés immobiliers », Notaires de France (4 pages à l'échelle départementale). www.territoires-ville.cerema.fr/IMG/pdf/4-Documentation_Perval_cle7c3ab8.pdf

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Une donnée désagrégée (sans secrétisation) et facile d'utilisation.
- Possibilité de travailler sur des séries longues.
- Géolocalisation à la section cadastrale et x;y.
- Permet d'obtenir facilement des médianes/moyennes de prix en fonction d'une segmentation préétablie (maisons, appartements, terrains, locaux d'activité, vignobles, biens agricoles, immeubles, garages).
- Richesse des informations contenues qui permettent d'aborder non seulement les prix et la nature des biens mutés, mais aussi les caractéristiques socio-économiques des couples acquéreurs-vendeurs (PCS, âge, nationalité, commune de résidence de l'acheteur avant achat, etc.).
- Donne des éléments sur la mutation précédente (type, date, montant).

⇒ Zoom sur les variables

Plus de 60 variables communes aux 8 types de biens segmentant la base permettent de caractériser les mutations.

On peut les regrouper en 3 catégories :

- caractéristiques du bien (localisation, date de la vente, surfaces, etc.) ;
- informations sur les couples vendeur-acquéreur (catégorie socio-professionnelle, nationalité, statut matrimonial, âge, etc.) ;
- renseignements sur les conditions financières et fiscalité de la mutation (prix, TVA, Crédit, Viager, etc.).

Chaque segment peut disposer de variables complémentaires (exemple : données sur les droits à bâtir pour les terrains, type COS, zonage PLU, etc.).

⇒ Points de vigilance et limites d'utilisation

- La base n'est pas exhaustive sur les volumes de transactions (elle reposait, jusqu'en 2011, sur le volontariat des notaires). Le taux de couverture (environ 55 % des transactions au niveau national en 2013), en progression, peut varier de 50 % dans certains territoires ruraux à plus de 90 % pour des territoires très urbains (métropoles). Ce taux varie par ailleurs en fonction des segments de marché : il est meilleur sur les marchés de l'ancien, appartements et maisons. Sur les volumes de transactions, l'information peut être complétée avec la source « Demande de Valeurs Foncières ».
- Le marché du neuf et les marchés fonciers sont difficiles à approcher avec cette donnée : un complément avec l'EPTB pour les terrains à bâtir et maisons neuves, et par l'ECLN pour le marché de la promotion est profitable.
- Perval est alimentée par 2 modes distincts : envoi manuel d'extraits d'actes de vente par les Notaires ; et télétransmission des actes à partir d'un logiciel de rédaction d'actes. La deuxième source a le mérite de limiter les biais liés à des modes rédactionnels variables d'un notaire à l'autre. Mais le biais déclaratif ou l'erreur de saisie restent possibles. Il importe donc toujours de vérifier le taux de remplissage et la plausibilité des champs que l'on mobilise (certaines combinaisons de type terrain/surface habitable doivent être écartées).
- La segmentation proposée relève de choix effectués par la société Min.Not : elle n'est pas complètement neutre. Le segment « maisons » agrège ainsi des pavillons, des maisons de ville ou des maisons avec/sans garage. Il convient donc d'être vigilant sur la composition des segments.
- Enfin, les valeurs exceptionnelles (très élevées ou très faibles) peuvent biaiser l'analyse. Il est donc recommandé, selon l'échantillonnage, d'enlever les premiers et derniers déciles ou centiles.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Prix médians par année, prix en €/m² pour les appartements (par taille).
- Prix médians du bien selon la catégorie sociale / l'âge de l'acheteur.
- Proportion des acheteurs et vendeurs selon l'origine géographique / la PCS / l'âge.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Permet d'alimenter les diagnostics des documents de planification (SCoT, PLU), de programmation (PLH) et des stratégies foncières.
- Alimente les observatoires foncier/ habitat et donne des éléments de comparaison par rapport à d'autres bases de données (notamment DVF).
- Valorisation dans le cadre de publications sur les marchés immobiliers.

Champ observé : Dynamique de la construction neuve et du marché du logement

Nom de la base de données : Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs (ECLN)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Promoteurs et Entreprises assurant la commercialisation des programmes comptant au moins 5 logements et répertoriés par la base de données SITADEL2. Service instructeur à la DREAL : SCADE/UIC
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	L'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) est une enquête assurant le suivi de la commercialisation des logements neufs destinés à la vente aux particuliers . L'enquête est réalisée en France métropolitaine par les cellules statistiques des directions régionales de l'équipement. La collecte des données est faite par des enquêteurs et/ou par voie postale. L'enquête (exhaustive sur son champ) couvre les permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers. Sont donc exclus : <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur locatif (permis de construire intégralement destinés à la location) ; - Les constructions individuelles réalisées par des particuliers en vue de leur occupation personnelle (permis de construire d'un logement) ; - Les logements construits par l'État, les collectivités locales et les sociétés nationalisées ; - L'ensemble des logements de fonction ; <ul style="list-style-type: none"> - Les programmes de réhabilitation. Le format des données est soit de l'export texte CSV soit du tableur XLS ODS
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	DREAL : SCADE/UIC Données facturées soumises au respect u secret statistique ou accessibles via un conventionnement avec la DRAL
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Données trimestrielles T-2 Mise à jour trimestrielle
Echelles disponibles	Données à la commune soumises eu respect du secret statistique (pour les données sensibles, voir plus loin)
Pour en savoir plus	http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

L'enquête permet de disposer d'éléments de prix, de mises en vente, de réservations, de nouvelles mises sur le marché de stock disponible à la vente, de délai d'écoulement, avec distinction entre maison individuelle et appartement selon le nombre de pièces.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Taux de réponse d'environ 90%

Compte tenu des délais de remontées de l'information dans Sit@del2, certains programmes immobiliers sont enquêtés postérieurement au démarrage de leur commercialisation. Ceci génère des révisions significatives pour les mises en vente, en particulier entre la première et la deuxième estimation.

⇒ Zoom sur les variables

- les **données considérées comme publiques** : référence du pétitionnaire, caractéristiques du programme (adresse, type de logements, nombre de logements, trimestre de début et de fin de commercialisation), mises en vente. Ces données sont diffusables à tous les niveaux géographiques.

- les **données considérées comme peu sensibles** : réservations, surface des logements réservés, stock de logements offerts à la commercialisation. Les données de cette troisième catégorie sont diffusables sans restriction à un niveau départemental et pour les zonages d'au moins 50 000 habitants (unités urbaines, aires urbaines ou autres zonages) pour lesquels au moins cinq promoteurs sont présents en moyenne et sans vérification de la règle concernant la contribution dominante (plus de 85 %).

- les **données considérées comme sensibles** : les prix de réservation à la vente. Elles sont diffusées en appliquant les règles strictes du secret statistique : une donnée est diffusable si elle concerne au moins trois entreprises, c'est-à-dire trois promoteurs, dont aucun ne réalise 85% ou plus de la donnée publiée. Le secret statistique doit être calculé pour la donnée au niveau de la zone géographique de diffusion.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Nombre de logements mis en vente,
- Nombre de logements réservés à la vente,
- Prix moyen des ventes : en • par logement pour l'individuel, en •/m² pour le collectif,
- Surface moyenne (en m²)
- Nombre d'encours de logements proposés à la vente au cours d'un trimestre (logements proposés et non réservés),
- Délai d'écoulement des stocks (en mois)

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

Observatoires de l'habitat,
Notes de conjoncture

Champ observé : Le nombre de logements sociaux comptabilisés par commune au titre de l'obligation de 25% de logements sociaux (article 55, loi SRU, 2000)

Nom de la base de données : Inventaire des logements sociaux en équivalent SRU

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Service financement du logement social des DDT/DDTM qui collecte les pénalités SRU et suit les objectifs triennaux
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Données agrégées par commune sous forme de tableaux excel.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Demande au service financement du logement social des DDT/DDTM
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Chaque début d'année (fin février, début mars)
Echelles disponibles	Seules les communes comprises dans une aire urbaine disposent d'un comptage de ce type. Seules celles soumises à l'article 55 de la loi SRU ont le détail de la composition du parc LLS (LLS familiaux = RPLS, logements communaux conventionnés, places en foyers, logements parc privé conventionnés Anah)
Pour en savoir plus	http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/logements-en-structure-collective-et-populations-a1395.html

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- S'appuyer sur un décompte des logements sociaux en équivalent SRU car seuls les logements familiaux (gérés par les bailleurs sociaux) sont comptabilisés dans RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social). Parfois la part de logements communaux, en foyers ou conventionnés est loin d'être négligeable ;
- Permet de répondre aux interrogations des élus quant à l'évolution de leur taux SRU ;
- Mettre en lien ces données avec ce qui est inscrit dans les CMS (Contrats de Mixité Sociale) qui lient l'Etat et les communes ;
- Très utile pour les PLH : programmation LLS.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Donnée pas toujours facile à obtenir.

⇒ Zoom sur les variables

Dans sa forme la plus détaillée, la donnée présente les champs suivants :

- o Nombre de LLS décomptés dans l'inventaire SRU et notifiés ;
- o Taux estimé de LLS par rapport aux résidences principales ;
- o Nombre de LLS pour répondre à l'obligation de 25% LLS ;
- o Déficit LLS ;
- o Objectifs triennaux ;
- o Composition du parc LLS en équivalent SRU :
 - dont logements familiaux : *source RPLS*,
 - dont foyers : *source BD DDTM*,
 - dont logements conventionnés Anah : *source ECOLO + logiciel Anah*,
 - dont logements communaux : *source ECOLO + BD DDTM*.

⇒ Points de vigilance et limites d'utilisation

- Au sujet du nombre de places en foyers, il est souvent difficile de savoir s'il s'agit du nombre total de places en foyer ou du 1/3 des places correspondant à ce qui est réellement pris en compte dans le décompte SRU.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Nombre LLS en équivalent SRU,
- Taux estimé de LLS par rapport aux résidences principales,
- Déficit LLS,
- Répartition géographique LLS.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Documents de planification et de programmation (SCoT, PDH, PLH, PLU)

Champ observé : Parc social

Nom de la base de données : RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Bailleurs sociaux titulaires d'un droit réel immobilier ou usufruitier mentionnés à l'article L.411-10 du CCH. (HLM, SEM, organismes agréés) La transmission des données au SOeS est obligatoire. (article R.411.3 du CCH)
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Export CSV, tableaux de données statistiques.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Les données à obtenir auprès de la DREAL/SCADE/UIC. Elles sont gratuites et soumises au respect du secret statistique, conditions de communication précisées par la loi du 25 mars 2009 et le décret n°2009-1485 du 2 décembre 2009.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	La transmission des informations pour la mise à jour du répertoire des logements locatifs est obligatoire : - depuis le 1er janvier 2011 pour les organismes propriétaires d'au moins 1 000 logements au 1er janvier 2010 ; - à compter du 1er janvier 2012 pour les autres organismes. Le répertoire est mis à jour chaque année. Les organismes transmettent les informations sous forme dématérialisée (envoi de fichier(s)) avant le 1er mars pour les informations au 1 ^{er} janvier de l'année et les mouvements de l'année civile précédente. Les propriétaires de moins de 100 logements peuvent saisir les informations dans un formulaire disponible sur Internet. A la fin du traitement du répertoire, une restitution personnalisée de la situation de son patrimoine est envoyée à chaque organisme.
Echelles disponibles	Région, Département, Commune ... Logement
Pour en savoir plus	http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sources-methodes/enquete-nomenclature/1542/0/repertoire-logements-locatifs-bailleurs-sociaux-rpls.html

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs de ces bailleurs sociaux au 1er janvier d'une année.

⇒ **Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation**

Le taux de réponse est de 98%. Les données fournies sont individualisées au logement qui est identifié par un numéro unique. Les données sont transmises par les bailleurs de façon dématérialisée ce qui limite les risques d'erreur.

Les données ne peuvent pas être comparées aux données EPLS (Enquête sur le parc locatif social), en place avant 2011 (identification au logement et non plus au programme ou au bâtiment). Certains camps sont mal renseignés : adresse, surface, typologie, contingent DPE. Certains financements sont non conformes avec leur année de construction.

⇒ **Zoom sur les variables**

- Le nombre de logements ;
- Les modifications intervenues au cours de l'année écoulée (ventes, démolitions, changement d'usage, restructuration) ;
- La localisation ;
- Le taux d'occupation ;
- La mobilité ;
- La taille des logements ;
- Le niveau des loyers ;
- Les financements et conventionnement ;
- Les segments CUS ;
- La vacance ;
- La mise en commercialisation des logements ;
- Le contingent d'appartenance des logements réservés.

⇒ **Indicateurs utiles ou les plus utilisés**

- 1- **La part du logement social** : rapport du nombre de logement social / total du parc de logements ;
- 2- **Le taux de vacance dans le parc locatif social** : logements vacants parmi les logements proposés à la location / logements proposé à la location. Les logements vides sont exclus ;
- 3- **Le loyer moyen** : valeur au m² de surface habitable.

⇒ **Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)**

Aide à la programmation du logement social, évaluation des politiques publiques de l'habitat

Champ observé : Parc social

Nom de la base de données : OPS : Occupation du Parc Social

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Bailleurs sociaux
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Les Bailleurs sociaux réalisent une enquête auprès de leurs locataires (questionnaires papier) et transmettent le fichier numérique généré aux DDTM. L'enquête est réalisée pour les programmes de logements comptant au minimum cinq logements.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Disponibles gratuitement sur internet à l'échelle des Départements et des unités urbaines > 50 000 habitants. Autres échelles : par convention avec DDTM.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Depuis 1997, sept enquêtes ont été réalisées (en 1997, 2000, 2003, 2006, 2009, 2012 et 2014). Dernière année disponible : 2014
Echelles disponibles	Initialement, uniquement pour les Départements et les unités urbaines (agglomérations) de plus de 50 000 habitants. Il est désormais demandé aux bailleurs de communiquer leurs données à l'échelle communale sur tout le territoire français. <ul style="list-style-type: none"> • Les informations doivent être transmises pour chaque commune sur tout le territoire français. • Les données sont transmises pour l'ensemble des occupants et pour les emménagés récents (locataires occupant leur logement depuis moins de deux ans). • Les données sont déclarées pour l'ensemble du parc, et pour les logements situés en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville - évolution 2016).
Pour en savoir plus	Données en ligne: https://ops.logement.gouv.fr . Des lenteurs dans la fonction "import" empêchant la collecte de certains fichiers, une version corrective sera déployée le 4 novembre. Compte tenu des difficultés techniques rencontrées lors du développement de l'application, la fin de l'enquête OPS a été repoussée au 11 janvier 2017.

L'enquête sur l'occupation du parc social et son évolution a été instaurée par la loi du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité et modifiée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (article L.442-5 du Code de la Construction et de l'Habitation). Cette loi impose aux organismes bailleurs de transmettre à chaque préfet de département des renseignements statistiques après réalisation d'une enquête auprès de leurs ménages locataires.

Le parc de logements soumis à l'enquête est composé :

- des logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM ou gérés par eux, ayant bénéficié du concours financier de l'Etat, conventionnés ou non ;
- des logements conventionnés des autres personnes morales y compris les SEM (EPL) ;
- des logements non conventionnés appartenant aux SEM ayant bénéficié du concours financier de l'Etat, y compris aux SEM (EPL) des DOM.

En 2014, 4 238 091 logements ont été déclarés, avec un taux de réponse

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Ces données permettent en priorité d'élaborer le rapport national sur la situation du logement en France qui est transmis au Parlement.

Au plan local, si la donnée est récupérée à l'échelle de la commune, possibilité de recenser les ménages résidant dans le parc locatif social en distinguant les emménagés récents (ménages occupant leur logement depuis moins de deux ans).

Données aussi disponibles pour les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) et ZRR (Zones de Revitalisation Rurale).

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

En 2014, au plan national, 4 238 091 logements ont été déclarés, avec un taux de réponse de 84,2% pour les organismes HLM et SEM et de 63,2% pour les autres bailleurs.

Les données sont comparées à d'autres sources (FILOCOM, CNAF, Recensement INSEE) et la qualité est jugée « bonne »

⇒ Zoom sur les variables

Les données portent sur le patrimoine détenu en location et sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des occupants :

- identification de l'organisme,
- patrimoine locatif social de l'organisme,
- composition des ménages,
- répartition des ménages par âge du titulaire du contrat de location,
- ressources des ménages (en pourcentage des plafonds PLUS),
- bénéficiaires des aides au logement,
- répartition des ménages selon l'effectif et l'âge des occupants,
- selon la nature de l'activité professionnelle des occupants,
- selon le nombre d'emménagés récents.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Taille des ménages et composition familiale
- Structure des ressources des ménages

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Observatoires du parc social,
- PLH

Champ observé : Parc social

Nom de la base de données : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Conseils Généraux et gestionnaires délégués des FSL qui élaborent les données
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Données sur les ménages et les associations financées Export Texte CSV, tableur XLS, format PDF
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	DREAL/SEL/UPH/DDGS (PP) Obtention des données à la demande
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Tous les ans depuis 2005 Année N-1, statistiques éligibles au 01/07/N+1 de chaque année
Echelles disponibles	Département
Pour en savoir plus	DATA-DREES, études et statistiques

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL), créé en 1990, est destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement. Le FSL a été décentralisé en 2005, la gestion et le financement du fonds étant dans chaque département, depuis cette date, sous la responsabilité du conseil général. Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées au titre du FSL couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées au impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Cette base de données permet d'avoir une connaissance qualitative et quantitative des aides accordées par les FSL (aides directes aux ménages et ASSL (*), garanties des associations). Elle permet aussi d'avoir une connaissance des profils des ménages aidés par type d'aides perçus : aides à l'accès, au maintien et au paiement des factures.

Données peu utilisées par les agences d'urbanisme car elles ne sont disponibles qu'à l'échelle des départements. De plus, des réserves importantes sur la qualité de la donnée (voir ci-après). En PACA, le 1^{er} bilan régional a été réalisé en 2014.

(*) ASSL = *Accompagnement Social Lié au Logement*

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Données issues d'enquêtes annuelles avec un taux de réponse de 90%

Les conseils généraux répondent à une enquête annuelle de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) sur les actions et le fonctionnement de leurs fonds de solidarité pour le logement. De nombreuses incohérences sont relevées par la DHUP et non systématiquement corrigées.

⇒ Zoom sur les variables

- Montant des aides, engagements, prêts, subventions et dotations,
- Nombre de ménages aidés, de demandes examinées, profils des ménages aidés,
- Nombre de mises en œuvre de garantie,
- Nombre d'associations financées

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Données départementales relatives au fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Départements	Aides financières à l'accès			Aides financières au maintien			Aides financières aux fluides					
	Nombre de ménages bénéficiaires d'une aide	Montant moyen de l'aide (en euros)	Part des montants consacrés aux prêts	Nombre de ménages bénéficiaires d'une aide	Montant moyen de l'aide (en euros)	Part des montants consacrés aux prêts	Eau		Energie		Téléphone	
							Nombre de ménages bénéficiaires d'une aide	Montant moyen de l'aide (en euros)	Nombre de ménages bénéficiaires d'une aide	Montant moyen de l'aide (en euros)	Nombre de ménages bénéficiaires d'une aide	Montant moyen de l'aide (en euros)

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Tableaux de bord de la politique de la Ville

Champ observé : Parc social

Nom de la base de données : SISAL : Système d'Information pour le Suivi des Aides au Logement

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	DDTM / Cellules de « Financement du Logement » Délégataires : Intercommunalités et Conseils Départementaux
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Suivi des aides à la pierre. Données sur les financements des opérations, fournies sur tableur XLS et au format PDF
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	http://webixi.developpement-durable.gouv.fr/ pour les utilisations externes au réseau État (délégataires, «acteurs de l'habitat») Convention d'utilisation pour les partenaires externes aux services de l'Etat auprès de la DDTM ou des délégataires sur le territoire (EPCI) Agrégat à minima départemental. Rediffusion interdite
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Mise à jour en continu (en temps réel) Bilans triennaux imposés par l'article 55 de la loi SRU.
Echelles disponibles	Région, Département, Commune.
Pour en savoir plus	http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/sisal-r74.html

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Mesure de la consommation des crédits

- Evaluation du rythme de réalisation des opérations,
- Identification des publics cibles et des types de structure,
- Mesure des prix de revient et caractéristiques des opérations,
- Identification des plans de financement des opérations.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Le recensement des opérations financées est exhaustif. Pas de double compte.

Un contrôle qualité des données est effectué.

La qualité des données disponibles dans l'infocentre Sisal repose sur la qualité du travail des services instructeurs. Elle repose également sur le suivi effectif et régulier effectué par les DREAL sur la production des différents services gestionnaires qui permet la correction des éventuelles erreurs et insuffisances sur les données, sans attendre le bilan annuel.

Vigilance sur le caractère prévisionnel des plans de financement car les montants engagés par les différents financeurs de l'opération peuvent être modifiés pendant la phase opérationnelle.

Lorsque l'instruction d'une opération est terminée, l'instructeur procède à l'imputation des ressources nécessaires pour financer l'opération sur la dotation en moyens préalablement saisie par l'administrateur local et en cohérence avec les ressources affectées au gestionnaire considéré (reliquats inclus). L'opération est alors intégrée dans Sisal à ce stade, avant la signature effective. Il convient donc de s'assurer que tous les instructeurs saisissent ultérieurement la date de signature des décisions de financement pour la totalité des opérations financées. C'est un élément important de suivi des opérations. La saisie préalable de cette date est impérative avant de commencer à saisir les paiements.

⇒ Zoom sur les variables

Les données sont issues d'instruction des dossiers de financement et d'agrément GALION (MELT) et AGORA (ANRU) pour le logement social ordinaire. Elles permettent de connaître :

- L'identification du maître d'ouvrage,
- La localisation de l'opération,
- La consistance de l'opération : nombre de logements, typologie et surfaces des logements,
- La finalité sociale de l'opération : population cible, résidence sociale, foyer
- Les caractéristiques techniques et financières : prix de revient, plan de financement...

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Données peu utilisées par les agences d'urbanisme.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

Données essentiellement utilisées par l'Etat, l'agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière Logement, les délégataires à l'aide à la pierre (EPCI)

Champ observé : Parc social

Nom de la base de données : SNE : Système National d'Enregistrement

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Organismes bailleurs de logements sociaux Les réservataires ayant qualité de services instructeur Les communes et intercommunalités ayant qualité de services enregistreurs
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Ces données renseignent sur les caractéristiques du demandeur et de son ménage de référence, le motif de la demande et le type de logement recherché.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Grand public : www.demande-logementsocial.gouv.fr/statistiques Données téléchargeables au format Excel ou PDF. Accès public sous réserve du secret statistique (au moins 10 demandes). Demande à réaliser auprès de la DREAL. Données fournies au format tableur XDLS.
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Mise à jour en continu. Données disponibles par l'infocentre depuis 2012
Echelles disponibles	Région, Département, EPCI, commune
Pour en savoir plus	En rappel, le portail grand public est disponible à l'adresse suivante : www.demande-logementsocial.gouv.fr/statistiques

L'**infocentre SNE** : l'exploitation des données relatives à la connaissance de la demande de logement social et de sa localisation, ses caractéristiques et son niveau de satisfaction (les attributions), à une maille territoriale très fine (la commune).

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Ces données permettent de quantifier et de qualifier la demande de logements sociaux sur un territoire. En la rapprochant l'offre de la demande, cela permet de mesurer le degré de tension exercé sur le parc social.

Elles alimentent la conception des politiques publiques du logement, que ce soit au niveau national ou au niveau local.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Pas de doublons.

Les radiations pour attribution ne sont pas toujours bien saisies par certains bailleurs.

⇒ Zoom sur les variables

Quatre rapports sont diffusés sur le site internet des professionnels du logement

- Evolution du stock,
- Séries chronologiques,
- Analyse des demandes en cours (hors associations)
- Analyse des demandes satisfaites (hors associations)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Evolution des stocks des demandes (demandes en cours, nouvelles demandes, demandes radiées, demandes en cours fin de période...)
- Evolution mensuelle du nombre de demandes actives sur les 12 derniers mois,
- Demandes en cours par tranche d'âge du demandeur,
- Demandes en cours par taille des ménages,
- Demandes en cours par situation de logement actuelle,
- Demandes satisfaites par type de réservataire,
- Demandes satisfaites par ancienneté

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

Cette donnée est surtout valorisée dans les observatoires de l'habitat et du logement social. Dans le cadre de OBSERV'AGGLO (*), elle a été utilisée comme un indicateur comparatif mesurant le taux de pression sur le logement social.

Sur l'ensemble des 50 agglomérations étudiées (agglos comptant plus de 200 000 habitants), les demandes en logements sociaux sont 3,3 plus nombreuses que le nombre d'attributions enregistrées sur l'année écoulée (en l'occurrence 2014). Cet indice de pression varie entre 1,3 (Montbéliard) et 8,8 (Nice).

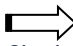
D'une manière générale, l'intensité de la pression augmente avec la taille des agglomérations.

(*)OBSERV'AGGLO, 50 indicateurs pour décrypter les dynamiques des grandes agglomérations / Un réseau d'experts pour analyser les évolutions urbaines / septembre 2016 / AdCF / FNAU

Champ observé : Niveau des loyers du parc locatif privé

Nom de la base de données : Observatoires Locaux des Loyers – ANIL/ADIL

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	<p>L'observatoire des loyers est développé par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) avec l'ensemble des observatoires locaux et l'appui du ministère du Logement.</p> <p>La collecte des données est effectuée par les observatoires locaux. Les traitements au niveau national sont effectués par l'ANIL et l'OLAP (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne).</p>
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	<p>Publications des Observatoires Locaux des Loyers, tableur des résultats sous format PDF.</p> <p>Les résultats présentés sur le site Observatoires des loyers sont téléchargeables sous forme de base de données complète au format CSV par agglomération et par année.</p>
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	<p>Les résultats statistiques de chaque observatoire sont sur le site www.observatoires-des-loyers.org</p> <p>Les données par agglomération ou pour la France entière et par année sont téléchargeables au format CSV sur le site data.gouv.fr</p> <p>Accès gratuit aux données redressées et anonymisées.</p>
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	<p>Mise à jour annuelle.</p> <p>Dernière année disponible 2016.</p> <p>Millésime : 2014, 2015, 2016 pour l'ensemble des observatoires locaux et 2017 pour l'Agglomération de Nîmes.</p>
Echelles disponibles	<p>Données liées au logement redressées et anonymisées par demande ; Données à l'échelle des arrondissements, communes, agglomérations, France entière sont accessibles sur le site internet.</p>
 Pour en savoir plus <i>Site internet ou documents de références</i>	<p>https://www.observatoires-des-loyers.org/accueil.htm</p> <p>https://www.data.gouv.fr/fr/organisations/observatoires-locaux-des-loyers/#datasets</p>

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Les informations mises à disposition par le réseau des Observatoires locaux des loyers ont vocation à éclairer les propriétaires et les locataires, à fournir des éléments de repère aux professionnels de l'immobilier, aux investisseurs ainsi qu'aux organismes de financement et à développer la connaissance des marchés locatifs privés, utile à l'élaboration des politiques publiques locales et nationales et aux travaux des chercheurs.

⇒ **Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation**

Le réseau des Observatoires locaux des loyers (OLL) met à disposition les statistiques des niveaux de loyers du parc locatif privé afin d'offrir une vision fiable des marchés locatifs locaux. Les observatoires locaux collectent les loyers pratiqués sur leurs territoires et traitent les données selon une méthode validée par un comité scientifique composé d'experts indépendants et reconnus. Les résultats sont fiables, homogènes et transparentes.

Le parc de référence pour l'observation et l'analyse des loyers est constitué de l'ensemble des locaux à usage d'habitation ou à usage mixte (professionnel et habitation) - meublés ou non - occupés à titre de résidence principale à l'exception des logements sociaux (HLM/Habitation à loyer modéré et Société d'économie mixte) ou construits en maîtrise d'ouvrage d'insertion. La collecte porte sur les ménages entrants, qui ont emménagés depuis moins d'un an, comme sur les autres ménages, dont l'ancienneté d'occupation dans le logement est plus ancienne.

Dans le respect des prescriptions méthodologiques, les résultats diffusés sont assortis d'informations sur la précision des estimations ainsi que sur la distribution des loyers sur chacun des segments observés. Ils sont accessibles sous forme anonymisée à toute personne qui en fait la demande. Les résultats statistiques présentés sont fondés a minima sur l'observation de 50 logements afin de garantir la fiabilité et de respecter le secret statistique.

⇒ **Zoom sur les variables**

- Le loyer mensuel par m² (appartement, maison ou ensemble) ;
- Le loyer par nombre de pièces (1, 2, 3, 4 et plus) ;
- Le loyer selon l'ancienneté d'occupation (période de construction : avant 1946, 46-70, 71-90, 91-05, après 2005) ;
- Ensemble des loyers du parc privé ou loyers des locataires entrants (moins d'un an).

⇒ **Indicateurs utiles ou les plus utilisés**

- Comparaison des niveaux des loyers du parc locatif privé (loyer moyen ou médian par m² et par mois hors charges)

⇒ **Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)**

- Permet d'alimenter les diagnostics des documents de planification (SCoT, PLU), de programmation (PLH) ;
- Alimenter des observatoires foncier/habitat ;
- Aide à l'évaluation des politiques publiques de l'habitat.

Bien que la mobilité soit un élément déterminant dans la fabrication des politiques publiques, notamment au plan local pour les PDU (Plans de Déplacements Urbains), les bases de données accessibles pour nourrir les diagnostics restent rares. Plus précisément, ce sont les bases de données disponibles sur tout le territoire national et qui permettent les comparaisons entre territoires qui font défaut. En effet, nombre d'informations sont produites au plan local (intercommunalités surtout) et ne sont pas rassemblées dans une base de données unique. Un exercice difficile car elles ne sont pas toujours harmonisées. Sont présentées ci-dessous deux types de bases :

Celles qui concernent les modes et pratiques de déplacements,

Celles qui ont trait à des types de mobilité quotidienne de personnes (actifs, étudiants) ou à une mobilité « longue distance » liée aux déménagements (migrations résidentielles).

LA MOBILITE SELON LES MODES ET LES PRATIQUES DE DEPLACEMENT

- 1- Données issues des Enquête Ménages Déplacements (EMD)
- 2- Données GMS – Téléphonie mobile
- 3- Annuaire statistique du CERTU sur les transports collectifs urbains,

LA MOBILITE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE DEPLACEMENTS

- 4- Migrations résidentielles (INSEE)
- 5- Les déplacements domicile-travail (INSEE)
- 6- La mobilité scolaire des individus (INSEE)

Champ observé : Mobilité des personnes

Nom de la base de données : Enquête Ménages Déplacements (EMD)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Région PACA/ EPCI, Métropole (selon le cas)/ Département
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	-Méthode nationale d'enquête standardisée -3 enquêtes menées en PACA à des dates différentes -enquêtes sur un échantillon représentatif des ménages de l'aire d'étude -4 tables de données : personnes, ménages, déplacements, trajets -description de la base : caractéristiques des déplacements
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	-Donnée accessible aux collectivités locales et territoriales (et à leurs partenaires) : Accès partagé ou non (cas par cas)
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Date d'enquête variable selon les territoires : EMD des Alpes-Maritimes (2009), des Bouches du Rhône (2009), dans le Var (2008) Périodicité : tous les 10 ans (non obligatoire)
Echelles disponibles	3 types d'enquêtes : EMD (Agglomérations), Villes Moyennes (EDVM) ou Grands territoires (EDGT) L'EMD porte sur l'ensemble de l'aire d'étude mais, pour l'analyse, peut être divisée en sous territoires et zones fines permettant différentes possibilités d'agrégation.
Pour en savoir plus	http://www.territoires-ville.cerema.fr/ :les enquêtes déplacements « standard CERU » janvier 2013

⇒ Ce qu'il faut savoir sur les Enquêtes Ménages Déplacements (EMD)

Les "enquêtes ménages déplacements" (EMD) sont un outil de connaissance de la mobilité quotidienne d'une population habitant dans un périmètre, et un élément essentiel pour élaborer et évaluer les politiques de déplacement. Les EMD sont réalisées selon la méthodologie dite "standard Certu", conçue au milieu des années 70 et régulièrement mise à jour. Le respect de cette méthode garantit la fiabilité et la comparabilité des résultats (dans l'espace et dans le temps).

Les enquêtes portent sur un échantillon représentatif de ménages correctement dispersés sur l'aire d'étude, la taille de l'échantillon étant fixée de manière à permettre une analyse sectorielle. Elles sont réalisées en face à face auprès de toutes les personnes âgées d'au moins 5 ans habitant le logement et recensent les caractéristiques des ménages (localisation, logement, motorisation, ...) et des personnes (âge, sexe, profession, ...) ainsi que la description précise de tous leurs déplacements réalisés la veille du jour d'enquête (restreints aux jours ouvrables de semaine, hors vacances scolaires, entre octobre et avril).

Pour répondre aux besoins de connaissance de la mobilité sur des territoires de plus en plus diversifiés, le Certu a élaboré, au début des années 2000, une méthode adaptée aux villes moyennes :

les "enquêtes déplacements villes moyennes" (EDVM) concernent les agglomérations dont le pôle urbain ne dépasse pas 100 000 habitants, l'aire de l'enquête pouvant elle-même les dépasser afin d'intégrer un territoire plus large.

Les questionnaires, allégés, sont administrés par téléphone et les déplacements ne sont recensés que pour 1 ou 2 personnes âgées de plus de 11 ans par ménage. Enfin, le Certu a mis au point une méthode pour des périmètres élargis associant territoires denses et territoires périurbains, voire ruraux : les "enquêtes déplacements grands territoires" (EDGT) associent à une EMD classique (sur les territoires les plus denses) une enquête téléphonique sur les territoires périurbains moins denses et éloignés des centres des agglomérations. Depuis 1976, plus de 150 enquêtes déplacements ont été réalisées sur plus de 80 territoires.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- reconstituer les flux de déplacements individuels sur un territoire
- appréhender les **pratiques et les modes de déplacements** des habitants **en jour de semaine et hors vacances scolaires**
- alimenter les réflexions, études de projets de transport ou de modélisation multimodale

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Les qualités :
 - Donne des indications fines sur les caractéristiques des déplacements : motifs, modes, origine/destination, heure de départ et d'arrivée,
 - tous les modes sont pris en compte y.c la marche à pied, et tous les déplacements sur une journée
 - donne des indications sur les flux de déplacements
 - donne des informations précises sur la mobilité individuelle (modes, motifs, horaires), sur les usages (marche à pied, vélo, voiture, TC, deux roues motorisées..), et sur la géographie des déplacements (flux de déplacements entre sous-secteurs...), -permet des croisements selon l'âge, l'occupation principale, le niveau d'études
 - permet une analyse fine des comportements de déplacements
 - un questionnaire complémentaire peut répondre à des besoins locaux (zone touristique...)
 - méthode unifiée
- Les limites :
 - caractère déclaratif de l'enquête, et menée en jour de semaine uniquement
 - limites aux croisements de données (taille de l'échantillon)
 - complexité de l'exploitation et de croisements entre territoires

⇒ Zoom sur les variables

- Les caractéristiques des personnes et des ménages
- La description de tous les déplacements de la veille
- Les habitudes d'utilisation des modes
- L'opinion d'un individu du ménage

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés : une richesse d'information qui offre de multiples champs d'analyse

- mobilité selon l'occupation principale
- déplacements par modes
- parts modales selon le genre ou l'âge
- motifs de déplacements
- durée des déplacements

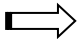
⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Observatoires des déplacements
- Réflexions et études (projets de territoire, planification, ...)
- Modélisation (modèles de déplacements)

Champ observé : Présence des personnes et zones de provenance et destination

Nom de la base de données : Données GSM (téléphone mobile)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Données issues de la téléphonie mobile du réseau des opérateurs (SFR, Orange...)
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Graphiques et cartographies sur l'interface web, possibilité de faire des exports CSV et shapefile.
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	Les données sont recueillies par l'intermédiaire de la société Web Geo Services qui les met à disposition à travers une interface web (abonnement annuel).
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Les données sont issues de deux enquêtes en août 2013 (6 au 12) et en octobre 2013 (7 au 13). Mise à jour 2014 évoquée et nouvelle procédure à partir de 2017 : partenariat avec Orange avec analyse en anticipation sur une date future pour analyser les données.
Echelles disponibles	Rayon de 60 mètres à partir d'un point, zone spécifique dessinée d'une surface mini de 8000 m ² , IRIS, commune(s).
 Pour en savoir plus <i>Site internet ou documents de références</i>	https://www.webgeoservices.com/fr/flows-services-publics

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Elle permet d'étudier le nombre de présences sur des périmètres personnalisés, avec les mouvements et les provenances/destinations de la zone.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Elle ne nécessite pas de lourds processus d'enquêtes de terrain et la mise à jour récente (partenariat Orange) permet d'anticiper les analyses sur des événements précis (par exemple : manifestation sportive ou culturelle à venir, festival...).

Mais la fiabilité de la donnée dépend du nombre d'antennes-relais de la zone étudiée et on peut vite arriver à un faible indice de fiabilité.

⇒ **Zoom sur les variables**

- Les présences dans la zone ;
- Les présences sur une tranche horaire ;
- Les entrées/sorties sur la zone ;
- La détection et le remplacement ;
- Les CSP (mise à jour Orange) ;
- La tranche d'âge (mise à jour Orange) ;
- Le lieu de résidence (mise à jour Orange) ;
- Le lieu de travail (mise à jour Orange).

⇒ **Indicateurs utiles ou les plus utilisés**

- La fréquentation d'une zone ;
- Les entrées et sorties d'un territoire dans une tranche horaire définie ;
- La détection et le remplacement : permet d'estimer les lieux de provenance et de destination.

⇒ **Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)**

Les études de déplacements ; les évènements culturels ou sportifs peuvent être analysés en termes de fréquentations.

Champ observé : Mobilité – Fréquentation des Transports Urbains Collectifs

Nom de la base de données : Annuaire statistique 2007-2012 des Transports collectifs urbains (CEREMA-CERTU-GART) → pas de bases de données

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	1/ annuaire statistique CERTU-CEREMA-GART: groupement des autorités organisatrices des transports 2/ Observatoires locaux (territoire des AOTU)
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	1/ Données de cadrage permettant des comparaisons pour les 227 réseaux de province pour lesquelles les séries sont cohérentes sur la période La donnée de fréquentation : <ul style="list-style-type: none"> • nbre total de voyages / habitant/an du territoire du PTU 2/Donnés des AOTU :selon les périmètres des PTU, les AOT disposent de données sur les réseaux de transport urbain (exemple 5 PTU dans les Alpes-Maritimes...) EX données pour MPM (source RTM, SMITEEB): <ul style="list-style-type: none"> • Nbre de voyages annuels /réseau métropolitain (Tram, bus, métro), avec détail sur TCSP • Fréquentation en nbre de validation /an sur les autres réseaux urbains Les données de fréquentations sont issues des validations
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	1/ téléchargement gratuit 2/données accessible aux partenaires (Agences d'urbanisme, collectivités ...). Les périmètres de TC (PTU) sont répertoriés par le cerema (http://www.territoires-ville.cerema.fr/liste-et-composition-des-ptu-au-1er-janvier-2015-a1870.html)
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	1/Dernière mise à jour : 2013 (enquête annuelle internet réalisée en 2012) 2/observatoire des mobilités MPM(2014)-périodicité annuelle (tableau de bord) : recueil annuel des données auprès de partenaires multiples puis traitement AGAM.
Echelles disponibles	Echelle des AOTU
Pour en savoir plus	1/ http://www.certu-catalogue.fr/annuaire-statistique-transports-collectifs-urbains-tcu-2014-evolution-2007-2012-telechargement-gratuit.html 2/ http://www.agam.org/fr/etudes/mobilites/politiques-de-mobilite.html

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

1/ à l'échelle nationale (hors Île de France) : pouvoir comparer les informations entre les réseaux urbains d'agglomérations de tailles comparables (nbre de voyages), en TCSP uniquement

2/ à l'échelle des PTU :

- réaliser des observatoires, disposer des chiffres clés et d'analyses fines par type de réseau, comprendre les pratiques des usagers selon l'offre de TC.
- Comprendre et comparer l'évolution des TC urbains

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

1/ limites GART

- information issue de données de validation de trajets, sans information sur les O/D
- pas de détails par lignes
- chiffres bruts « redressés » (prise en compte des grèves mais pas de la fraude ...)
- annuaire statistique : format « publication »

2/Les données

Elles sont répertoriées à l'échelle des PTU par les AOT : les informations sur les fréquentations concernent les réseaux de compétence de chaque AOT, sans intégration des autres réseaux intervenant sur un périmètre géographique plus large (Ex TER ou LER sur un tronçon urbain, fréquentation sur les réseaux interurbain ...).

3/Perspectives :

- vers une « intégration » des AOT à grande échelle (Métropole,) cf <http://www.omnil.fr/> en Île de France qui fédère les fournisseurs de données (STIF : données RATP, SNCF, Optile) sur la mobilité en région
- vers une utilisation des technologies numériques (opérateurs de téléphonie mobile) pour connaître les fréquentations
- l'accélération de l'accès aux données ouvertes : <http://opendata.regionpaca.fr/>

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

1/Nombre de voyages/habitant/an

2/nombre de validations/an/lignes structurantes du réseau urbain

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

Observatoires annuels, tableau de bord, contribution aux PDU...

Champ observé : migrations résidentielles

Nom de la base de données : « Migrations résidentielles : localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure en 2013 » / INSEE

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Format dbase, beyond ou txt ; - 33 variables ; - Données bilocalisées résidence actuelle-résidence antérieure (1 an auparavant), décrivant les caractéristiques de l'individu ainsi que celles du ménage auquel il appartient. -
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Fichiers téléchargeables gratuitement sur le site de l'INSEE.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 2013 premier et seul (à ce jour) millésime sous cette forme ; - Mise à jour annuelle, disponible fin juin/début juillet. - Millésimes 2006, 2007 et 2008 pas directement comparables. -
Echelles disponibles	Commune et supracommunal par agrégats
Pour en savoir plus	https://www.insee.fr/fr/statistiques/2409519?sommaire=2409559

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Permet de quantifier l'ensemble des entrées dans un territoire et une grande partie des sorties d'un territoire, et de ne plus se baser uniquement sur un solde migratoire apparent comme c'était le cas depuis le millésime 2008 du RP ;
- Permet également de qualifier ces flux, en utilisant les différentes variables sociodémographiques du fichier et des variables relatives au logement ;
- Seule base de données permettant pour l'instant d'étudier le sens des flux intranationaux de manière aussi précise (de commune à commune), en attendant peut-être les travaux à venir sur Fideli (ex-RSL).

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Manque de significativité pour les territoires les moins peuplés car période d'observation courte (un an) ;
- Il n'est pas possible de connaître le nombre de départs vers l'étranger. Si l'on connaît l'ensemble des entrants dans un territoire, on ne connaît en revanche donc pas l'ensemble des sortants. Dans l'idéal, il vaut mieux étudier uniquement les flux infranationaux, et éventuellement traiter les arrivées de l'étranger à part ;
- Il est nécessaire de bien définir ce qu'est une entrée et une sortie selon le niveau géographique d'étude, mais également de définir qui sont les « stables » et quelles sont les différentes cas de figure de stabilité. Par exemple, un individu peut très bien ne pas avoir changé de commune durant l'année écoulée mais avoir changé de logement. Il s'agira d'un « stable » au niveau de la commune, mais ayant effectué une migration à l'intérieur de celle-ci ;
- Les mouvements entre les territoires sont difficiles à représenter graphiquement de façon simple ;
- Il n'y a pas d'information sur la situation de l'individu ou du ménage un an auparavant. Les caractéristiques sociodémographiques sont donc celles à la date de référence de la base de données ;
- Le lieu de résidence antérieur est celui un an auparavant, contre cinq ans auparavant pour les millésimes 2006, 2007 et 2008. La comparaison n'est donc pas possible ;
- Base lourde, difficile à exploiter sans extraction préalable.

⇒ Zoom sur les variables

- Commune de résidence actuelle ;
- Commune de résidence un an auparavant ;
- Caractéristiques de l'individu (âge, sexe, caractéristiques du ménage d'appartenance, situation professionnelle, etc.) ;
- Caractéristiques du chef de ménage (âge, type d'activité, catégorie socioprofessionnelle) ;
- Caractéristiques du logement (type, type de construction, époque de construction, nombre de pièces).

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Répartition des entrants, des sortants et des « stables » par caractéristiques sociodémographiques ;
- Répartition des entrants et des sortants par espace géographique d'origine/de destination (autre commune de l'EPCI, autre EPCI du département, autre département de la région, autre région de France) ;
- Taux d'immigration infranationale dans un territoire, rapportant le nombre d'entrants dans le territoire entre n et n+1 à la population moyenne du territoire sur la période, en excluant dans le numérateur et le dénominateur les arrivants de l'étranger ;

Champ observé : Déplacements domicile-travail(*)

(*) De la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Nom de la base de données : Mobilité domicile-travail (MOBPRO-INSEE)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE Recensement de la Population – exploitation complémentaire
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Format dbase, beyond ou txt - Données bilocalisées <p>Les bases sur les flux de mobilités professionnelles fournissent le nombre de personnes effectuant des déplacements entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail, avec des variables complémentaires relatives aux actifs occupés.</p>
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Accès gratuit via l'INSEE
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Dernier millésime RP 2013 (mis en ligne en été 2016) Tous les RP depuis 2006
Echelles disponibles	Communes de France et supracommunal par agrégation
Pour en savoir plus	https://www.insee.fr/fr/accueil

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Cette base de données gratuite permet de :

- mesurer les flux de navetteurs entre territoires
- regarder l'attractivité des territoires de par l'accueil d'actifs occupés pour venir y travailler
- de mettre en avant les territoires plutôt résidentiels (ceux où les actifs occupés ont tendance à sortir du territoire pour aller travailler).

Des évolutions peuvent être mesurées entre 2 périodes de recensement (5 années).

Elle permet également de qualifier ces flux, en utilisant les différentes variables sociodémographiques du fichier.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Il manque, de manière à analyser plus précisément les flux domicile-travail, un distancier de commune à commune.

Ces données sont issues du recensement donc les limites de cette méthode d'enquête sont valables ici (sur une période 5 années, enquête et non comptage précis..) :

- on est sur une moyenne de 5 années et avec des emplois déclarés au 1^{er} janvier,
- on ne connaît pas la fréquence des flux domicile-travail dans la semaine
- les situations de pluriactivités ou de travail à domicile ne peuvent être extraites de la base, aucune variable ne permet de voir ces indications

Base lourde, difficile à exploiter sans extraction préalable.

⇒ Zoom sur les variables

Nombre d'actifs occupés selon le lieu de résidence et de travail pouvant être caractérisés par des variables (variables pouvant être croisées entre elles) :

- Sociodémographiques : nombre de personnes du ménage, âge, CSP, diplôme, condition d'emploi/temps de travail (CDI, CDD,.../ temps complet ou partiel) et statut (salariés, non-salariés...), lien avec la personne référente du ménage, mode de cohabitation
- Economie : activité économique (de l'emploi)
- Transport : moyen de transport utilisé, nombre de voitures par ménage
- Logement : statut d'occupation (propriétaire, locataire...), type de logement

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Analyse des flux domicile travail de territoire à territoire complétés par :

- des profils d'actifs occupés venant travailler sur un territoire
- des profils d'actifs occupés sortant d'un territoire pour travailler
- des profils d'actifs occupés pour les « stables » (actifs occupés résidant et travaillant sur un même territoire)

Des indicateurs de taux sont souvent regardés à l'échelle d'un territoire afin de mesurer son autonomie/attractivité/dépendance en matière d'offres d'emplois :

- Taux d'entrée : nb d'actifs occ entrants/nb emplois du territoire
- Taux de sortie : nb d'actifs occ sortants du territoire / nb d'actifs occupés du territoire
- Part des actifs occupés résidant et travaillant sur le même territoire (les stables)

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

Les différents observatoires : Observatoire départemental de l'Habitat, observatoires multithématiques.

Dans les documents de planification : élaboration de SCoT, PDU, PLH, SDH, PLALHPD...

Champ observé : Mobilité scolaire domicile-lieu d'études (*)

(*) De la population de 2 ans ou plus inscrite dans un établissement d'enseignement

Nom de la base de données : Mobilité scolaire des individus (MOBSCO-INSEE)

Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE Recensement de la Population – exploitation complémentaire
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	<ul style="list-style-type: none"> - Format dbase, beyond ou txt - Données bilocalisées <p>La base sur les flux de mobilité des « déplacements domicile-études » fournit les effectifs (nb individus) correspondant aux croisements du lieu de résidence avec le lieu d'études. Ces flux sont caractérisés par des variables décrivant les caractéristiques de l'individu, de son ménage et de sa résidence principale.</p>
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Accès gratuit via l'INSEE
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Dernier millésime RP 2013 (mis en ligne en été 2016) Tous les RP depuis 2006
Echelles disponibles	Communes de France et supracommunal par agrégation
Pour en savoir plus	https://www.insee.fr/fr/accueil

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Cette base de données, gratuite, permet de

- regarder l'attractivité des territoires de par l'accueil de scolaires et d'étudiants pour venir étudier
- mettre en avant les territoires plutôt résidentiels pour les scolaires et les étudiants

Elle permet également de qualifier ces flux, en utilisant les différentes variables sociodémographiques du fichier. Mais ces variables ne permettent pas de connaître finement le cursus du scolaire/étudiant notamment sur la qualification du diplôme et le domaine.

⇒ **Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation**

Ces données sont issues du recensement donc les limites de cette méthode d'enquête sont valables ici (sur une période 5 années, enquête et non comptage précis..).

Peu de variables descriptives de l'individu et son cursus, rien sur le mode de transport utilisé.

Base lourde, difficile à exploiter sans extraction préalable.

⇒ **Zoom sur les variables**

Nombre d'individus inscrit dans un établissement d'enseignement, de 2 ans ou plus, selon le lieu de résidence et de scolarisation pouvant être caractérisés par les variables suivantes (variables pouvant être croisées entre elles) :

- Age de l'individu scolarisé (10 classes)
- Ménage : lien avec la personne référente du ménage, CSP de la personne référente du ménage, nombre de personnes du ménage, composition familiale du ménage, nombre d'enfants scolarisés
- Transport : nombre de voitures du ménage
- Logement : statut d'occupation (propriétaire, locataire...)

⇒ **Indicateurs utiles ou les plus utilisés**

Le nombre d'étudiants résidents

La densité d'étudiants résidents

- ➔ Pour cela il faut distinguer les étudiants, de l'ensemble des scolaires, à partir de leur dernier diplôme (code C et D, c'est-à-dire à partir du BAC) et de leur âge (code 15 (pour ceux qui ont le BAC avant 18 ans), 18 et 25).

La bilocalisation, en regardant principalement les étudiants qui : étudient hors de leur commune de rés., vivent hors du domicile parental, vivent seuls

⇒ **Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)**

Les différents observatoires : observatoire de la mobilité, observatoire départemental de l'Habitat, observatoires multithématiques.

Etude globale sur les scolaires/étudiants et leur mobilité

Dans les documents de planification : élaboration de SCoT, PDU, PLH, PLALHPD

Huit bases de données sont consacrées à l'environnement. C'est un chiffre modeste au regard de l'engouement généré aujourd'hui par cette thématique. Nombre de bases de données dans ce domaine sont encore émergentes (en particulier pour l'énergie) et nécessitent une expertise plus pointue. La prochaine édition du catalogue s'attachera prioritairement à enrichir ce domaine. En l'état, ce sont les bases de données les plus classiques qui sont ici présentées, les référentiels géographiques les plus utilisés et bases de données traitant des risques naturels.

REFERENTIELS GEOGRAPHIQUES

- 1- La BD parcellaire (IGN)
- 2- La BD TOPO (IGN)

ESPACES NATURELS

- 3- Données sur les espaces sensibles

RISQUES NATURELS ET INSTALLATIONS CLASSEES

- 4- Données sur les PPRI : Plan de Protection des Risques Incendies
- 5- Données sur les risques sismiques :
- 6- Données sur les risques et installations classées :
- 7- Base de données sur la qualité de l'air :
- 8- Sites classés et inscrits

ENERGIE

- 9- Consommation d'énergie, données ENEDIS

Champ observé : Territoire

Nom de la base de données : BD PARCELLAIRE

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	IGN
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<p>La BD PARCELLAIRE fournit l'information cadastrale numérique, géoréférencée et continue sur l'ensemble du territoire français. Elle est réalisée à partir de l'assemblage du plan cadastral dématérialisé.</p> <p>La BD PARCELLAIRE est superposable à certaines autres composantes du RGE.</p> <p>Le processus de production de la BD PARCELLAIRE étant tributaire du mode de « dématérialisation » du plan cadastral, il se présente sous deux formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une BD PARCELLAIRE Image, qui utilise les fichiers PCI Image de la DGFIP. Le format est alors un fichier image de type .tiff. Ce sont des rectangles d'1km de côté, identique aux dalles de la BD Ortho. - Une BD PARCELLAIRE Vecteur, qui utilise les fichiers PCI Vecteur de la DGFIP. Le format est alors de type SIG (shapefile .shp)
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	La BD parcellaire est soumise aux conditions générales d'utilisation des fichiers IGN (licence).
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	La mise à jour de la BD PARCELLAIRE se fait par intégration des fichiers mis à jour par la DGFIP. L'IGN s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour réaliser une mise à jour avec un cycle de 3 ans.
Echelles disponibles	Réalisation sur l'ensemble de la France. Précision métrique pour la BD parcellaire Vecteur
Pour en savoir plus	http://professionnels.ign.fr/bdparcellaire

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Continuité de l'information sur le territoire
- Précision géométrique
- Mise à jour des données au rythme de la réception des fichiers PCI
- Cohérence et complémentarité avec les autres bases du RGE
- Lien avec les autres fichiers MAJIC de la DGFIP

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- La qualité géométrique de la BD PARCELLAIRE n'est pas la même en tout point du territoire. Elle dépend de la qualité et de l'échelle des levés cadastraux.
- La BD PARCELLAIRE étant recalée sur la BD ORTHO, la superposition sur le PCI-Vecteur de la DGFIP n'est pas cohérente.

⇒ Zoom sur les variables/tables

- Table des parcelles* : dessin vectoriel des parcelles, exhaustif, plusieurs attributs servant d'identifiant
- Table des bâtiments* : dessin vectoriel du bâti, exhaustif ; classification en 2 types : bâti en dur et construction légère (identiques aux classe de la DGFIP)

* seulement pour la BD Parcellaire Vecteur (non présent sur la BD parcellaire Image)

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Utilisation comme fond de carte
- Diverses analyses en lien avec majic (densités de logements, localisation des propriétés publiques, structure de la propriété, repérage des copropriétés, hauteur du bâti, dates de construction, ...)
- Réalisation d'une tache urbaine
- Lien avec la donnée DVF (permettant des études des prix du marché)

Champ observé : Territoire

Nom de la base de données : BD TOPO

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	IGN
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<p>La BD Topo® est la seconde composante du Référentiel Géographique (RGE) à grande échelle. C'est une base de données vectorielles 2D et 3D, décrivant les éléments et infrastructures du territoire.</p> <p>Sont cartographiés les infrastructures linéaires de transport, le réseau de transport d'énergie, le réseau hydrographique, les bâtiments, l'occupation du sol par la végétation arborée et les limites administratives. Le relief est décrit sous forme de modèles numériques de terrain (MNT).</p> <p>Le format est de type SIG (shapefile .shp)</p>
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	La BD TOPO est soumise aux conditions générales d'utilisation des fichiers IGN (licence).
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	<p>Production depuis 2007.</p> <p>La mise à jour est assurée selon des cycles spécifiques aux informations : la mise à jour est en continue pour le réseau routier, cyclique pour l'occupation du sol (au rythme des prises de vues départementales), et la mise à jour de la couche "Bâtiment" est réalisée à partir de la mise à jour du plan cadastral.</p>
Echelles disponibles	Réalisation sur l'ensemble de la France. Précision métrique, exploitable à des échelles allant du 1 : 5 000 au 1 : 50 000.
Pour en savoir plus	http://professionnels.ign.fr/bdtopo

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Précision métrique
- Couvertures départementales complètes et raccordées
- Mise à jour en continu

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- La BD-Topo est un référentiel important en cartographie, de par sa qualité et son large panel de thématiques.
- Le poids des données est élevé.
- La mise à jour de la couche «Bâti» à partir des informations du cadastre se fait progressivement et n'est pas exhaustive.

⇒ Zoom sur les variables

- la BD TOPO® est structurée en grands thèmes :
 - réseau routier
 - réseau ferroviaire
 - réseau hydrographique
 - bâtiments
 - végétation arborée
 - orographie
 - structure administrative
 - zones d'activités (et points d'intérêts)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Réseau routier : donnée bien actualisée, classification par importance (primaire, secondaire)
- Réseau ferré : donnée bien actualisée
- Zones d'activités : différentes couches intéressantes, localisant par exemple les établissements de santé, d'enseignement, les terrains de sports, les campings... à l'échelle de grands territoire, il est difficile d'obtenir ces données. La BD topo est donc intéressante pour une analyse à ces échelles.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Utilisation en fond de carte, au vue de la qualité de la donnée
- Etude environnementales (TVB...)
- Diverses études de projets urbains, notamment grâce aux données sur les établissements publics et privés

Champ observé : Espaces Naturels Sensibles

Nom de la donnée : ENS (Espaces Naturels Sensibles)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Département
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<p>Les « espaces naturels sensibles » sont des espaces que le Département considère comme fragile et devant faire l'objet d'une attention particulière en raison de leur intérêt environnemental et paysager.</p> <p>Cette définition peut varier d'un Département à l'autre. Ce sont ces derniers qui sont en effet en charge de la mise en œuvre de cette politique (périmètres sensibles des années 1960 puis loi de 1985).</p> <p>La donnée « ENS » délimite le périmètre des sites concernés, à l'échelle du Département. Elle précise, en général, les terrains acquis au titre de cette politique, ainsi que les zones de préemption associées aux ENS.</p> <p>De manière générale, c'est une base vectorielle qui renseigne le nom de chaque site et qui permet d'en déterminer les emprises.</p> <p>Elle se présente sous format SIG (shapefile .shp ; mapinfo .tab .map)</p>
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	La donnée est disponible sur demande au Département.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Variable selon le Département producteur. Pas de mise à jour périodique
Echelles disponibles	Non renseigné

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

La donnée ENS est particulièrement utile pour identifier les stratégies de protection foncière mises en œuvre par les départements, à travers le repérage des sites protégés et des zones de préemption au titre des ENS. Ces informations peuvent être croisées avec d'autres protections foncières (Conservatoire du littoral, Conservatoires d'Espaces Naturels, etc.), réglementaires (sites classés, etc.) et inventaires (ZNIEFF, etc.).

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Donnée extrêmement variable d'un territoire à l'autre.
- Elle ne constitue pas une base de données standardisée.
- Le format SIG permet de croiser la donnée avec d'autres variables pour des analyses spatiales
- La politique ENS n'est pas la même d'un département à l'autre, la donnée n'intègre donc pas les mêmes éléments (par exemple en Vaucluse il s'agit essentiellement des sites faisant l'objet de zones de préemption, pour le Gard il s'agit de vastes emprises qui intègrent les éléments de biodiversité et paysagers, sans tenir compte des zones de préemptions)
- Il peut être intéressant, pour approfondir l'analyse, de se procurer auprès du Département des informations sur les terrains acquis dans le cadre de la politique ENS (prix, volumes, surfaces, etc.).

⇒ Zoom sur les variables

Exemple pour la donnée Vaucluse :

- Communes : indique les communes concernées par le périmètre du site
- Propriétaires : permet de connaître les différents propriétaires foncier sur le site (public, privé)
- Gestionnaire : renseigne le type de gestion ou le nom du gestionnaire du site
- Type de milieu : renseigne les caractéristiques principales du type de milieu (forestier, humide, ouvert, rocheux...)

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

- Intégration des périmètres aux études trames verte et bleue
- Intégration des périmètres lors des analyses portant sur les espaces naturels faisant l'objet de mesures de protection
- Analyses ponctuelles portant sur ces sites

Champ observé : Risques et préventions

Nom de la base de données : PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Etat
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	La donnée PPRI fournit l'information de zonage en fonction du niveau d'aléa (aléa résiduel, faible, moyen, fort, etc.), pour chaque cours d'eau concerné. Donnée disponible sous divers formats, car non standardisée <ul style="list-style-type: none"> - format SIG, non standardisée (shapefile .shp, mapinfo .map .taf, etc) - format PDF
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Donnée disponible sur demande à l'Etat
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Il n'y a pas de date de mise à disposition précise, cela dépend de la date d'approbation du PPRI. Cette donnée ne fait pas l'objet de mise à jour périodique.
Echelles disponibles	Echelles variables. Les PPRI peuvent être disponibles au 1/10 000 ou 1/5 000. Cela dépend du producteur ainsi que du format de la donnée. La réalisation se fait soit à l'échelle de la commune, soit à l'échelle du cours d'eau.
Pour en savoir plus	Comprendre les méthodes d'élaboration des PPRI en PACA

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Permet de déterminer les zonages au PLU en fonction de l'aléa
- Permet d'intégrer l'aléa dans les projets d'aménagement
- Maîtrise de l'urbanisation
- Calcul des emprises du risque inondation
- Estimation de la population exposée au risque

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Donnée non standardisée
- Hétérogénéité dans les champs renseignés et la typologie de zonage utilisé
- Hétérogénéité dans les formats disponibles
- Différence d'échelles de réalisation (cours d'eau, ou commune)

⇒ Zoom sur les variables /tables

- Champs « légende » : fait référence au règlement, qui détermine les modalités d'aménagement en fonction de chaque zone (rouge, orange, jaune, verte, blanche). Ce champ peut également correspondre aux zones de lit mineur, lit moyen, lit majeur.
- Champs « définition » : définit la nature de l'aléa (fort, moyen, faible, etc).

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Elaboration de documents d'urbanisme (SCoT, PLU)
- Projets d'aménagement
- Elaboration de plans de gestion et contrats de milieux
- Repérage de gisements fonciers

Champ observé : Risques et préventions

Nom de la base de données SisFrance - histoire et caractéristiques des séismes ressentis en France

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Producteurs : Bureau Central Sismologique Français (BCSF). Fournisseur : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) - service géologique national français ; EDF et Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	SisFrance est la base de données nationale de la sismicité historique de la France. Elle correspond à un état des connaissances à un temps T modifiable par des mises à jour. Les données fournies n'ont pas de valeur contractuelle, et sont fondées sur l'avis d'experts d'EDF, de l'IRSN et du BRGM. Données sous format de catalogue des séismes, de carte de localisation des séismes ou épicentres.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Données gratuites via le site http://www.sisfrance.net/
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Tous les ans, un millésime accessible sur internet fournit l'intégralité de l'activité sismique en France pour l'année écoulée. Dernière mise à jour du site SisFrance : 01/03/2016.
Echelles disponibles	Epicentre du séisme, échelle communale à la France entière, dans et hors métropole.
Pour en savoir plus	http://www.brgm.fr/publication-presse/bases-donnees-mieux-connaître-risques-sismiques http://www.sisfrance.net/Commune/presentation.asp

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

À l'exception des Antilles, la France n'est pas un pays à risque sismique important, mais on y recense pourtant chaque année près de 500 petits séismes. Sous l'initiative du ministère en charge de l'Ecologie et de plusieurs organismes scientifiques, un travail d'élaboration de bases de données a été mis en œuvre.

En effet, la construction des centrales nucléaires dans les années 70 s'est accompagnée d'un programme de connaissance du "passé sismique". C'est en 1975 que le BRGM, EDF et l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire s'associent pour lancer SIRENE qui recense les anciens séismes. Gérée par le BRGM, cette base de données, appelée aujourd'hui SisFrance, bénéficie toujours d'une actualisation permanente afin de garantir le meilleur état des connaissances de la macrosismicité (celle dont on peut ressentir les effets). Cette base est accessible en ligne depuis 2002.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Chaque séisme fait l'objet d'une fiche détaillée avec données, cartes renseignées, interrogeables et à échelle variable, liste d'observations, bibliographie, avec des menus d'interrogation par dates, coordonnées ou géographie. Toutes ces données ont été contrôlées et vérifiées sous la responsabilité de Jérôme Lambert, historien des séismes qui parcourt les bibliothèques à la recherche de documents anciens qu'il faut traduire et décrypter bien souvent de l'ancien français, afin de croiser les informations pour évacuer les mauvaises données, les témoignages douteux ou les "faux séismes" : explosions, effondrements de mines, éboulements de terrain. Tous ces documents historiques sont scannés, numérisés et archivés dans SisFrance.

Tous les ans, un millésime accessible sur internet fournit l'intégralité de l'activité sismique en France pour l'année écoulée. SisFrance est alimentée par les réponses aux enquêtes réalisés par le BCSF (Bureau Central Sismologique Français) en France, dans et hors métropole. Situé à Strasbourg, le BCSF collecte, analyse, diffuse et archive les observations sismologiques. Tout séisme de plus de 3,7 de magnitude en métropole ou largement ressenti hors métropole fait en effet l'objet d'une enquête. Juste après un séisme, le BCSF adresse un questionnaire aux préfectures concernées qui le renvoient aux maires pour signaler les effets observés ainsi que les éventuels dommages. Cette procédure collective est complétée par des questionnaires individuels que chacun peut remplir sur le site internet du BCSF (www.franceseisme.fr). En cas d'effets notables sur les bâtiments, le BCSF pilote un Groupe d'intervention macrosismique (GIM) sur le terrain pour évaluer les niveaux de dégâts en fonction de la vulnérabilité des bâtiments.

Le site www.sisfrance.net ne concerne que les séismes métropolitains. Pour les DOM-TOM, le ministère en charge de l'Ecologie a confié au BRGM le soin d'établir des bases de données historiques sur les séismes des Antilles, de la Réunion et des Comores et de l'océan Pacifique pour le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et- Futuna.

Au fil des mois, SisFrance remonte dans le temps et complète ses données. À terme, cette base de données pourrait encore évoluer et s'enrichir en intégrant des données réglementaires.

⇒ Zoom sur les variables

La base SisFrance rassemble les caractéristiques macrosismiques des séismes ressentis sur le territoire français par date, heure, appellation, région, localités concernées par les effets de la secousse et intensités correspondantes, épicentre, coordonnées et intensité épicentrale, bibliographie témoignant de l'activité des tremblements de terre au cours des temps depuis l'an 463, cartes macrosismiques, cartes d'isoséistes, archives numériques.

Champ observé : Risques et préventions

Nom de la base de données : Base des installations classées – sites SEVESO

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - Inspections des Installations Classées.
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Base de données des installations classées équipée d'un moteur de recherche permettant de combiner les critères de recherche dont les résultats sont exportables au format CSV.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Gratuit, via le Site Internet de l'Inspection des Installations Classées.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Dernière mise à jour de la base de données : 17/01/2017. Mise à jour annuelle.
Echelles disponibles	Etablissements, échelle communale à nationale.
Pour en savoir plus	Le Ministère met à disposition du public sur le site : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/recherchelCForm.php une base de données permettant de rechercher les installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement en activité selon des critères géographiques, le type d'activité ou un régime particulier.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Le site Internet de l'Inspection des Installations Classées a été conçu par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable dans l'optique de répondre aux interrogations que peuvent avoir les professionnels de l'industrie (exploitants, bureaux d'études...) au cours de la vie des établissements industriels et agricoles relevant de la nomenclature des installations classées. Ce site reste néanmoins ouvert à tout public qui porte un intérêt à ce domaine. Il vise à accroître la transparence de l'information à laquelle le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable s'est engagé dans son programme de modernisation de l'inspection.

L'arrêté ministériel du 10 mai 2000 demande à chaque exploitant concerné par ce texte, dans ses articles 3 et 10, d'effectuer un recensement régulier des substances ou préparations dangereuses susceptibles d'être présentes dans l'établissement (nature, état physique et quantité). Sont donc visés les établissements dits "seuil bas " et " seuil haut ". Le ministère en charge du développement durable a développé un site d'aide à l'inventaire des établissements visés par la directive. Celui-ci permet à chaque exploitant de réaliser son recensement annuel et de déterminer, en fonction des quantités de substances ou préparations dangereuses saisies, si son établissement est concerné par un des seuils.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La base de données nationale des installations classées autorisées est équipée d'un moteur de recherche permettant de combiner les critères de recherche notamment en ce qui concerne les rubriques de la nomenclature autorisées par arrêté préfectoral.

Ces requêtes donnent accès à des fiches établissement comportant les informations suivantes :

- L'identification de l'établissement (raison sociale, commune, activité principale...);
- Les critères de priorité (national, IPPC, Seveso) ;

Le site de l'Inspection des Installations Classées rappelle également au travers du menu Réglementation, les principales sources de référence en matière de textes législatifs et réglementaires dans ce domaine, AIDA notamment.

La page Formulaire a, elle, été conçue afin de fournir un accès rapide à tous les formulaires de déclaration normalisés que les exploitants peuvent être amenés à utiliser dans le domaine de la législation installations classées.

⇒ Zoom sur les variables

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité).

Numéro inspection, nom établissement, Régime (autorisation, enregistrement, inconnu), Statut SEVESO selon la quantité totale de matières dangereuses sur site (Seuil haut/bas), état d'activité (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité), priorité (oui/non), IED-MTD établissements relevant du chapitre II de la Directive n°2010/75/UE du 24/11/2010 relative aux émissions industrielles (oui/non)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Nombre d'établissements classés SEVESO par seuil et par commune

Champ observé : Climat et énergie

Nom de la base de données : Qualité de l'air

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Air PACA – association de surveillance de la qualité de l'air agréée par le ministère de l'environnement.
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Les bases de données sur les volumes d'émissions polluantes sont disponibles sous forme d'inventaires à la commune. Les concentrations de pollution dans l'air ambiant et les indices sont représentées par des cartes de haute résolution. Toutes ces données sont consultables par le biais de cartes interactives, formulaires en ligne ou couches SIG. Les données détaillées concernant les polluants et sont gratuites au format .CSV téléchargeables sur site internet d'Air PACA dans la rubrique Données & publications > Base de données > Stations de mesures et données.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Ces ressources sont mises à disposition gracieusement par Air PACA pour un usage public.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Pour certains polluants, les mesures ne sont disponibles que pour les périodicités « mois » et « années ». D'autres sont effectuées au fil de l'eau et diffusées en temps réel sur le site : les dernières valeurs n'ont pas été contrôlées par les équipes techniques.
Echelles disponibles	Echelle communale (par stations de mesures) jusqu'au niveau régional.
Pour en savoir plus	<ul style="list-style-type: none"> - http://www.airpaca.org/ - Les données sur les polluants accessibles sous forme de cartes interactives : http://cartes.airpaca.org - Inventaires des émissions de polluants d'origine humaine et naturelle : http://emiprox.airpaca.org - Inventaires des consommations et productions d'énergie : http://energair.airpaca.org

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Les données de l'Air PACA sont à intégrer dans les outils d'aide à la décision pour effectuer les requêtes les plus pertinentes, pour générer les cartes qui répondent aux besoins des utilisateurs à des fins pédagogiques ou professionnelles et afin d'enrichir les expertises.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

N.R

⇒ Zoom sur les variables

De l'échelle de la commune à celle de la région :

- Les émissions annuelles des polluants répertoriés : oxydes d'azote, particules fines (PM 10 et PM 2,5), dioxyde de carbone, gaz à effet de serre, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, composés organiques volatils non méthaniques ;
- La contribution de chaque type d'activités à ces émissions : agriculture et nature, industrie et traitement des déchets, production et distribution d'énergie, secteur résidentiel tertiaire, transports routiers et non routiers ;
- La production et la consommation d'énergie par secteur d'activité, les émissions de GES induites.

A l'échelle de la commune :

- Population soumise à un dépassement des seuils réglementaires ;
- Indice global de la qualité de l'air : indice par commune, prenant en compte les principaux polluants : dioxyde d'azote (NO₂), particules fines (PM₁₀) et ozone (O₃).

A l'échelle la plus fine disponible :

- Cartes annuelles pour les principaux polluants ;
- Carte d'indice d'exposition multi polluant ;
- Carte stratégique pour intégrer dans les projets d'urbanisme.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

La part de la population exposée à des niveaux élevés de PM 10 (particules fines) et de NO₂ (dioxydes d'azote) ;

Evolution des émissions selon les polluants, le territoire et les activités ;

Indice de qualité de l'air : Le niveau de pollution est exprimé grâce à un indice global allant de 0 (très bon) à 100 (très mauvais), sur l'ensemble de la région. L'indice correspond, en chaque point du territoire, au sous-indice maximum issu des concentrations de trois polluants réglementés (NO₂, PM₁₀ et O₃), bons indicateurs de la pollution atmosphérique à laquelle la population est exposée, en milieu urbain, périurbain ou rural. Pour chaque polluant, le calcul se base sur les seuils d'information et d'alerte qui lui sont propres: une valeur de 90 correspond au seuil d'information. Une valeur de 100 correspond au seuil d'alerte.

Cet indice se distingue de l'Indice national de la qualité de l'air (ATMO) croissant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais), permet de caractériser de manière simple et globale la qualité de l'air d'une agglomération urbaine. Le calcul de l'indice est défini au niveau national sur la base des seuils réglementaires : arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux indices de qualité de l'air ;

Champ observé : **Énergie**

Nom de la base de données : Consommation d'électricité par secteur d'activité à l'IRIS- Base de données ENEDIS

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	ENEDIS
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Données consultables en cartographie interactive et téléchargeables sous forme de tableaux excel (.xls) avec : <ul style="list-style-type: none"> en lignes : IRIS, EPCI, ou Régions ; en colonnes : caractéristiques de l'unité spatiale, nombres de sites enedis, consommation d'électricité totale et par secteur d'activité en MWh annuels
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Gratuit, via site internet https://data.enedis.fr/page/accueil/
Dates de mise à disposition de la donnée	De 2011 à 2015 avec mise à jour annuelle
Echelles disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Données disponibles gratuitement aux échelles régionales, EPCI et IRIS
⇒ Pour en savoir plus Site internet ou documents de références	<i>Accès direct aux données -> Site internet : http://www.enedis.fr/consommation-electrique-par-secteur-dactivite</i>

⇒ Intérêts et limites d'utilisation,

- Une donnée inédite : l'article 179 de la loi de transition énergétique introduit des évolutions majeures pour la mise à disposition aux personnes publiques des données de consommation et de production d'énergie nécessaires à l'exercice de leurs compétences.
- Une donnée facile d'accès et d'utilisation.
- Possibilité d'analyser des tendances sur plusieurs années.
- Enedis est le premier distributeur d'électricité en France, donc la donnée couvre une large part de la consommation réelle d'électricité, mais de fait une partie de l'information reste manquante (autres sources d'énergie)

- Une convention est en cours avec la FNAU pour définir les conditions de partenariat et de partage pour des données plus fines (adresse et temporalité plus fine). Une plaquette sera publiée courant 2017 par la FNAU et ENEDIS à destination des agences d'urbanisme et des élus.

⇒ Indicateurs utiles

- 1- Consommation / habitant ou / logement pour le secteur résidentiel
- 2- Taux d'évolution de la consommation par secteur
- 3- Croisement avec des données socio-économiques à l'échelle IRIS
- 4- Croisement avec des données locales de production d'électricité décentralisée : part de production EnR électrique dans la consommation.

⇒ Domaines d'utilisation les plus fréquents

Diagnostic énergétique territorial pour la rédaction des documents de planification (SCoT, PLU(i), PCAET...)


Etude sur la précarité énergétique

Suivi et évaluation des programmes de rénovation énergétique des bâtiments

Champ observé : ressources naturelles et biodiversité

Nom de la base de données : Sites classés et inscrits

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	DREAL PACA
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	<p>Les sites inscrits et les sites classés sont deux servitudes environnementales suivies par le Ministère en charge de l'environnement. On distingue deux niveaux de protection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le classement est réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis à autorisation préalable du préfet ou du ministre chargé l'écologie. • L'inscription est moins contraignante. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP). <p>Les données suivantes sont fournies : 1) couche SIG sous un format .shp (shape file) qui contient la localisation, la surface, la date de classement ou d'inscription 2) une fiche descriptive format .pdf avec des photos du site 3) un scan en .pdf de l'arrêté ou du décret de création</p>
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Ces ressources sont proposées sans restriction par la DREAL PACA avec visualisation et téléchargement des fichiers pdf sur le site www.batrame-paca.fr . Le programme Batrame propose pour chaque lieu un lien vers le site Carmen (http://carmen.developpement-durable.gouv.fr) qui permet la visualisation ou le téléchargement des couches SIG
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	La base est à jour. La mise à jour se fait au fil de l'eau
Echelles disponibles	La numérisation du site est généralement réalisée à l'échelle parcellaire (cadastre)
 Pour en savoir plus Site internet ou documents de références	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation générale avec liens par département http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/sites-classes-et-inscrits-r178.html - Carte CARTOPAS pour avoir une carte de tous les sites http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sites_cle2ba19d.pdf - Elements de politique nationale https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-sites#e4

⇒ **Intérêts d'utilisation de la donnée**

Les données géomatiques des sites classés et inscrits permettent de localiser des contraintes mais aussi des opportunités (tourisme etc.).

⇒ **Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation**

Certains sites anciens n'ont pas été digitalisés à la parcelle

⇒ **Zoom sur les variables**

Essentiellement des données géomatiques (localisation, surface) ou des points d'intérêts

⇒ **Indicateurs utiles ou les plus utilisés**

Taille de la servitude environnementale

⇒ **Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)**

- Etude, préparation de projets d'aménagement,

Cette rubrique renseigne sur l'occupation de l'espace à travers des bases de données géographiques et sur la connaissance du foncier à travers trois bases de données. Un champ à continuer à investiguer pour deux raisons :

- Le foncier est un élément déterminant dans la chaîne de fabrication des logements et des locaux d'activité,
- Les bases de données sont difficiles à obtenir ou tout du moins à traiter,

OCCUPATION DE L'ESPACE

- 1- Bases OCSOL du CRIGE,
- 2- Bases cadastrales MAJIC

FONCIER

- 3- Données sur le marché des terrains à bâtir (EPTB),
- 4- Registre parcellaire graphique (RGP)
- 5- DIA- marché foncier rural

Champ observé : Caractérisation de l'occupation du sol

Nom de la base de données : OCSOL-PACA

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	CRIGE-PACA
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Nouvelle version améliorée de la cartographie d'occupation du sol régionale OCSOL-PACA Données géographiques au format SIG (.shp) avec codification de l'occupation du sol en 3 niveaux emboîtés soit 45 postes. UMC : 5 000 m ² et échelle d'utilisation : 1/25 000 (contre 1/50 000 pour l'ancienne version).
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Donnée sous licence libre LO Téléchargement sur la plateforme du CRIGE-PACA http://www.crige-paca.org/geoportail/geocatalogue.html
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Début 2017 (millésimes disponibles : 2014 et 2006) La version améliorée de l'OCSOL-PACA 2006, de précision équivalente à celle de 2014, remplacera l'ancienne version qui avait été produite à partir d'images Landsat à 30 m de résolution. Les millésimes 1988 et 1999 continueront à être diffusés sans avoir été améliorés.
Echelles disponibles	Couverture régionale, échelle d'utilisation départementale (non pertinent à la commune)
Pour en savoir plus	http://www.crige-paca.org/

⇒ intérêts d'utilisation de la donnée

Cette donnée permet de qualifier l'occupation du sol d'un territoire à une date donnée et de suivre les grandes tendances d'évolution des espaces artificialisés, agricoles et naturels. Elle a été produite par détection de zones homogènes sur la base d'images SPOT 6 à 6 m de résolution (couplage entre traitements radiométriques et photo-interprétation).

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Communément appelée OCSOL-PACA, elle se distingue des MOS grande échelle (ou MOS GE) par son échelle de production (1/5 000 contre 1/3 000 pour le MOS GE) et d'utilisation (1/25 000 contre 1/10 000 pour le MOS GE), ces derniers étant plus précis sur les espaces artificialisés tant au niveau géométrique, qu'au niveau sémantique (nomenclature détaillée au niveau 4 avec plus de 60 postes). Les cartographies d'occupation du sol à moyenne échelle sont donc plutôt destinées à des exploitations régionales à départementales alors que les MOS à grande échelle permettent de travailler à l'échelle communale, voire certains à l'échelle de la parcelle cadastrale. Ces deux types de données sont donc complémentaires. Contrairement à la première version de l'OCSOL-PACA, cette version améliorée pourra permettre à des territoires non couverts par un MOS grande échelle de réaliser un suivi de la consommation d'espace à l'échelle d'un SCoT. A noter cependant que la moyenne échelle aura tendance à majorer les espaces artificialisés en continuité de l'existant et à minorer les espaces de bâti diffus relativement aux données à grande échelle du fait de leurs précisions respectives (notamment de leur unité minimale de collecte).

⇒ Zoom sur les variables

L'intérêt de cette donnée repose autant sur les variables disponibles (type d'occupation du sol, surface du polygone) que sur les potentialités de croisement avec d'autres données géographiques ou statistiques :

- Croisement des millésimes d'occupation du sol (2006 et 2014) pour le suivi des évolutions ;
- Croisement avec les données POS/PLU numérisées et généralisées ;
- Croisement avec des données statistiques (évolution de la population, de l'emploi, etc.) ;
- Croisement avec des données de marché type DIA (exemple : IPPENAF, Indice de Perte Potentielle des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Nombre d'hectares par type d'occupation du sol (tissu urbain discontinu, bâti diffus, terres arables, etc.). Nombre d'hectares artificialisés entre 2 dates. Indicateurs d'étalement urbain : nombre d'hectares artificialisés entre 2 dates relativement à l'évolution de la population.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Documents de planification et de programmation (SCoT, TVB, PLH, PLU)
- Analyse de gisements fonciers
- Observatoires / publications sur la consommation d'espace et l'étalement urbain

	Millésimes disponibles	Couverture	Référentiels images mobilisés	Méthode de production	Unité minimale de collecte	Echelle d'utilisation	Détail de la nomenclature
OCSOL-PACA ancienne version	1988, 1999	Région PACA	Images Landsat 7 à 30 m de résolution	Traitements automatiques d'images satellites	De 5 000 à 10 000 m ²	1/50 000 au 1/100 000	Niveau 3 : 45 postes
OCSOL-PACA nouvelle version	2006, 2014	Région PACA	Images SPOT 6 à 6 m de résolution	Couplage traitements automatiques et photo-interprétation	5 000 m ²	1/25 000	Niveau 3 : 45 postes
MOS grande échelle	Variable selon les territoires	Territoires de SCoT, EPCI et/ou Parcs Naturels Régionaux	Photos-aériennes (ou images PLEIADE de 0,5 m de résolution)	La photo-interprétation est privilégiée même si des traitements automatiques peuvent être réalisés	De 500 à 1 000 m ²	1/10 000	Niveau 4 à 5 : de 60 à 90 postes

Champ observé : Le foncier et le logement

Nom de la base de données : Cadastre, bases MAJIC

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	DGFIP / CRIGE-PACA
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	<p>La base MAJIC (Mise À Jour des Informations Cadastreales) apporte des informations sur les parcelles, les locaux et les propriétaires. Sa vocation est fiscale puisqu'elle permet le calcul des taxes d'habitation et foncière. Il existe 3 versions de la base (MAJIC III depuis 2009)</p> <p>Les données sont disponibles au format texte et sont découpées en 6 fichiers (propriétaires, propriétés bâties, non bâties, les lots, le Fantoir et la correspondance lots/locaux). Ces derniers, lors de l'intégration en base de données, sont explosés, selon un modèle conceptuel de données spécifique, en 16 tables distinctes interconnectées.</p>
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	<p>Les données sont accessibles par différents biais et différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fichiers source : Ayant-droits par validation Crige-Paca et déclaration CNIL • Fichiers fonciers Cerema anonymisés : Acte d'engagement DDT ou DREAL locale •
Dates de mise à disposition de la donnée	<p>La mise à jour est annuelle. Les données sont mises à disposition au mois de septembre.</p>
Echelles disponibles	<p>Couverture : Territoire de compétence de la collectivité Donnée disponible à l'échelle de la parcelle</p>
Pour en savoir plus	<p>http://www.crige-paca.org http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/fichiers-fonciers-r549.html</p>

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

La base MAJIC est une donnée fine fournissant des informations très variées à l'échelle du local. Si elle est produite au local, elle prend cependant forme géographiquement à l'échelon de la parcelle.

Son intérêt primal est la multitude des variables qu'elle renferme mais aussi la finesse de ses informations. Elle semble indispensable puisqu'elle est la seule base à fournir ce type de renseignements.

Son atout réside également dans sa corrélation avec une multitude d'autres bases (dvf, siren, taxe d'habitation, etc ...)

Elle est associée de pair avec la base EDIGEO (PCI vecteur) relative à la matérialisation géométrique des parcelles et du bâti au format SIG.

⇒ Zoom sur les variables

Les variables disponibles sont très nombreuses et variées :

- Surface déclarée de la parcelle et le nombre de locaux, nature d'occupation
- Information sur les locaux : nombre d'étage, âge du bâti, matériaux de construction, typologie, année de construction, présence ascenseur
- Partie déclarée : surface de plancher, nombre de pièces et compositions, nature de l'occupation (propriétaire occupant, locataire, ect..)
- Information sur les propriétaires : nature (privé, public), nom, lieu de résidence
- Information sur les divisions en lots et la nature de copropriété

⇒ Points de vigilance et limites d'utilisation

Toutes les variables ne sont pas utilisables et il est important d'avoir une connaissance fine de la base pour l'exploiter. La base ayant une vocation fiscale, les données sont issues des déclarations annuelles des occupants de locaux pouvant être fausses ou mal informatisées.

Les informations fiables sont relatives aux informations des parties déclarées. Les données sur les locaux sont, quant à elles, moins fiabilisées. Les informations des zones urbaines sont majoritairement plus fiables que les rurales. Les informations sur les propriétaires sont également à manier avec parcimonie au regard de leur sensibilité et de la législation.

L'utilisation de la base MAJIC nécessite idéalement une connaissance des bases de données et du langage SQL à moins de passer par l'achat d'un logiciel d'interrogation.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Les indicateurs les plus utiles sont :

- Typologie du local : permet de différencier les locaux d'habitation des commerciaux
- Nature d'occupation de la taxe d'habitation : Permet de qualifier l'utilisation du local
- Surface de planchers : permet de qualifier les cos et quantifier l'utilisation
- Propriétaire de la parcelle : privé ou public dans le cadre des politiques publiques
- Appartenance à une copropriété
- Nombre de locaux défini à la parcelle : permet une typologie de la parcelle

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

La base MAJIC est la base indispensable pour tous travaux liés à l'urbanisme.

Elle va alimenter les observatoires tels que ceux de l'habitat (densité des logements, qualification des bailleurs sociaux, copropriétés), du foncier ou du commerce, mais aussi les études sur la consommation d'espace, l'étalement ou le renouvellement urbain et la typomorphologie urbaine.

Champ observé : Le marché des terrains à bâtir destiné à la construction de maisons individuelles.

Nom de la base de données : Enquête sur le Prix des Terrains à Bâtir (EPTB).

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Produite par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Données agrégées transmises sous forme de tableaux excel (.xls) avec : <ul style="list-style-type: none"> en lignes : communes, EPCI, Départements (à façon) ; en colonnes : caractéristiques du bien (nombre, surfaces, prix, etc.).
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	<ul style="list-style-type: none"> Pour la donnée infrarégionale, demande pouvant être adressée : <ul style="list-style-type: none"> au SOeS (payante) ; à la DREAL (gratuite). <p>Le requérant doit adresser sa demande en fournissant un tableau excel pré-rempli, comportant l'ensemble des champs qu'il souhaite obtenir, ainsi que les codes INSEE correspondants aux échelles de territoires demandées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour la donnée nationale et régionale : beyond (site du SOeS).
Dates de mise à disposition de la donnée	Données disponibles depuis 2006 (interruption de l'enquête entre 1997 et 2005). Une mise à jour annuelle (en octobre, la dernière intègre les données 2015).
Echelles disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Données disponibles gratuitement aux échelles nationale et régionale (téléchargement au format Beyond sur le site du SOeS). Demandes spécifiques pour les échelles infrarégionales : département, aire urbaine, métropole, EPCI, communes.
Pour en savoir plus	<p>« L'enquête sur le prix des terrains à bâtir », Cédric Cailly, n°3, janvier-février 2015, p.19, <i>La revue foncière</i>.</p> <p>« Terrains à bâtir et maisons neuves en Vaucluse. Une hausse qui exclut les plus modestes ? », juin 2016, 20p, disponible sur : www.aurav.org.</p> <p>« Maisons individuelles : la hausse continue des prix des terrains », Yann Gérard et Lisa Yahy, n°11, mai-juin 2016, <i>La revue foncière</i>.</p> <p>http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/enquete-prix-terrains-batir-eptb.html</p>

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Une donnée facile d'utilisation.
- Elle permet d'analyser un des principaux segments de marché en PACA.
- Dans ce marché, ce sont les particuliers qui font construire leur maison (Contrat de Construction de Maison Individuelle : CCMI) sur un terrain qu'ils ont acquis ou qui leur a été légué.
- Seule source liant directement coût total, coût de construction et prix du terrain, permettant ainsi d'identifier facilement la charge foncière.
- La richesse des informations contenues : en plus des volumes, prix et surfaces des terrains, informations d'ordre socioéconomique sur les acquéreurs et sur les modalités et la qualité de la construction.
- Des comparaisons avec les échelles nationale et régionale aisées (via Beyond ou les publications du SOeS et de la DREAL).
- Un questionnaire qui peut évoluer (le SOeS est ouvert à des propositions).

⇒ Zoom sur les variables

Il existe de nombreuses variables :

- o volumes, prix, surfaces des terrains et des maisons ;
- o catégorie d'acheteurs (PCS et âge) ;
- o option d'achat ou non du terrain (concomitant à la construction de la maison) ;
- o niveau de finition (terminée, prêt à décorer, clos et couvert), mode chauffage (électricité, gaz, etc.), coordinateur de travaux (architecte, constructeur, particulier, etc.), label du niveau de performance énergétique ;
- o statut d'occupation de la résidence principal du particulier avant la construction de la maison (propriétaire, locataire HLM, locataire parc privé, logé gratuitement).

⇒ Points de vigilance et limites d'utilisation

- L'enquête est adressée aux particuliers, sous forme de questionnaire, par voie postale : il s'agit donc d'une information déclarative.
- C'est le dépôt du PC par le pétitionnaire qui déclenche l'envoi de l'enquête. La réponse des pétitionnaires n'est donc pas systématique et il n'est pas certains que, lorsqu'ils répondent, ceux-ci aient eu une bonne compréhension de toutes les questions.
- L'EPTB est adossée à Sitadel (catégorie de PC individuel « pur ») : les problèmes de fiabilité de cette source y sont donc reportés.
- La correspondance avec la catégorie de PC « individuel pur » implique que deux segments de marchés soient agrégés :
 - o les terrains à bâtir destinés à des maisons individuelles en diffus ;
 - o les terrains à bâtir produits en secteur aménagé.
- La donnée est agrégée et soumise au secret statistique (sauf convention recherche spécifique permettant de disposer des données brutes).

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Prix des terrains
- Surface des terrains
- Charge foncière (prix du terrain rapporté à la surface de plancher de la construction : €/m² de surface de plancher)
- Volumes de maisons achetées selon la catégorie socioprofessionnelle de l'acheteur
- Prix des maisons selon la catégorie socioprofessionnelle de l'acheteur
- Coût total (construction + terrain)
- Lien avec les revenus des ménages pour le calcul des capacités d'achat

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Documents de planification et de programmation (SCoT, PDH, PLH, PLU) ou dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie foncière.
- Observatoires/ publications sur les marchés fonciers et immobiliers.
- Entretiens avec les opérateurs fonciers (aménageurs/ lotisseurs).

Champ observé : parcellaire agricole, milieux agricoles, couverture/occupation du sol

Nom de la base de données : Registre Parcellaire Graphique (RPG)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Le RPG est administré et diffusé par l'Agence de Service et de Paiement (ASP)
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Le RPG est une couche d'information vectorielle (SIG) agricole déclarative . Instaurée par la Politique Agricole Commune (PAC), elle permet l'identification des parcelles agricoles. Elle se compose d'objets graphiques, îlots, couvrant le territoire français de métropole et d'outre-mer. Un îlot correspond à un ensemble contigu de parcelles culturales exploitées par un même agriculteur. Chacun de ces îlots est renseigné par les types de cultures pratiquées, ainsi que par les surfaces correspondantes. Les renseignements sur les îlots sont plus ou moins détaillés selon le niveau de nomenclature utilisé (niveaux de 1 à 4).
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	L'accès à la donnée se fait directement auprès de l'ASP. La donnée est payante (730€ TTC pour 5 années en 2013) et réservée aux usages relevant d'une mission de service public ou d'une activité non commerciale. La commande se fait sous forme d'une convention. En 2017, de nouvelles modalités d'acquisition seront mises en lignes sur le site de l'ASP.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	La donnée existe depuis 2002 conformément au règlement de l'Union européenne n°1593/2000. Elle est la seule base de données géographique de cette envergure à être mise à jour annuellement (disponible à l'automne). Pour un département métropolitain donné, il existe des données gratuites au travers d'une licence ETALAB (contours de 2012 des îlots « anonymisés » du RPG et leur occupation culturale représentée par le groupe de cultures majoritaire de l'îlot). Ces données brutes, sont encodées en fichiers au format Shapefile selon un modèle de données décrit dans un fichier associé . La géométrie des îlots est en Latitude/Longitude dans le système de projection Lambert 93. Le contenu attributaire fourni est la valeur du code du groupe de cultures majoritaire dans l'îlot.
Echelles disponibles	La localisation des îlots se fait à l'échelle du 1 : 5000 sur le fond photographique de la BD Ortho de l'IGN (Institut Géographique National).
Pour en savoir plus	Sur les modalités de mise à disposition : http://www.asp-public.fr/ses-savoir-faire/mise-disposition-du-registre-parcellaire-graphique-anonyme ; Sur la description complète des données (source INRA): https://www6.inra.fr/cahier.../12_CH2_CANTELAUBE_registre_parcellaire.pdf

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Le RPG est la seule donnée géo référencée homogène sur le territoire français et produite à une échelle fine. C'est une donnée d'une grande précision, qui permet de distinguer les prairies permanentes (fauchées et pâturées) et les prairies temporaires, qui font défaut à Corine Land Cover et à la majorité des produits de télédétection. De plus, le RPG peut être directement utilisé sous logiciel SIG.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Elle présente l'avantage d'être très renseignée en ce qui concerne les différentes cultures, mais souffre d'imprécision cartographique, car la déclaration peut se faire par îlot et donc avec différentes cultures par polygones.

Par ailleurs, les îlots agricoles contiennent parfois des surfaces non agricoles (petits bois, bâtiments...) et des trous (surfaces des exploitations non aidées ou qui ne déposent pas de dossier). Il s'agit d'une image pas toujours précise du foncier agricole, il convient donc de faire attention aux erreurs parfois grossières d'occupation du sol. Enfin, le dessin d'un îlot donné peut être modifié chaque année, même si il n'y a aucun changement sur le terrain.

⇒ Zoom sur les variables

Les données sont constituées des îlots et d'une partie des données déclaratives associées (prairie, vigne etc...). En vue de leur mise à disposition, les données sont organisées selon quatre niveaux d'anonymisation de l'information (cf. tab.1 (source INRA) faisant apparaître ces 4 premiers niveaux).

Tableau 1. Niveau d'anonymisation des données attributaires associées aux îlots RPG

Niveau 1	Données graphiques avec un identifiant numérique et non significatif (anonyme) par îlot
Niveau 2	Données du niveau 1 avec la commune de localisation de l'îlot, les cultures déclarées et leurs surfaces décrites en 28 groupes de cultures (occupation du sol)
Niveau 3	Données du niveau 2 avec pour chaque îlot, sa surface de référence, s'il y a un moins une parcelle irriguée ou non, et les caractéristiques de l'exploitation (anonymisées) : forme juridique, classe d'âge pour les exploitants individuels, surface déclarée, département de rattachement administratif
Niveau 4	Données du niveau 3 avec par exploitation un identifiant numérique et non significatif
Niveau 5	Données du niveau 4 avec nom ou raison sociale de l'exploitant
Niveau 6	Données du niveau 5 avec régime et montant des aides

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Les codes des groupes de cultures et couleurs associés sont disponibles sous format CSV du site internet du ministère (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-parcellaire-graphique-2012-contours-des-ilots-cultureaux-et-leur-groupe-de-cultures-majorita/>). Parmi les groupes de cultures les plus utilisés on retrouve : la prairie, les légumes-fleurs, la vigne, l'olivier, les pelouses, les grandes cultures et les vergers.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (observatoires, études etc.)

Dans le cadre de la réalisation d'un Mode d'Occupation du sol (MOS) : elle permet d'avoir accès à une information plus fiable de celle issue d'une interprétation sur un grand nombre de parcelles agricoles. Certains types de cultures peuvent être sources de doutes ou évoluer très rapidement. D'autres sont trop jeunes ou de trop petite taille pour être perçus sur ortho photo (vignes jeunes, horticulture et maraichage). Elle constitue une donnée déclarative géo référencée (donnée exogène) conforme à la date de prise de vue aérienne du MOS. L'utilisation de cette donnée se limitera à son contenu (sémantique) et non à sa géométrie.

Dans le cadre de la réalisation d'une Trame Verte et Bleue : le RPG permet d'aider à identifier les sous-trames de certains milieux agricoles (les prairies temporaires et permanentes notamment) à différentes échelles. Il permet de faire la distinction entre les vergers, les pelouses, les cultures (blé, lentilles, tournesol...). Au sein des milieux ouverts naturels : elle peut permettre d'identifier les pelouses calcicoles et les pelouses sèches grâce à la classe "Landes-estives".

Champ observé : Marché foncier rural

Nom de la base de données : Déclarations d'Intention d'Aliéner des SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Les bases désagrégées sont généralement fournies en format excel (.xls). Les transactions sont en lignes, les caractéristiques de la vente en colonnes.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Convention Safer (pour la donnée désagrégée). Données agrégées : le-prix-des-terres.fr, gratuit depuis 1997, payant avant.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	A la date de la convention Annuelle sur le site (+ publication au journal officiel)
Echelles disponibles	France, Région, Départements, Région forestière, Appellation, Petites Régions Agricoles, Géomarchés
Pour en savoir plus	www.le-prix-des-terres.fr

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Les DIA Safer permettent de connaître le marché foncier rural et de le segmenter en fonction de l'usage des terres : vigne, terres et prés, forêt ou résidentiel.

Des segmentations complémentaires peuvent être réalisées en fonction de l'acquéreur par exemple, selon la qualité de la donnée désagrégée et le taux de remplissage des champs.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Les Notaires ont l'obligation d'informer la Safer compétente lorsqu'ils réalisent une vente d'un bien agricole, afin que cette dernière puisse activer, le cas échéant, son droit de préemption. La notification ainsi adressée à la Safer s'appelle « Déclaration d'Intention d'Aliéner ».

Les DIA couvrent :

- les transactions à titre onéreux, à partir du 1^{er} m² dans les zonages non urbains des PLU ;
- les terrains dont l'usage est agricole dans les zonages U et Au des PLU, à partir d'un certain seuil de surface fixé par décret (2 500 m² en PACA) ;
- les parts sociales et actions de sociétés agricoles.

Une part des DIA concerne des résidences (habitation au sein d'une exploitation ou résidences situées en zone agricole notifiées par principe par les notaires) : c'est ce que les Safer appellent parfois le « marché des maisons à la campagne ». Ce marché spécifique peut donc être suivi via les DIA.

Les fichiers fournis par les Safer sont en général faciles à manipuler.

Lorsque les numéros de parcelles cadastrales sont renseignés, les DIA peuvent être géolocalisées.

La principale limite de la donnée est qu'il s'agit d'une intention de vendre. Une part des DIA ne sont donc pas suivies d'une vente effective. Certaines DIA peuvent donc être redondantes.

La qualité de la base peut varier en fonction de la Safer concernée. Certaines disposent de bases plus complètes que d'autres (en fonction des pratiques de remplissage).

Certaines Safer apportent un niveau d'analyse complémentaire, en valorisant dans leur production statistique la connaissance du terrain de leurs agents territoriaux. C'est ainsi qu'ont été créés les « géomarchés ». Un géomarché constitue une entité territoriale sur laquelle une logique et une unité du marché foncier agricole homogène est déterminée à dire d'expert.

Pour les Safer PACA, Rhône-Alpes-Auvergne, Occitanie, Grand-Est et Maine-Océan, ces zonages viennent se substituer aux zonages des petites régions agricoles.

Dans d'autres régions, les travaux sur la définition des géomarchés sont en cours. L'objectif, à terme, est de proposer une carte nationale des géomarchés.

⇒ Zoom sur les variables

Les variables : commune, prix et surfaces sont systématiquement renseignées et constituent les données de base.

D'autres variables complémentaires sont potentiellement disponibles en fonction des Safer/de la qualité de remplissage des DIA par les notaires : nature des acquéreurs/vendeurs (personne morale/physique ; catégories socio-professionnelles, formes sociétaires (SCI, GFA, etc.)) ; domicile ; âge ; adresse ; numéros de parcelles notamment.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Prix moyen en €/ha.

Volume de transactions.

Surfaces mutées.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

Observatoires fonciers, SCoT, PLU, Indice de Perte Potentielle d'Espace Naturel, Agricole ou Forestier (IPPENAF).

Cette rubrique comporte trois catégories de bases de données :

La première renseigne sur le niveau de formation et d'éducation de la population. Elle comporte deux bases de données issues du recensement de la population qui permettent de faire aisément des comparaisons entre les territoires.

La deuxième catégorie est ciblée sur le descriptif des effectifs relevant de l'enseignement du premier et second degré.

La troisième catégorie concerne l'enseignement supérieur et ne comporte qu'une base de données (SISE). La prochaine édition veillera à enrichir l'approche de l'enseignement supérieur en intégrant les données concernant la recherche.

NIVEAU DE FORMATION ET D'EDUCATION DE LA POPULATION

- 1- Scolarisation de la population, recensement de la population (INSEE)
- 2- Niveau de formation de la population, recensement de la population (INSEE)

ENSEIGNEMENT DU PREMIER ET SECOND DEGRE

- 3- Etablissements et effectifs de l'enseignement du premier degré,
- 4- Etablissements et effectifs de l'enseignement du second degré, les collèges
- 5- Etablissements et effectifs de l'enseignement du second degré, les lycées

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 6- Fichier de gestion SISE

Champ observé : scolarisation de la population

Nom de la base de données : Recensement de la population / INSEE
Population scolarisée selon âge, sexe et lieu étude d'étude (FOR1)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Fichier Excel Base nationale par commune avec Département et Région d'appartenance. Nom du Fichier : FOR1
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Gratuit via le site de l'INSEE → Rubrique statistiques Thème : conditions de vie → choisir « éducation-formation-compétences » Catégorie : choisir données → bases de données Fichier : Formation 2013, base tableaux détaillés
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Les données sont mises à jour annuellement au 1 ^{er} juillet La base propose les données pour l'année 2013. En juillet 2017, la base proposera les chiffres pour 2014 et 2009. Les données antérieures (2007, 1999) sont disponibles mais sur d'autres bases disponibles à la même rubrique.
Echelles disponibles	De la France à la Commune
Pour en savoir plus	Insee.fr

⇒ Ce qu'il faut savoir sur le recensement de la population

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

Exploitations principale et complémentaire

Le recensement de la population fait l'objet d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire.

L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour plus d'information, consulter la fiche conseil portant sur "les exploitations principale et complémentaire" sur le site de l'INSEE

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Ces bases de données sont proposées aux utilisateurs notamment pour faire des comparaisons entre communes. Elles permettent d'établir des taux de scolarisation selon les classes d'âge et le niveau de formation correspondant notamment en maternelle et à l'université. En effet, l'école étant obligatoire jusqu'à 16 ans, les taux de scolarisation sont proches de 100% pour les niveaux relevant de l'école élémentaire et le collège.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Comme pour toutes les données issues du recensement, il s'agit de données déclaratives et le nombre et l'âge des enfants déclarés est fonction de la bonne foi des personnes recensées.

La structure de la base de données est assez complexe à traiter car elle contient pas moins de 228 colonnes ! A titre d'illustration, l'exemple ci-dessous donne le nombre d'effectifs pour les garçons (Sexe =1, les filles sexe = 2) ; ayant deux ans (AGEFORD=002) et selon le lieu d'étude (ILETUR de 1 à 5). Puis, les 5 colonnes suivantes, le sexe reste inchangé (1=garçon) mais l'âge passe à 3ans (AGEFORD=003) et ainsi de suite...

Tableau : Structure de la base de données

Tableaux détaillés - Population de 2 ans ou plus par scolarisation, sexe, âge et lieu d'études						
Mise en ligne le 30/06/2016		Découpage géographique au 01/01/2015				
©Insee Sources : Insee, RP2013 exploitation principale						
Variables :	SEXE	1	1	1	1	1
	AGEFORD	002	002	002	002	002
	ILETUR	1	2	3	4	5
CODGEO	LIBGEO	SEXE1_AGEFORD00 2_ILETUR1	SEXE1_AGEFORD00 2_ILETUR2	SEXE1_AGEFORD00 2_ILETUR3	SEXE1_AGEFORD00 2_ILETUR4	SEXE1_AGEFORD00 2_ILETUR5
01001	L'Abergement-Clémenciat	1	0	0	0	0

⇒ Zoom sur les variables

La base de données (FOR1) décrit la population âgée de deux ans et plus, scolarisée selon âge, le sexe et le lieu d'étude. L'âge est détaillé par année jusqu'à 29 ans. Puis regroupé après 30 ans. Classiquement, ils sont regroupés ainsi :

age des personnes	Niveau de formation correspondant
Nombre de personnes de 2 à 5 ans	Ecole maternelle
Nombre de personnes de 6 à 10 ans	Ecole élémentaire
Nombre de personnes de 11 à 14 ans	Collège
Nombre de personnes de 15 à 17 ans	Lycée
Nombre de personnes de 18 à 24 ans	Université et grandes écoles
Nombre de personnes de 25 à 29 ans	
Nombre de personnes de 30 ans ou plus	Formation post université

La nomenclature pour le lieu d'étude distingue :

- Z : Non scolarisés
- 1 : Commune de résidence
- 2 : Autre commune du département de résidence
- 3 : Autre département de la région de résidence
- 4 : Autre région en France métropolitaine
- 5 : Autre (Dom, Com, étranger)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Part des scolarisés de 2 à 5 ans
- Part des non scolarisés sans diplôme parmi les 15 ans ou plus

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée :

Observatoire de la petite enfance, programmation des équipements scolaires.

Champ observé : Niveau de formation de la population

Nom de la base de données : Recensement de la population / INSEE
Population non scolarisée de plus de 15 ans, selon le sexe, l'âge et le diplôme le plus élevé

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Fichier Excel Base nationale par commune avec Département et Région d'appartenance. Nom du Fichier : FOR2
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Gratuit via le site de l'INSEE → Rubrique statistiques Thème : conditions de vie → choisir « éducation-formation-compétences » Catégorie : choisir données → bases de données Fichier : Formation 2013, base tableaux détaillés
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Les données sont mises à jour annuellement au 1 ^{er} juillet La base propose les données pour l'année 2013. En juillet 2017, la base proposera les chiffres pour 2014 et 2009. Les données antérieures (2007, 1999) sont disponibles mais sur d'autres bases disponibles à la même rubrique.
Echelles disponibles	De la France à la Commune
Pour en savoir plus	Insee.fr

⇒ Ce qu'il faut savoir sur le recensement de la population

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1^{er} janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

Exploitations principale et complémentaire

Le recensement de la population fait l'objet d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire.

L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour plus d'information, consulter la fiche conseil portant sur "les exploitations principale et complémentaire" sur le site de l'INSEE

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Ces bases de données sont proposées aux utilisateurs notamment pour faire des comparaisons entre communes. Elles permettent d'établir un niveau de formation de la population adulte (voir indicateurs ci-dessous) et de voir son évolution dans le temps.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Jusqu'en 2012, le niveau de diplômes était distribué en 7 catégories. Depuis 2013, ils ne sont disponibles qu'en quatre niveaux comme le mentionne le tableau ci-dessous.

Nombre de catégories en 2012	Jusqu'en 2012	Nombre de catégories en 2013	Depuis 2013
	Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus		
1	Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'aucun diplôme	1	regroupement de ces trois catégories en une seule
2	Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires du certificat d'études primaires		
3	Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires du BEPC, brevet des collèges		
4	Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'un CAP ou d'un BEP	2	inchangé
5	Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	3	inchangé
6	Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	4	regroupement de ces deux catégories en une seule
7	Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long		

Ce regroupement des catégories présentent deux inconvénients :

- Il oblige à faire plus de manipulations de traitement pour calculer les évolutions 2007-2012 car il faut sommer les catégories 1, 2 et 3 pour obtenir la nouvelle catégorie « 1 » de 2013 (le regroupement sans diplôme + CEP + BEPC...),
- Il ne permet plus de distinguer les titulaires de l'enseignement supérieur « court » et ceux de l'enseignement supérieur « long ».

⇒ Zoom sur les variables

La base de données décrit la population âgée de plus de 15 ans selon le sexe et le niveau de diplôme le plus élevé en quatre catégories :

A : Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB

B : Certificat d'aptitudes professionnelles, Brevet d'études professionnelles

C : Baccalauréat général, technologique ou professionnel

D : Diplôme d'études supérieures

Elle fournit les données par regroupement quinquennal (de 15 à 19 ans, 20 à 24 ans... jusqu'à 65 ans et plus). Elle contient 88 colonnes et elle est difficile à manier.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- L'indicateur le plus utilisé est celui qui établit le rapport entre la population la mieux formée (catégorie 4) et la moins bien formée (catégorie 1)
- L'indicateur synthétique de formation prend en compte les quatre niveaux et il est établi selon un barème différent selon qui l'établit. Celui qui est proposé ici attribue les notes suivantes selon le niveau de diplôme :

Méthode de calcul : on somme les notes obtenues et on divise cette note par le nombre total d'individus. Par exemple, dans une commune où tous les individus auraient un diplôme de l'enseignement supérieur, l'indice serait de 10. Cet indice permet de classer les communes selon le niveau global de formation et permet de voir rapidement son évolution sur un cycle de cinq ans.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée :

Observatoire des territoires.

Champ observé : Enseignement du premier degré

Nom de la base de données : Annuaire des établissements des premier et second degrés

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Inspection d'académie Aix-Marseille
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<p>ANNUAIRE PUBLIC – ANNUAIRE PRIVE (données attributaires) + Adresse et géolocalisation des établissements d'enseignement des premiers et seconds degrés (données géographiques)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tableau excel listant les établissements du premier degré de l'académie et renseignant sur le nombre d'élèves, le nombre de classe (données attributaires) le numéro de l'unité administrative immatriculée (uai) 2. Fichier au format CSV contenant les coordonnées en X et Y de l'établissement, le numéro de l'unité administrative immatriculée (uai), le type de l'établissement
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Par convention avec l'IA Aix-Marseille. A chaque rentrée scolaire, un courrier est adressé à l'Inspection d'académie pour nous fournir les données à jours. 2. Par téléchargement sur DATA.GOUV
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. A la demande, à chaque rentrée scolaire 2. Actualisation annuelle
Echelles disponibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inspection d'académie Aix-Marseille (le département 13) 2. France entière. Donnée localisée à l'adresse
Pour en savoir plus	<p>Pour les données géolocalisées, https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/adresse-et-geolocalisation-des-etablissements-denseignement-du-premier-et-second-degres/</p>

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée.

Cette donnée est utile pour connaître l'état de l'offre en enseignement du premier degré du secteur public et du secteur privé. Elle permet aussi de connaître pour chaque année le nombre d'enfants scolarisés.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La donnée alphanumérique fournie par l'IA Aix-Marseille est de très bonne qualité. C'est la donnée de référence, fournie par l'institution en charge de la thématique. Attention, les chiffres communiqués sont ceux de la rentrée au mois de Septembre. Ils ne tiennent pas compte des entrées / sorties en cours d'année. A Marseille ce flux est très important dans certains secteurs

⇒ Zoom sur les variables

- Appellation de l'école et Identifiant académique de l'école. Permet de rattacher l'établissement aux bases de données de l'éducation nationale
- Secteur de l'école : permet de distinguer les écoles du secteur public et les écoles du secteur privé. Trois valeurs possibles : PU (écoles publiques), Contrat ASS (écoles privées sous contrat avec l'éducation nationale), Hors contrat (écoles privées hors contrat avec l'éducation nationale)
- **Lots de données « Education Prioritaire »** : Inscription de l'établissement à un Réseau Ambition Réussite (RAR), Réseau de Réussite Scolaire (RRS), à une Zone d'éducation Prioritaire (ZEP), à un Réseau d'éducation prioritaire (REP), à un Réseau ECLAIR.
- **Données sur les effectifs :**
Nombre d'enfants scolarisés dans l'école par âge : 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans
Nombre total d'enfants de 2 à 5 ans scolarisés dans l'école
Nombre d'enfants scolarisés en CP dans l'école
Nombre d'enfants scolarisés en CE1 dans l'école
Nombre d'enfants scolarisés en CE2 dans l'école
Nombre d'enfants scolarisés en CM1 dans l'école
Nombre d'enfants scolarisés en CM2 dans l'école
Nombre total d'enfants scolarisés de CP à CM2 dans l'école
Nombre d'enfants scolarisés en CLIS (*) dans l'école
- **Données sur les classes :**
Nombre de classes maternelles
Nombre de classes élémentaires
Nombre de classes CLIS (*)

(*) Les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

L'indicateur le plus utile est le nombre d'élèves par classes.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (observatoires, études etc.)

Ces données sont valorisées au travers des études d'estimation des besoins de créations de classes pour anticiper les effets de sureffectifs.

Champ observé : Enseignement du premier degré – Les collèges

Nom de la base de données : ANNUAIRE PUBLIC – ANNUAIRE PRIVE (données attributaires) + Adresse et géolocalisation des collèges (données géographiques)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Inspection d'académie Aix-Marseille
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Tableau excel listant les collèges de l'académie et renseignant sur le nombre d'élèves, le nombre de classe (données attributaires) le numéro de l'unité administrative immatriculée (uai). Fichier au format CSV contenant les coordonnées en X et Y de l'établissement, le numéro de l'unité administrative immatriculée (uai), le type de l'établissement
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Par convention avec l'IA Aix-Marseille. A chaque rentrée scolaire, un courrier est adressé à l'Inspection d'académie pour nous fournir les données à jours. Par téléchargement sur DATA.GOUV
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	A la demande, à chaque rentrée scolaire Actualisation annuelle
Echelles disponibles	Inspection d'académie Aix-Marseille (le département 13 France entière. Donnée localisée à l'adresse
Pour en savoir plus	Pour les données géolocalisées, https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/adresse-et-geolocalisation-des-etablissements-denseignement-du-premier-et-second-degres/

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée.



Cette donnée est utile pour connaître l'état de l'offre en enseignement du second degré du secteur public et du secteur privé. Elle permet aussi de connaître pour chaque année le nombre d'enfants scolarisés.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La donnée alphanumérique fournie par l'IA Aix-Marseille est de très bonne qualité. C'est la donnée de référence, fournie par l'institution en charge de la thématique. Attention, les données attributaires fournies par l'IA Aix Marseille n'ont pas toujours la même structure. Un retraitement est nécessaire.

⇒ Zoom sur les variables

Appellation du collège

Identifiant académique du collège. Permet de rattacher l'établissement aux bases de données de l'éducation nationale

Lots de données « Education Prioritaire » :

Classement de l'établissement en REP ou REP+

Lot de données « Effectifs »

Capacité d'accueil (en nombre d'élèves)

Nombre d'enfants scolarisés en 6ème

Nombre d'enfants scolarisés en 5ème

Nombre d'enfants scolarisés en 4ème

Nombre d'enfants scolarisés en 3ème

Nombre d'enfants scolarisés en ULIS2

Nombre d'élèves (hors SEGPA)

Nombre d'enfants scolarisés en SEGPA3

Nombre de classe de 6ème

Nombre de classe de 5ème

Nombre de classe de 4ème

Nombre de classe de 3ème

Nombre de classe ULIS

Nombre total de classe

Secteur du collège : Trois valeurs possibles : PUBLIC (écoles publiques), PRIVE CONTRAT (collèges privés sous contrat avec l'éducation nationale), Hors contrat (collèges privés hors contrat avec l'éducation nationale)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

L'indicateur le plus utile est le taux d'occupation (capacité d'accueil/nombre d'élèves)

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

Ces données sont valorisées au travers des études de planification.

² Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes)

³ Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien

Champ observé : Enseignement du second degré – Les lycées

Nom de la base de données : ANNUAIRE PUBLIC – ANNUAIRE PRIVE (données attributaires) + Adresse et géolocalisation des lycées (données géographiques)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Inspection d'académie Aix-Marseille
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Tableau excel listant lycées de l'académie et renseignant sur le nombre d'élèves, le nombre de classe (données attributaires) le numéro de l'unité administrative immatriculée (uai). Fichier au format CSV contenant les coordonnées en X et Y de l'établissement, le numéro de l'unité administrative immatriculée (uai), le type de l'établissement
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Par convention avec l'IA Aix-Marseille. A chaque rentrée scolaire, un courrier est adressé à l'Inspection d'académie pour nous fournir les données à jours. Par téléchargement sur DATA.GOUV
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	A la demande, à chaque rentrée scolaire Actualisation annuelle
Echelles disponibles	Inspection d'académie Aix-Marseille (le département 13) France entière. Donnée localisée à l'adresse
Pour en savoir plus	Pour les données géolocalisées, https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/adresse-et-geolocalisation-des-etablissements-denseignement-du-premier-et-second-degres/

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée.

Cette donnée est utile pour connaître l'état de l'offre en enseignement du second degré du secteur public et du secteur privé. Elle permet aussi de connaître pour chaque année le nombre d'enfants scolarisés. La richesse de l'information sur l'enseignement post bac permet une connaissance sur une partie de l'offre en formation du département des Bouches du Rhône

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La donnée alphanumérique fournie par l'IA Aix-Marseille est de très bonne qualité. C'est la donnée de référence, fournie par l'institution en charge de la thématique. Attention, les données attributaires fournies par l'IA Aix Marseille n'ont pas toujours la même structure. Un retraitement est nécessaire.

Nous avons eu une rupture dans la fourniture de la donnée attributaire. Depuis un peu plus de 5 ans, l'Inspection d'Académie ne nous fournit plus les données. La description des variables se rapportent au dernier jeu de données que nous avons reçu (2010)

⇒ Zoom sur les variables

Appellation du lycée

Type de lycée. Huit types de lycées sont recensés

identifiant académique du collège. Permet de rattacher l'établissement aux bases de données de l'éducation nationale

Lot de données « Effectifs »

2ND : Nombre d'enfants scolarisés en 2nd Générale et technologique

1ER : Nombre d'enfants scolarisés en 1ère (générale ou technologique)

TER : Nombre d'enfants scolarisés en terminale (générale ou technologique)

2NDES PRO : Nombre d'enfants scolarisés en 2nd Professionnelle

1ER PRO : Nombre d'enfants scolarisés en 1ère Professionnelle

TER PRO : Nombre d'enfants scolarisés en Terminale Professionnelle

ULIS : Nombre d'enfants scolarisés en ULIS

BTS : Nombre d'enfants scolarisés en Brevet de Technicien Supérieur

CAP : Nombre d'enfants scolarisés en CAP

CPGE : Nombre d'enfants scolarisés en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

TOTAL : Nombre total d'élèves.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

Ces données sont valorisées au travers des études de planification.

Champ observé : Enseignement supérieur et recherche

Nom de la base de données : Fichier de gestion SISE (enseignement supérieur)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Ces données extraites du fichier global de gestion des fichiers SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant), sont fournies par le Rectorat Aix-Marseille, et collectées chaque année par la Direction de la prospective et du développement du ministère de l'Éducation nationale, auprès des établissements de l'enseignement supérieur.
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Données sous forme de tableaux Excel
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Convention mise en place avec le Rectorat Bénéficiaires : les agences d'urbanisme
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Périodicité annuelle, données délivrées en Juin pour la rentrée N-1 Données disponible 1999 à 2015
Echelles disponibles	Les données sont localisées à la commune du siège de l'établissement. Analyse possible à l'échelle nationale, académique et des pôles universitaires.
Pour en savoir plus	Les données sont diffusées au travers de tableaux et de cartes dans la publication « Atlas régional, les effectifs d'étudiants » : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid88385/atlas-regional-les-effectifs-d-etudiants-en-2013-2014-edition-2015.html#effectifs-etudiants-atlas La lettre de l'enseignement supérieur de l'Académie Aix-Marseille : http://www.aupa.fr/activites/enseignement-superieur-recherche/lettre-enseignement-superieur-academie-aix-marseille

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

L'exploitation des fichiers du SISE renseigne sur les effectifs, les caractéristiques des étudiants, leurs parcours ainsi que sur les diplômés.

La première catégorie de sources vise à dénombrer et caractériser les étudiants dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) est la principale source statistique. Mis en place en 1995 à l'intention des universités et des grands établissements, ce système concerne également aujourd'hui les instituts universitaires de formation des maîtres et les instituts catholiques. Son champ s'élargit toujours puisque les écoles normales supérieures, les écoles d'ingénieurs et de management sont en cours d'intégration. Les données recueillies par SISE sont extraites des logiciels de gestion des établissements concernés.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Seules les données concernant les effectifs universitaires (70% de l'enseignement supérieur sur l'Académie) sont harmonisées et détaillées sur le profil des étudiants (sexe, origine sociale, géographique...) et permettent des comparaisons au niveau académique.

Les données concernant les autres établissements de l'enseignement supérieur ne donnent que des résultats sur les effectifs, et non sur le profil (école d'arts, de commerces, d'ingénieurs, BTS, Classes Prépas...)

⇒ Zoom sur les variables

Effectifs et évolutions des étudiants dans l'Enseignement supérieur par filières et niveau d'études et pour les universités par sexe, par origine sociale, géographique.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Evolution annuelle des effectifs de l'enseignement supérieur ;
- Evolution des filières de l'enseignement supérieur ;
- Répartition des étudiants de l'enseignement supérieur par type de formation ;
- Part des étudiants étrangers dans les filières universitaires ;
- Evolution et variation du nombre d'étudiants étrangers inscrits à l'université ...

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

Documents d'Urbanisme (PLU, SCOT, ...) Observatoire des dynamiques territoriales...

Cette rubrique n'est pas communément utilisée dans le référencement des données. Elle est multithématique et les huit bases de données présentes sont très utilisées pour mesurer l'attractivité des territoires.

Les bases de données présentées sont classées en deux grands groupes.

Le premier regroupe les bases de données qui concernent le niveau d'équipement (BPE) et les équipements sportifs. A ce stade, il est incomplet et la prochaine édition intégrera d'autres bases de données non présentes dans ce document en raison de leur complexité (équipement culturels notamment)

Le second groupe est très hétéroclite. Il comprend des bases de données relevant du champ économique (l'immobilier d'entreprise, l'hébergement touristique), la grande accessibilité (gares et aéroports) et la couverture numérique.

EQUIPEMENTS

- 1- La base Permanente des Equipements (BPE)
- 2- Le recensement des équipements sportifs
- 3- Les données sur la pratique sportive encadrée : les licenciés

ECONOMIE, ACCESSIBILITE ET NUMERIQUE

- 4- L'immobilier d'entreprise,
- 5- La couverture numérique
- 6- L'hébergement touristique
- 7- Le transport aérien
- 8- Le trafic des gares
- 9- Les cinémas

Champ observé : Equipements

Nom de la base de données : base permanente des équipements (BPE)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)-Pôle de compétence Région Aquitaine)
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Données fournies au format XLS (Excel) ou fichier détail pour localisation en « X-Y » Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, les équipements publics ou privés. Projet d'ouverture à l'OPEN data à l'étude.
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Accès gratuit (site INSEE)
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Annuelle depuis 2007, année où la BPE remplace l'inventaire communal. Dernière année disponible : année 2016=données au 1 ^{er} 2015.
Echelles disponibles	Communales, IRIS Fichier détail : Géolocalisation possible en point « X-Y » avec précautions d'usage (voir plus loin)
Pour en savoir plus	Site INSEE.FR, menu « statistiques »

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Le champ de la BPE couvre 200 types d'équipements différents alimenté par cinq principales sources administratives (FINESS pour les établissements de santé, RAMSESE pour les établissements éducatifs, RPPS pour les professionnels de la santé, SIRENE pour le répertoire des établissements éducatifs, RPPS pour les équipements de santé) et 14 fichiers administratifs centralisés (gares, musées, hôtels, gendarmerie etc.).

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipements et des services rendus sur un territoire à la population. Elle permet de produire différentes données comme la présence ou l'absence d'un équipement et la densité d'un équipement.

Enfin, grâce à une typologie réalisée par l'INSEE, elle permet d'établir le niveau d'équipements d'un territoire selon trois gammes d'équipements (voir plus bas) et les comparer entre eux.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La BPE peut induire pour certains une ambiguïté car son appellation fait référence à la notion « d'équipements » qui peut prêter à confusion car elle intègre aussi des commerces et des services qui, en matière d'urbanisme, ne sont pas usuellement considérés comme des équipements.

Cette base connaît sans cesse des évolutions et elle n'est pas tout à fait consolidée en raison des changements de nomenclature et de catégorie. Récemment elle a intégré de nouveaux équipements (tribunaux, maisons de santé, aéroports, gares, théâtres, musées etc...)

Les comparaisons temporelles sont possibles à condition de se limiter à des évolutions quinquennales. Enfin, la géolocalisation « X-Y » des équipements est aujourd'hui incomplète et insatisfaisante et elle n'est pas – en l'état- opérationnelle pour être utilisée de manière fiable.

⇒ Zoom sur les variables

En rappel 200 types d'équipements dont :

- une vingtaine pour les commerces
- une vingtaine pour les services aux particuliers
- une vingtaine pour les équipements d'enseignements (de la maternelle à l'enseignement supérieur),
- une vingtaine pour les professions médicales et paramédicales
- une vingtaine pour les équipements sportifs

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Pour comparer le niveau d'équipements des territoires, il est intéressant d'utiliser la typologie réalisée par l'INSEE qui s'appuie sur trois gammes d'équipements et de service :

-[la gamme de proximité](#) (23 équipements) rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes, les boulangeries. Parmi les équipements retenus 12 relèvent des services aux particuliers, 4 des commerces, 2 de l'enseignement, 4 du secteur de santé et action sociale et une des transports.

-[la gamme supérieure](#) (36 équipements) regroupe les équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers. Elle présente une forte dominante (19 sur 36) d'équipement de la santé et de l'action sociale.

-[la gamme intermédiaire](#) (27 équipements) est celle qui couvre le mieux le commerce (10). Elle regroupe des services aux particuliers à fréquentation irrégulière (vétérinaires, soins de beauté...).

Champ observé : Equipements sportifs

Nom de la base de données : Recensements des Equipements Sportifs, espaces et sites de pratiques (RES)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<p>Le recensement porte sur tous les équipements sportifs ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux, pour y pratiquer une activité physique et sportive. Il comprend les principaux sites de sport de nature. Il fournit des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la géo-localisation des équipements sportifs, espaces et site de pratiques - le nombre d'équipements classés par type et par activité(s) physique(s) et sportive(s) pratiquée(s) ou praticable(s).
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Par téléchargement sur DATA.GOUV
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Actualisation annuelle
Echelles disponibles	France entière. Donnée géolocalisée
Pour en savoir plus	http://www.res.sports.gouv.fr/

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée.

Cette donnée est utile pour connaître l'état de l'offre en équipements sportifs et sites de nature. Son homogénéité au niveau national permet la comparaison par territoires. Sa densité de données utilisables (plus de 250 données) permet une connaissance fine de l'offre sportive

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Le RES a le défaut de ses qualités. Le mode de collecte par enquête ne garantit pas une exhaustivité de la connaissance. C'est une base qui reste très pertinente à petite échelle (Départements, Régions, Intercommunalité...) pour permettre des comparaisons, mais son utilisation à l'échelle locale mérite quand même une vérification. La prise en main de la base de données n'est pas évidente de prime abord.

⇒ Zoom sur les variables

La base de données complète est construite autour de trois fichiers : le fichier des installations, le fichier des équipements et le fichier des pratiques.

Le fichier des installations décrit les installations sportives, définies comme des lieux caractérisés par une adresse, où est (sont) implanté(s) un (ou plusieurs) équipement(s) sportif(s), avec ou sans enceinte limitative. Chaque installation est décrite par un jeu de 33 données centrées sur l'accessibilité, le gardiennage, la localisation et le nombre d'équipements.

Le fichier des équipements recense les équipements sportifs et les sites de pratique. Chaque équipement est rattaché à une installation. Le RES propose 160 types d'équipements sportifs et de site de pratique. Quatre sous-fiches permettent de décrire au mieux les grands types d'équipements suivants :

- La fiche équipements communs recense les équipements standards
- La fiche équipements d'athlétisme recense les équipements dédiés à la pratique de l'athlétisme.
- La fiche équipements natation recense les équipements dédiés à la pratique de la natation.
- La fiche équipements sports de nature recense les sites de pratiques de pleine nature.

Tous types d'équipements confondus, ce sont 133 variables qui permettent la description des équipements sportifs.

Le fichier des pratiques recense les activités physiques et sportives pratiquées ou praticables sur un équipement. Chaque pratique est rattachée à un équipement. Pour chaque activité physique et sportive, le recensement donne son niveau de pratique (7 niveaux, d'entretien à niveau international)

Champ observé : Licenciés sportifs

Nom de la base de données : Recensement des licenciés et clubs auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère en charge des Sports

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Ministère Sports et Jeunesse
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Données livrées en format CVS Un fichier CSV est un fichier tableur, contenant des données sur chaque ligne séparée par un caractère de séparation (généralement une virgule, un point-virgule ou une tabulation). Il peut être lu avec un tableur tel que Microsoft Excel
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	Data.gouv.fr La plate-forme ouverte des données publiques
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Date la plus récente : 2014 Mise à jour annuelle Autres années disponibles : 2013, 2012, 2011.
Echelles disponibles	Commune ZUS (Zones Urbaines Sensibles)
Pour en savoir plus	Data.gouv.fr

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée.

Cette donnée permet d'avoir une connaissance de la pratique encadrée des sports individuels et collectifs. Rapprochée avec le Répertoire des équipements sportifs, elle permet de mettre en relation le niveau d'équipement d'un territoire et les politiques sportives qui y sont déployées.

Les données sont fournies à l'échelle des communes mais elles figurent aussi pour les ZUS (Zones Urbaines Sensibles), ce qui constitue un élément notable pour les politiques de la Ville. Ces données sont aussi intéressantes lorsqu'elles sont mises en relation avec les données concernant la santé et plus particulièrement les pathologies liées au surpoids (le diabète de type 2 notamment).

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La qualité des informations dépende des fédérations sportives qui transmettent leurs données au Ministère. Aucun contrôle n'étant réalisé par le Ministère, il est difficile de vérifier les informations et il faut s'en remettre au sérieux supposé des responsables des dites fédérations sportives.

⇒ Zoom sur les variables

La base de données concerne 103 fédérations sportives couvrant tous les sports collectifs et individuels.

Pour chaque sport figure :

- Le nombre total de licenciés selon :
 - o Les tranches d'âge : 0 à 4 ans, 5 à 9 ans, 10 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans, 30 à 44 ans, 45 à 59 ans ; 60 à 74 ans, 75 ans et plus.
 - o Le sexe : hommes ou femmes.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Ratios de pratique de sports par âge par exemple :
 - o Taux de pratique de sports par âge : ratio pratiquants/population de la tranche d'âge concernée
 - Chez les enfants (5 à 14 ans)
 - Chez les adolescents (15 à 19 ans)
 - Chez les Séniors (60 à 75 ans)
- Taux de pratique des sports par les femmes
- Ratio de pratique du sport encadré par type d'équipement tel que définis par le répertoire des équipements, par exemple :
 - o Nombre de licenciés en Football → Nombre de terrains de football
 - o Nombre de licenciés en gymnastique → nombre de salles de gymnastique
 - o Nombre de licenciés en sports de combat → Nombre de salles spécialisées
 - o Etc.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc...*)

Observation de l'attractivité et des aménités.

Champ observé : Le marché de l'immobilier d'entreprises

Nom de la base de données : Bilans et notes de conjonctures des commercialisateurs

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	1/Rapports Annuels ou notes de conjonctures des commercialisateurs nationaux principaux : -Cushman & Wakefield (Marché d'immobilier d'entreprises bilan 2015 et perspectives 2016) -CBRE -BNP Real Estate -DBX conseil -Arthur Loyd 2/ observatoires : Observatoire Immobilier de Provence,
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Bilans et Notes de conjonctures : - demande placée par segment de marché offre (bureaux, locaux d'activités, logistique), - offre immédiate / en projets par type de segments et de marché (première main/deuxième main) - valeurs locatives par type de marché (bureaux, logistique, locaux d'activités) -répartition de la demande placée par secteurs géographiques et « pôles » majeurs -mode d'occupation (vente/location) - surfaces des transactions par pôles /secteurs géographiques - Permis délivrés/offres en chantier/ opérations majeures (emblématiques)
Accès à la donnée	Sur site internet des commercialisateurs (mais sur demande-membre restreint-« club immobilier d'entreprises») Gratuit
Dates de mise à disposition de la donnée	Variable selon les commercialisateurs : Bilan annuel, mise à jour trimestrielle ...
Echelles disponibles	Selon les commercialisateurs : -France entière - espaces régionaux : Aix Marseille Nice Toulon... -secteurs géographiques, « pôles » ou « sous-secteurs » -opérations (pour certaines données)
Pour en savoir plus	http://www.cushmanwakefield.fr/ http://www.cbre.fr/fr_fr https://www.realestate.bnpparibas.fr http://www.observatoire-oip.com http://www.dbxconseil.fr/ http://www.arthur-loyd.com/fr/

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Analyser les dynamiques du marché sur les différents segments
- Comparer les secteurs géographiques /types de marchés
- Localiser géographiquement les dynamiques de marchés et l'offre/demande

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Ne couvre pas toute la Région
- Ne concerne pas tous les marchés : les petites transactions échappent aux analyses (seuil de transactions), ainsi que les segments obsolètes (locaux anciens)
- Concerne surtout les pôles urbains majeurs
- Concerne essentiellement les bureaux, locaux d'activité et logistique

⇒ Zoom sur les variables

- Selon les commercialisateurs :
- demande exprimée en milliers de m² de bureaux
- demande placée en milliers de m² de bureaux
- valeurs locatives (prix en euros/m²/an)
- répartition demande entre neuf/seconde main
- évolution des transactions sur 10 ans par tailles de transactions (bureaux) : mois 300m²/ 300-500/500-100/plus de 1000m²
- répartition de la demande placée par secteurs géographiques et comparaison sur 2 ans
- répartition de la demande placée par preneurs (bureaux)
- volumes d'investissements par types d'actifs (bureaux /commerces /locaux /entrepôts)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Prix (valeurs locatives)
- Volumes de transactions (demande placée)
- Disponibilités (offre immédiate)

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Positionnement et dynamiques des différents segments de marché (études)
- Pré-opérationnel
- Etudes urbaines, d'attractivité territoriale, de comparaisons (benchmark)

Champ observé : couverture numérique des territoires

Nom de la base de données : Observatoire du Numérique

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	France Très Haut Débit
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	-outil cartographique permettant de visualiser les débits et les réseaux filaires (ADSL; câble; fibre optique FttH) et les réseaux hertziens disponibles
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Données ouvertes Données disponibles sur le site
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Dernière mise à jour concerne l'état des déploiements de la fin du T2 2016. Mise à jour trimestrielle
Echelles disponibles	Département, commune, quartier
Pour en savoir plus	http://www.francethd.fr/l-observatoire/l-observatoire-france-tres-haut-debit.html

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Visualisation du niveau de couverture du territoire par type de débit
- Visualisation des territoires où la Fibre est déployée ou non encore déployée
- Comparaisons France entière
- Carte de la couverture des « zones blanches centres bourgs » (rural, montagne ...)

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Les débits donnés sont une valeur théorique maximale (source opérateur)
- Les données sur les engagements ont leurs limites

⇒ Zoom sur les variables

- Classes de débit cartographié par « quartiers » (de moins de 3Mbit/s à 100 Mbit/s) sur fond Google
- statistique à la commune ou au département du % de locaux et logements par classes de débits
- Fibre haut débit déployée d'initiative privée (par opérateurs)
- Déploiements engagés à 12-18 mois (public)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- couverture Fibre chez l'abonné par niveau de débit
- % de logements et locaux professionnels couverts par niveau de débit
- Quartiers ou communes non couverts

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Observatoire de l'attractivité des territoires
- Etudes sur l'implantation des entreprises et le niveau d'équipement haut débit des ZAE
- Etudes sur les disparités territoriales par l'accès au haut débit et à l'internet
- Etude sur la fracture du numérique, la transition numérique, les emplois de l'internet et du numérique, l'innovation

Champ observé : Tourisme

Nom de la base de données : Capacité d'hébergement touristique des communes

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Fichier en format XLS téléchargeable sur le site de l'INSEE
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Donnée gratuite, accès via le site de l'INSEE
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Dates disponibles sur le site : 2013, 2014, 2015 et 2016 A noter que la base « 2016 » correspond à la capacité touristique au 1 ^{er} janvier 2015. Mise à jour annuelle
Echelles disponibles	Commune
Pour en savoir plus	Site internet : Insee.fr

Ce fichier contient les principaux indicateurs sur les capacités des communes en hébergement touristique (hôtels, campings et autres hébergements collectifs). Il contient également la répartition des emplacements de campings selon qu'ils sont loués à l'année ou offerts à une clientèle de passage. Pour les hôtels et les campings, répartition selon le nombre d'étoiles (non classés jusqu'à 5 étoiles)

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

La base de données concerne tous les communes de la France métropolitaine identifiées par leur code et le libellé de la commune en clair. Dans la base « 2016 », elles sont classées par anciennes régions et nouvelles régions. Elle permet des analyses comparatives sur les divers types d'hébergement des communes en établissant des ratios pour 1000 habitants. Par exemple :

- Nombre de chambres d'hôtels pour 1000 habitants
- Nombre d'emplacements de camping
- Nombre de lits en résidence de tourisme etc.

Elle permet ainsi d'avoir un panorama complet des formes d'hébergement.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Seule base de données existante à la commune. Difficile donc de juger de sa qualité.

Point faible : pas de données sur la fréquentation des établissements à l'échelle communale.

Par convention, des données sur la fréquentation des hôtels sont publiées par l'INSEE sur les bassins touristiques déterminés par les Comités départementaux du Tourisme. Aujourd'hui en région PACA, elles ne sont disponibles que pour les départements des Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Les deux départements alpins ne conventionnent plus avec l'INSEE et les chiffres concernant la fréquentation sont uniquement accessibles via les comités départementaux du tourisme. On notera que plusieurs sociétés privées (Deloitte, In extenso, MKG, KPMG Axe Consultant) collectent mensuellement auprès des hôteliers la fréquentation et les prix moyens mensuels des hôtels. Ceci leur permet de déterminer le prix annuel moyen de chaque catégorie d'hôtels (appelé « RMC ») par territoire. A partir de ces données, ces sociétés déterminent un indicateur de saisonnalité qui permet de suivre l'évolution mensuelle du prix moyen des hôtels.

Ces données sont payantes.

⇒ Zoom sur les variables (*Liste exhaustive des variables*)

- Nombre d'hôtels en 2016 classés selon le nombre d'étoiles –(*)
- Nombre de chambres dans les hôtels en 2016 selon le nombre d'étoiles - France (hors Mayotte) ;
- Nombre de terrains de camping classés selon le nombre d'étoiles en 2016 -
- Nombre d'emplacements de camping selon le nombre d'étoiles en 2016 -
- Nombre de Villages vacances - Maisons familiales en 2016
- Nombre total d'unités d'hébergements dans les Villages vacances - Maisons familiales en 2016 -
- Nombre total de places lit dans les Villages vacances - Maisons familiales en 2016
- Nombre de résidences de tourisme - résidences hôtelières en 2016
- Nombre total d'unités d'hébergements dans les résidences de tourisme - résidences hôtelières en 2016
- Nombre total de places lit dans les résidences de tourisme - Résidences hôtelières en 2016
- Nombre d'auberges de jeunesse - Centres internationaux de séjour (CIS) et centres sportifs en 2016 –
- Nombre total d'unités d'hébergements dans les auberges de jeunesse 2016 - Centres internationaux de séjour (CIS) et centres sportifs en 2016;
- Nombre total de places lit dans les auberges de jeunesse - Centres internationaux de séjour (CIS) et centres sportifs en 2016

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

« **Taux de fonction touristique** : rapport entre le nombre de lits touristiques d'un territoire et le nombre d'habitants permanents de ce même territoire. Il indique la capacité d'un territoire à accroître sa population en période touristique. Les hébergements touristiques pris en compte sont les hôtels, campings et résidences secondaires. Une chambre d'hôtel compte pour 2 lits, un emplacement de camping pour 3 lits, une résidence secondaire pour 5 lits.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Observatoires du tourisme,
- Indicateur souvent retenu parmi les indicateurs d'attractivité des territoires.

Champ observé : Transport aérien

Nom de la base de données : Bulletin statistique du trafic aérien commercial + Données ENAC

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	1-Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer / Direction Générale de l'aviation civile, bureau de l'observation du marché 2- Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	1) Bulletin sous forme papier Indique, par aéroport, le nombre total des passagers dont le trafic international sans détailler les lignes. 2) Pour avoir le détail du nombre de passagers par ligne, une autre base de données existe, celle de de l'ENAC (Ecole Nationale de l'Aviation Civile). Elle est payante.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	1- Bulletins téléchargeables de la DGAC à partir du site internet de la DGAC, « bulletin statistique » du trafic aérien commercial. 2- Données de l'ENAC : Sur commande auprès de l'ENAC. Prix : moins de 1000 lignes pour environ 500 • ; moins de 5000 lignes pour environ 1600•. Une ligne = une donnée par aéroport.
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	1) DGAC : Dernière année disponible : 2015. Années téléchargeables : à partir de 2010 / Mise à jour annuelle 2) ENAC : Historique constituable sur les 30 dernières années. Dernière année disponible :2015
Pour en savoir plus	Données de l'ENAC : Contacter Mr Mehrdad FARZINPOUR, responsable des bases de données du transport aérien à l'ENAC. Tel : 01 58 09 35 31 Email : airtransportdata@enac.fr

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Cette donnée est utile pour apprécier le niveau de connectivité d'un territoire notamment pour les grandes villes et les métropoles. Nombre de villes s'investissent pour s'assurer la présence d'un aéroport (notamment avec le développement des compagnies low-cost) et sont attentives à l'évolution du trafic des passagers. L'utilisation des indicateurs de trafic aérien doit être couplée à d'autres indicateurs de connectivité comme le trafic ferré et maritime.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation (Données DGAC)

Aucune limite ni point de vigilance notable si ce n'est qu'il faut constituer la base à partir des bulletins « papier »

⇒ Zoom sur les variables (Données DGAC)

- 1- Flux des trafics
 - Liaisons radiales (Paris avec les autres villes) : données disponibles pour les aéroports ayant au moins 5000 passagers par an,
 - Liaisons transversales (liaisons entre les villes hors Paris) : : données disponibles pour les aéroports ayant au moins 5000 passagers par an,
- 2- Trafic des aéroports (au moins 1000 passagers par an)

Pour chaque aéroport, figurent les données suivantes :

- Nombre de mouvements commerciaux,
- Nombre total de passagers dans l'année écoulée avec détail pour :
 - o Le nombre de passagers internationaux,
 - o Le nombre de passagers en transit,
 - o Le nombre de passagers « départ »
- L'évolution du trafic (en%) par rapport à l'année précédente
- Le trafic fret

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Au-delà du chiffre net de passagers et de de l'évolution d'une année sur l'autre, pour apprécier l'attractivité d'un aéroport, il convient d'établir un ratio au regard du poids de population du territoire desservi. La difficulté est de trouver le territoire « pertinent » qui corresponde le mieux possible à l'aire de chalandise de l'aéroport. Usuellement le périmètre retenu est celui de l'aire urbaine définie de l'INSEE.

Ainsi le ratio de passagers est de 6 pour 1 habitant pour l'ensemble des 15 métropoles nationales. Nice Cote d'Azur présente le ratio le plus élevé (12) et Marseille-Provence présente un ratio légèrement inférieur à la moyenne (5).

Indicateurs les plus utilisés :

- Part des passagers étrangers
- Part des voyageurs « low cost »

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Analyses comparatives d'attractivité des territoires pour les grandes villes

Champ observé : transport ferroviaire

Nom de la base de données : trafic des gares

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	SNCF
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Nombre de passagers selon le type de gares (en trois classes) Fichier au format excel
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	Site internet de la SNCF OPENDATA_SNCF_fréquentation gare 2015
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Annuelle Attention pas d'historique, seule l'année en cours est disponible sur le site.
Echelles disponibles	Données concernant les gares desservies par la SNCF
Pour en savoir plus	Gares et connexions : www ; gares-sncf.com

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Cette donnée est utile pour apprécier le niveau de connectivité d'un territoire. La base de données comporte une catégorie « segmentation » qui permet de distinguer les gares d'intérêt national, régional ou local (voir détails dans « zoom sur les variables ». Cette classification permet d'avoir une approche fine de la desserte d'un territoire.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

La classification par « segmentation » ne permet pas de disposer de données spécifiques sur le trafic des TGV.

Pour des raisons de marché concurrentiel, la SNCF ne communique pas de données sur le fret.

⇒ Zoom sur les variables

Base de données nationale avec filtre par région.

Le fichier excel mentionne le nom de la gare et le code postal de la commune. Il indique le nombre de passagers selon le type de gares.

Catégorie A : gares de voyageurs **d'intérêt national**. Ces gares sont celles dont la fréquentation par des voyageurs des services nationaux et internationaux de voyageurs est au moins égale à 250 000 voyageurs par an ou dont ces mêmes voyageurs représentent 100% des voyageurs.

Catégorie B : gares de voyageurs **d'intérêt régional**. Le périmètre de gestion correspond, dans chaque région, à l'ensemble des gares n'appartenant pas à la catégorie a mais dont la fréquentation totale est au moins égale à 100 000 voyageurs par an.

Catégorie C : gares de voyageurs **d'intérêt local**. Leur périmètre de gestion correspond, dans chaque région, à l'ensemble des gares de cette catégorie. La redevance est fixée, par région, pour l'ensemble des gares de cette catégorie.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Ratio annuel de voyageurs par habitant (Nombre de passagers/Nombre habitants du territoire). Il permet de comparer le niveau de desserte d'un territoire par rapport à un autre.

La moyenne dans les métropoles régionales (Hors Paris) est de 15 passagers/an/habitant.

L'Euro métropole de Strasbourg est la métropole régionale présentant le plus fort ratio (24). Pour la métropole Aix-Marseille-Provence, le ratio est sensiblement en dessous de la moyenne (11).

Evolution annuelle du nombre de voyageurs selon le type de gare.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

- Analyses comparatives d'attractivité des territoires à coupler avec la desserte aérienne et maritime,
- Tableau de bord local pour les gares d'intérêt régional et local.

Exemple pour Aix-Marseille-Provence

Nombre de voyageurs en 2015 : 19 millions

Nombre de gares sur le territoire : 27 dont :

- Deux d'intérêt national : Marseille-Saint-Charles (11,4 millions) et Aix-TGV (3,4 millions)
- 12 gares d'intérêt régional pour un total de 4,1 millions de voyageurs,
- 13 gares d'intérêt local pour un total de 520 000 voyageurs

Champ observé : Cinémas

Nom de la base de données : Données sur le cinéma / CNC (Centre National du Cinéma)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Centre National du Cinéma
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Données sur l'offre et la fréquentation des cinémas Fichier tableau (Excel)
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Cnc.fr
Dates de mise à disposition de la donnée Dernières années disponibles Périodicité de mise à jour	Annuelle 2017
Echelles disponibles	Commune Par cinémas

⇒ Zoom sur les variables

La base de données fournit des données pour chaque cinéma sur l'offre et sur la fréquentation des cinémas

- **L'offre à l'échelle communale**

Nombre de cinémas par catégories notamment multiplex et cinémas art et essai

Nombre de salles

Nombre de fauteuils

- **La fréquentation : des données différentes selon la taille de la commune d'implantation des cinémas :**

- Communes de plus de 50 000 habitants : données détaillées
- Communes de moins de 50 000 habitants : tranche de fréquentation selon la classification suivantes :
 - Moins de 2 000 de spectateurs
 - De 2 000 à 5 000 de spectateurs
 - De 5 000 à 10 000 de spectateurs
 - De 10 000 à 20 000 de spectateurs
 - De 20 000 à 30 000 de spectateurs
 - De 30 000 à 40 000 de spectateurs
 - De 40 000 à 50 000 de spectateurs
 - De 50 000 à 75 000 de spectateurs
 - De 75 000 à 100 000 de spectateurs
 - De 100 000 à 150 000 de spectateurs
 - De 150 000 à 200 000 de spectateurs

- De 200 000 à 500 000 de spectateurs
- De 500 000 à 1 million de spectateurs
- De 1 million à 1,5 million de spectateurs
- > à 1,5 million de spectateurs

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Nombre de fauteuils pour 1 000 habitants (ou 10 000 habitants)
- Nombre d'entrées annuelles pour 1 000 habitants
- Indice de performance de fréquentation : nombre d'entrées par fauteuils
- Indice de diversité de programmation : Nombre de films programmés par salle
- Indice de nouveauté : part des films « inédits » / total film
- Part de marché des films « arts et essais »
- Part des films français
-

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc..*)

Au-delà des bases de données et de son exploitation à des fins d'observations, le site du CNC propose deux autres services particulièrement intéressants :

- Des synthèses thématiques : par exemple sur les établissements classés « art et essai »
- Une géolocalisation des cinémas par département (données 2015)
- Des statistiques par secteur : production, distribution, publics, courts métrages, international et sur d'autres médias : TV, vidéos,...
- Un baromètre des publics

La connaissance de la population est nécessaire pour bien comprendre les indicateurs relevant des autres thèmes présentés notamment ceux concernant l'habitat et l'éducation. Six bases de données sont ici présentées.

Les deux premières issues du recensement de la population fournissent l'essentiel des informations concernant l'évolution et la structure de la population.

Les trois suivantes sont plus centrées sur le niveau de richesse des ménages et la question de la précarité.

Enfin, la dernière – celle concernant les votes des citoyens aux élections- est une base peu utilisée et pourtant elle apporte des informations capitales sur la citoyenneté.

- 1- Données Population et ménages (INSEE)
- 2- Données sur l'état civil (INSEE)
- 3- Données FILOSOFI
- 4- Données de la CAF
- 5- Données sur les salaires
- 6- Citoyenneté : données de l'observatoire des votes

Champ observé : Population et ménages

Nom de la base de données : Recensement de la population / INSEE Démographie

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Fichier Excel Base nationale par commune avec Département et Région d'appartenance. Nom du Fichier : FOR2
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Gratuit via le site de l'INSEE → Rubrique statistiques Thème : démographie → choisir une des 5 rubriques proposées <ul style="list-style-type: none"> - Evolution et structure de la population - Naissances et fécondité - Décès et mortalité - Couples, familles, ménages, - Etrangers- immigrés Catégorie : choisir données → bases de données Fichier : Formation 2013, base tableaux détaillés
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Les données sont mises à jour annuellement au 1 ^{er} juillet La base propose les données pour l'année 2013. En juillet 2017, la base proposera les chiffres pour 2014 et 2009. Les données antérieures (2007, 1999) sont disponibles mais sur d'autres bases disponibles à la même rubrique.
Echelles disponibles	De la France à la Commune ⇒ Attention données sur les étrangers et les immigrés disponibles sous certaines conditions
Pour en savoir plus	Insee.fr https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=0

⇒ Ce qu'il faut savoir sur le recensement de la population

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Ces bases de données sont proposées aux utilisateurs notamment pour faire des comparaisons entre communes. Elles permettent des indicateurs de base de connaissance de la dynamique et structure de la population

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

A l'échelle communale, les données concernant les étrangers et les immigrés sont disponibles sous certaines conditions.

⇒ Zoom sur les variables

1- Evolution et structure de la population

- Evolution de la population sur longue période (depuis 1954)
- Population selon le sexe, l'âge, la catégorie Socioprofessionnelle (CSP)

2- Naissances et fécondité

- Taux de natalité
- Indicateur conjoncturel de fécondité
- Nombre et caractéristiques des enfants
- Age moyen des mères pour le premier accouchement

3- Mortalité, décès

- Taux de mortalité
- Causes de décès
- Espérance de vie

4- Ménages, familles, couples

- Taille des ménages
- Composition des familles
- Compositions des couples avec ou sans enfant

5- Etrangers, immigrés

- Echelle communale : données disponibles sous certaines conditions
- Echelles départementale et régionale : Nombre et caractéristiques de la population étrangère

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée :

Observatoire des territoires.

Champ observé : population et ménages

Nom de la base de données : Etat Civil

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Fichiers excel « naissances de 2004 à 2015 » avec un nombre de naissances par année et par commune de résidence de la mère - Fichiers excel « décès de 2004 à 2015 » avec un nombre de décès par année et par commune de résidence du défunt - Fichiers excel « Séries historiques en 2013 » avec un nombre de décès et de naissances par périodes intercensitaires et par commune. -
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Fichiers téléchargeables gratuitement sur le site de l'INSEE.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	<ul style="list-style-type: none"> - De 1962 à 2015 - Mise à jour annuelle
Echelles disponibles	Commune et supracommunal par agrégat.
Pour en savoir plus	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1170

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Permet d'observer les composantes de l'accroissement naturel d'une population (natalité, mortalité) ;
- Permet de calcul le solde naturel (différence entre naissances et décès) ;
- Permet, par soustraction, de calculer le solde migratoire apparent.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Dans la base « Série historiques », les naissances ou les décès pour la période intercensitaire allant de n à n+5 portent sur les événements survenus entre le 1/1/n et le 1/1/n+5. Ainsi, les décès pour la période 2008-2013 seront ceux survenus entre le 1/1/2008 et le 1/1/2013. Ce n'est pas l'ensemble de l'année 2013 qui est couvert ;
- Pour le calcul d'un taux de fécondité ou de mortalité, nécessité de ramener le nombre de naissances/de décès à la population moyenne sur la période, et à diviser par l'amplitude de la période en années ;
- Le calcul d'un taux de fécondité s'effectue en ramenant le nombre de naissances dans une zone géographique pour une période donnée à l'effectif moyen des femmes en âge fécond (c'est-à-dire de 15 à 49 ans révolus) pour cette même zone géographique et cette même période ;
- L'absence d'informations sur l'âge des mères ou des défunts rend impossible le calcul d'indicateurs qui ne seraient pas biaisés par la structure par âge de la population (indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance). Ces informations sont en revanche disponibles au niveau du département.
- Le dénombrement des mariages n'est disponible qu'à partir du niveau départemental.
- Des données plus détaillées sur les décès et les naissances existent au niveau départemental. Elles portent notamment sur l'âge au décès ou à la maternité, et peuvent donc permettre de calculer des quotients de mortalité ou des taux de fécondité par âge, utiles pour affiner les projections de population.

⇒ Zoom sur les variables

- Nombre de naissances ;
- Nombre de décès.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Solde naturel ;
- Taux de fécondité ;
- Solde migratoire.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Documents de planification et de programmation (SCoT, PDH, PLH, PLU, PLALHPD) ;
- Etudes globales sur la démographie ou sur les phénomènes démographiques ;
- Projections démographiques ou projections d'effectifs scolaires.

Champ observé : revenu et pauvreté

Nom de la base de données : Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	INSEE
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Fichiers excel « pauvreté et niveau de vie » avec les principaux indicateurs sur les niveaux de vie (distribution et structure) et sur la pauvreté - Fichiers excel « Structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie » avec indicateurs détaillés sur les revenus déclarés (avant redistribution), sur les revenus disponibles (après redistribution) et les niveaux de vie. - En têtes de ligne : zones géographiques - En tête de colonne : indicateurs (comptage du nombre de ménages fiscaux et du nombre de personnes, déciles de niveau de vie, taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques, composition du revenu disponible, part des ménages imposés, etc.) -
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Fichiers téléchargeables gratuitement sur le site de l'INSEE.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Premier millésime en 2012 - Mise à jour annuelle - Remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL). -
Echelles disponibles	France, région, département, zone d'emploi, arrondissement, EPCI, unité urbaine, aire urbaine, commune, iris, QPV
Pour en savoir plus	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1172

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Le dispositif permet l'observation des revenus des ménages dans une large majorité des échelons géographiques habituellement utilisés ;
- FiLoSoFi permet de disposer désormais de l'indicateur de référence dans l'étude de la pauvreté monétaire (le taux de pauvreté) à un niveau infradépartemental ;
- Les indicateurs portent sur revenu disponible (après redistribution) et non plus uniquement sur le revenu fiscal ;
- Les indicateurs de distribution du revenu couvrent l'ensemble de la population et certaines sous-populations définies notamment par l'âge du référent fiscal, la taille du ménage, le type de ménage et le statut d'occupation du logement ;
- Des indicateurs de structure du revenu selon différents postes (salaires et traitement, indemnités de chômage, pensions et retraites, etc.) sont également proposés.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Tous les revenus sont désormais ramenés à un nombre d'unité de consommation. Il n'y a plus d'indicateurs disponibles sur les revenus des ménages, ce qui constitue une difficulté importante quand on travaille sur le pouvoir d'achat des ménages. Il n'y a plus non plus d'informations sur le revenu des personnes ;
- Aucun indicateur n'est diffusé pour les zones de moins de 50 ménages et moins de 100 personnes et cinq indicateurs diffusés pour les zones ayant entre 50 et 999 ménages ou entre 100 et 1 999 personnes ;
- Les comparaisons avec les données issues du dispositif précédent (RFL) sont impossibles. Pour l'instant, il n'y a pas d'évolution dans le temps possible à mesurer, l'INSEE déconseillant par ailleurs les comparaisons entre deux années proches ;
- Le mode de calcul des déciles de revenus, et notamment de la médiane, disponible pour la quasi-totalité des zones géographiques, fait qu'ils sont impossibles à recalculer pour les territoires qui ne sont pas concernés par le découpage proposé par l'INSEE. Ainsi, il est par exemple impossible d'avoir des indicateurs de distribution du revenu pour un périmètre SCoT différent de celui d'un EPCI.

⇒ Zoom sur les variables

- Nombre de ménages fiscaux et de personnes ;
- Part des ménages fiscaux imposés ;
- Quartiles et déciles de niveau de vie et de revenu déclaré par unité de consommation, selon les caractéristiques sociodémographiques ;
- Rapports inter-quartiles et indice de Gini, selon les caractéristiques sociodémographiques ;
- Taux de pauvreté au seuil de 40, de 50 et 60 % du niveau de vie médian, selon les caractéristiques sociodémographiques ;
- Taux de bas-revenus déclarés au seuil de 40, de 50 et 60 % du revenu déclaré par unité de consommation médian, selon les caractéristiques sociodémographiques ;
- Niveau de vie médian de la population en situation de pauvreté, selon les caractéristiques sociodémographiques ;
- Revenu déclaré par unité de consommation médian de la population en situation de bas-revenus, selon les caractéristiques sociodémographiques ;
- Intensité de la pauvreté, selon les caractéristiques sociodémographiques ;
- Intensité des bas-revenus déclarés, selon les caractéristiques sociodémographiques ;

Champ observé : Précarité

Nom de la base de données : Bénéficiaires des prestations légales - source CAF

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Fichier au format Excel
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	Gratuit, via le site CAF rubrique études et statistiques ou via le site INSEE
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Disponible : bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF au 31/12/2013 Mise à jour : 25 juin 2014
Echelles disponibles	Communes ayant au moins 100 allocataires, départements, régions, France métropole et Dom
Pour en savoir plus	Site internet : http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/donnees-statistiques/prestations-legales-caf https://insee.fr/

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

Cette base de données permet de fournir des indicateurs sur les bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les IRIS des communes de plus de 10 000 habitants. Ils sont calculés pour chacun des QPV de France métropolitaine définis par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 et pour ceux de la Réunion définis par le décret n° 2014-1575 du 22 décembre 2014. Ils sont également calculés pour l'ensemble des IRIS des communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine et Réunion. De plus, à des fins de comparaison, les mêmes indicateurs sont fournis pour les communes appartenant à un EPCI comportant au moins un QPV ou une commune de plus de 10 000 habitants.

Les modalités de réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville sont définies, pour la métropole, dans le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Pour les départements d'outre-mer, Saint-Martin et la Polynésie française, elles sont détaillées dans le décret n° 2014-1575 du 22 décembre 2014. Ces périmètres viennent se substituer aux zones urbaines sensibles (ZUS) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à compter du 1er janvier 2015.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Les CAF versent aux personnes rattachées au régime général l'ensemble des prestations légales. Elles versent également un certain nombre de prestations pour des régimes spéciaux (SNCF, RATP).

En France métropolitaine, les CAF ne versent pas de prestations aux populations relevant du régime agricole, ce sont les Caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui gèrent l'ensemble des prestations de leurs ressortissants. Dans les Départements d'Outre-Mer (DOM) où la MSA n'est pas présente, ce sont les CAF qui versent les prestations à l'ensemble de la population y compris la population relevant du régime agricole.

Certaines données peuvent être manquantes : les décomptes portant sur des catégories d'allocataires conduisant à des effectifs de moins de 5 allocataires ne sont pas diffusables.

Pour des raisons de confidentialité des données individuelles, les variables ne peuvent être diffusées que sur des zones d'au moins 100 allocataires.

⇒ Zoom sur les variables

- Population allocataire : nombre d'allocataires et nombre de personnes couvertes ;
- Structure familiale des allocataires : allocataires isolés, familles monoparentales, couples avec ou sans enfant ;
- Les aides versées par la CAF : nombre d'allocataires percevant l'Allocation Logement, l'Allocation Personnalisée de Logement (Métropole), l'Allocation Adulte Handicapé, le Revenu de Solidarité Active (Métropole) et/ou le Revenu de Solidarité Active socle (Métropole) ;
- Allocataires à faibles revenus : nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales ; nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Evolution du nombre d'allocataires des prestations CAF ;
- Profil des allocataires (structure familiale : familles monoparentales, couple avec ou sans enfant, etc.) ;
- Part des bénéficiaires du RSA socle = allocataires du RSA socle / Population 18-64 de RP-INSEE ;
- Taux d'allocataires dépendants des prestations = ressources constituées à 100 % de prestations CAF.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

Etudes sur les caractéristiques sociodémographiques des habitants, et notamment sur l'analyse des phénomènes de précarité et de pauvreté (exemple : Portrait social du Pays d'AIX).

Champ observé : Salaire net horaire moyen (par commune)

Nom de la base de données : Base-cc-dads-2013

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Insee. Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	<p>Les données sont fournies au format excel à la commune et uniquement pour des communes/zones de plus de 2000 habitants. La base de données permet d'avoir des informations sur les salaires nets horaires moyens selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe et l'âge.</p> <p><u>Champ</u> : Les statistiques sont établies à partir des informations recueillies sur les entreprises du secteur privé et les entreprises publiques localisées en France.</p> <p>Les statistiques sur les catégories socioprofessionnelles portent sur le poste principal occupé par le salarié dans l'année.</p>
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	<p>Site internet de l'INSEE</p> <p>https://www.insee.fr/fr/statistiques/2021266</p>
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Données annuelles, mises à disposition en mai de chaque année pour l'année N-3
Echelles disponibles	Données à la commune ainsi qu'à l'échelle de zones supra communales (ARM, EPCI, ARR, DEP, REGION (anciennes et nouvelles), METROPLOE, AU2010, UU2010, ZE2010, France)
Pour en savoir plus	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1163#consulter

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Seule base de données permettant d'approcher les questions de salaires nets horaires moyens selon l'âge, la CSP et le sexe
- Regarder et comparer selon les territoires les salaires moyens des individus en fonction de leur CSP, commune de résidence
- Identifier des territoires en plus forte précarité, d'un point de vu de la rémunération de ses habitants mais à croiser avec d'autres données car le seul indicateur de salaire net horaire moyen ne permet pas de traiter globalement cette information.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Les données sont annuelles et permettront des évolutions mais à partir de 2013 uniquement, car des évolutions au sein de la données ont eues lieu entre le millésime 2012 et 2013 :
 - ✓ En 2013, le montant des cotisations patronales aux complémentaires santé obligatoires (CPCSO) a été intégré dans le calcul du salaire net.
 - ✓ Ce changement législatif, ainsi que l'intégration des bénéficiaires d'emplois aidés et des chefs d'entreprises salariés de leur entreprise rendent les comparaisons impossibles entre les bases 2012 et 2013.
- Les données correspondent aux salaires nets horaires moyens et ne prennent pas en compte les types d'emplois (CDI, CDD,...) ni les conditions d'emplois (partiel, temps complet...). Un fichier DADS contient ces informations mais est disponible uniquement à l'échelle des départements (échelle la plus fine).
- Des bases de données DADS complémentaires peuvent être acquises auprès de l'INSEE avec des indicateurs plus précis et détaillants davantage l'activité des salariés.

⇒ Zoom sur les variables

Le salaire net horaire moyen est décomposé selon plusieurs variables :

- le sexe : homme ou femme
- la catégorie socioprofessionnelle en 4 postes avec possibilité de croiser selon le sexe :
 - ✓ cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
 - ✓ professions intermédiaires
 - ✓ employés
 - ✓ ouvriers
- l'âge en 3 tranches avec possibilité de croiser les données selon le sexe :
 - ✓ moins de 26 ans
 - ✓ 26 à 50 ans
 - ✓ Plus de 50 ans

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Dans le cadre de tableaux de bord par exemple ou de portraits de territoires l'ensemble des variables sont communément utilisées, principalement en fonction des CSP et de l'âge.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Etat des lieux sur le portrait social d'un territoire
- Tableaux de bord, portraits de territoires
- Le DROS se sert de données DADS régionales afin de calculer un taux de pauvreté par région. La part de salariés percevant un salaire bas est calculé sur la base des revenus nets d'activité salariée perçus sur l'année et le seuil de bas salaire est fixé par convention à 60% du salaire annuel médian de l'ensemble de la population.

Champ observé : Citoyenneté

Nom de la base de données : Observatoire des votes : taux de participation aux élections

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Ministère de l'intérieur Observatoire des votes
Descriptif de la donnée <i>(format, description générale de la base.)</i>	Données par commune téléchargeables en format Excel (.xls)
Accès à la donnée <i>(comment obtenir les données et à quelles conditions ?)</i>	Data.gouv.fr La plate-forme ouverte des données publiques
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Selon les années. Cf « détail des variables » ci-après
Echelles disponibles	Commune
Pour en savoir plus	Data.gouv.fr

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

C'est une des rares sources disponibles au niveau national pour apprécier le niveau de citoyenneté des habitants et leur implication dans la société civile. Le critère principal est le niveau de participation aux principales élections à savoir ;

- Les Présidentielles, (2 tours)
- Les Législatives, (2 tours)
- Les régionales, (2 tours)
- Les Départementales (ex-Cantonales) (2 tours)
- Les Municipales (2 tours)
- Les Européennes. (un seul tour)

La base de données intègre les résultats des trois derniers référendums :

- 1992 sur le traité de Maastricht,
- 2000 sur la réduction du mandat du Président de la République de 7 à 5 ans ;
- 2005, sur le traité de constitution de l'Europe.

Au-delà des données concernant la participation, la base donne des indications intéressantes sur le nombre d'inscrits à mettre en relation avec l'évolution de la population.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

Données fiables sans limites d'utilisation.

⇒ Zoom sur les variables

La base contient les informations suivantes :

- Nombre d'inscrits,
- Nombre de votants,
- Nombre d'abstentions,
- Nombre de bulletins nuls ou blancs,
- Nombre de votes obtenus par chaque candidat
- % exprimés par rapport au nombre d'inscrits
- % exprimés par rapport au nombre de votants.
- % de votes obtenus par chaque candidat par rapport aux suffrages exprimés.

Les données sont disponibles pour les deux tours des élections à l'exception des Elections Européennes qui se déroulent sur un seul tour.

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Taux de participation par élection,
- Comparaison du taux de participation des élections « locales » (municipales et départementales) avec les élections non locales.
- Croisement du taux de participation avec les caractéristiques de la population : âge, niveau de diplôme, niveau de revenus, catégories socioprofessionnelles
- Indice composite de participation sur l'ensemble des six grandes élections (Présidentielles, législatives, municipales, départementales, régionales, européennes) concernant le taux de participation au 1^{er} tour (les élections européennes se déroulant sur un seul tour).
- Taux d'inscrits : nombre d'inscrits à l'élection la plus récente par rapport à la population de nationalité française âgée de plus de 18 ans. C'est un indicateur d'implication des citoyens à la vie de la commune.

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Observatoire des territoires.

La fiscalité locale constitue le « parent pauvre » en matière d'observation. Généralement, la plupart des observatoires des territoires traitent de la richesse des habitants mais pas de celle des territoires. Souvent parce méconnaissance des finances locales, parce qu'elles font l'objet de réformes régulières et par crainte de mauvaise interprétation des données. Pourtant, avoir une lecture de la richesse des territoires est une clé de lecture indispensable pour comprendre les dynamiques à l'œuvre.

Le rajout de cette nouvelle rubrique a été possible grâce à la consultation d'un des rares experts présents dans le réseau des agences d'urbanisme, Martin WOLF, de l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France). Ainsi, la totalité de cette rubrique a été rédigée à partir des éléments d'éclairage qu'il nous a apporté.

Comme la fiscalité est un sujet complexe et méconnu, en préambule figurent des éléments de cadrage indispensables pour bien appréhender les données. Celles-ci émanent très majoritairement de deux directions de l'Etat : la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

- 1- Données de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)
- 2- Données de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- 3- « **Recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (REI)**

LES FONDAMENTAUX DES FINANCES LOCALES

Les moyens financiers des collectivités

- Les dépenses des administrations publiques locales représentent plus de 250 Md€ en 2016, soit 20 % des dépenses des administrations publiques et 11 % du PIB.
- L'investissement du secteur public local (47 Md€ en 2017) représente 73 % des investissements publics (65 % en Europe).
- La décentralisation en actes à travers le doublement de la dépense publique locale en 30 ans.

Les collectivités confrontées à la baisse des dotations

La « face cachée » de l'acte III de la décentralisation

- Volonté de l'État de diminuer le déficit public et réduire la dette (96 % du PIB en 2016)

A noter : Le déficit a atteint en 2017 son niveau le plus bas depuis 2008 (68 Md€).

- Des dépenses locales considérées par les services de l'État comme le « point de fuite » des finances publiques.
- Les dotations de l'État aux collectivités ont diminué de 12,5 Md€ depuis 2012.

L'autonomie financière des collectivités

Art 72-2 de la Constitution

- les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités représentant une part déterminante de leurs ressources.
- Région 62,5 %, Départements 70,9 %, Bloc communal 68,6 %
- Les créations et transferts de compétences doivent être accompagnés de nouvelles ressources.
- La loi peut autoriser les collectivités à déterminer les assiettes et taux de fiscalité.

Loi organique du 29 juillet 2004

- définit les ressources fiscales et propres (dont des impôts partagés avec l'État)
- Le niveau de ces ressources fiscales et propres ne peut être inférieur à celui de 2003 (ratio d'autonomie financière du bloc local = 60,8 % pour les communes ; 58,6 % pour les départements ; 41,7 % pour les régions).
- Le respect du principe constitutionnel de libre administration dans les lois est contrôlé par le Conseil constitutionnel

Ceci s'articule avec une **obligation d'équilibre du budget local** (règle d'or)

L'emprunt ne peut couvrir que les dépenses d'investissement, qui ne représentent que 25 % des dépenses totales.

La fiscalité : la relation au contribuable

- Ménage
- Entreprise
- Un pouvoir de taux encadré : éviter les effets d'aubaine, équilibrer la pression fiscale entre chaque type de contribuable...

Les dotations de l'État

- Principalement la DGF, qui compense les transferts de compétences aux collectivités

La péréquation : la solidarité avec les collectivités les plus fragiles

- Verticale (DSU, DSR etc.)
 - Horizontale (FPIC, FSRIF etc.)
 - Compense les inégalités, mais ne parvient pas à les réduire
- Un désengagement de l'Etat ?

En 2016, les recettes fiscales des collectivités sont évaluées à 128,8 Md€, soit 61 % de leurs ressources financières

Les piliers de la fiscalité locale

Fiscalité directe locale : 82,2 Md€, en hausse régulière

- **Fiscalité des ménages** : 54,8 Md€, perçues aux trois quarts par le bloc communal
- Taxe d'habitation (TH) : 21,8 Md€
- Taxes foncières (3 taxes: bâti (non bâti, additionnelle au non bâti) (TFB, TFNB, TATFNB) : 33 Md€
- **Fiscalité de entreprises** : 26,5 Md€
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : répartition entre région (50 %), bloc communal (26,5 %) et départements (23,5 %) : 16,8 Md€. Pas de pouvoir de taux
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 7,4 Md€
- Taxes foncières
- Autres taxes : IFER (réseaux), TASCOT (surfaces commerciales) etc.

Fiscalité indirecte, transférée par l'État : 46,6 Md€, en hausse régulière

- TICPE (produits énergétiques) : 11,7 Md€
- DMTO (droits de mutation « frais de notaire ») : 12,5 Md€
- TSCA (assurances) : 6,9 Md€
- TEOM (ordures ménagères) : 6,7 Md€
- Cartes grises : 2,2 Md€

La fiscalité de l'urbanisme

Taxe d'aménagement

- Remplace la taxe locale d'équipement et plusieurs autres taxes et participations
- Toutes opérations soumises à autorisation d'urbanisme
- Calculée à partir d'une surface plancher spécifique (\neq SHON)
- Valeur forfaitaire selon type de construction
- Une part « bloc communal », une part départementale, une part pour la région Île-de-France
- Taux compris entre 1 % et 5 % pour le bloc communal. 2,5 % pour la part départementale
- Possibilité d'établir une fiscalité de zones et de majorer la taxe jusqu'à 20 %, sur justification
- Exonérations et abattements : logement social, services publics, petits commerces, réalisation des équipements par l'aménageur
- Peu efficace et manque de visibilité pour les collectivités : produit insuffisant pour financer les équipements, taux souvent contesté, décalage dans le temps (paiement en deux parts égales 12 et 24 mois après la délivrance du PC : arrive trop tard et la collectivité est obligée d'emprunter)

Versement pour sous-densité

- Dans les zones U et AU des PLU
- Seuil minimal de densité par secteur : lutte contre l'étalement urbain
- Un outil qui reste très théorique (ex : appliqué par une seule commune en Île-de-France).
- Peut constituer un frein à la construction

Redevance d'archéologie préventive

- Pour les travaux en sous-sol

Participations

- Voiries et réseaux, équipements exceptionnels, stationnement, PUP

Les 3 blocs des contributions de l'État

Les concours de l'État -> 49,7 Md€ en 2018. Après baisses (10,5 Md€ depuis 2011), gel d'ici 2022.

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 30,8 Md€

DGF communes = Dot. forfaitaire + Dotations de solidarité (urbaine, rurale, péréquation)

DGF EPCI = Dot. D'intercommunalité + Dot. de compensation + Dot. Groupements touristiques

DGF départements = Dot. Forfaitaire + Dot. Compensation + Dot. Fonct. Min + Dot. Péréquation urb.

DGF des régions (remplacée par une fraction de TVA en 2018) = Dot. Forfaitaire + Dot. Péréquation

Dotations de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCTRP), dotations de décentralisation, compensations d'exonération fiscale, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) etc.

La fiscalité transférée -> 36,4 Md€

- Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), droits de mutation à titre onéreux (DMTO), taxe sur les cartes grises, taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Les dégrèvements fiscaux -> 14,6 Md€

- les produits des amendes de police, les subventions ministérielles

+ Des fonds d'urgence exceptionnels

- Dotation de soutien à l'investissement local (800 M€), fonds d'urgence en faveur des départements en difficulté (100 M€)
- **Les contributions de l'État représentent 100 Md€, soit environ 40 % des ressources financières des collectivités.**

LES ENJEUX FINANCIERS DE LA REFORME TERRITORIALE

De la réforme de la taxe d'habitation...

La taxe d'habitation est perçue par le seul bloc communal depuis 2011

- Répartition entre les communes et les intercommunalités
- Attribution clarifiée avec la réforme de la taxe professionnelle (2010-2011) : transfert de la part départementale de la TH au bloc communal
- Produit de la TH des communes = 69 %. Intercommunalités I = 31 %

... à sa suppression

Du dégrèvement à la suppression

- Progressif : exonération pour 80 % des ménages en 2020, puis l'ensemble des contribuables. Aujourd'hui, environ 40 % en payent très peu, 15 % exonérés
- Réduction inégalités territoriales (surtout pour les ménages pauvres avec taux de TH élevé) financée par l'ensemble des contribuables français
- Suppression TH : manque à gagner (théorique) de 15,1 Md€ pour les communes et 6,6 Md€ pour les EPCI.
- Pouvoir de taux préservé en théorie (jusqu'à la suppression totale), mais seuls les territoires les plus aisés en bénéficieront réellement
- Compensation sous forme d'un dégrèvement, puis de l'attribution d'une part de la CSG ? CRDS ? Impôt sur le revenu (progressivité) ? Part TFB départementale (rationalisation) ?
- Dégrèvement aujourd'hui, rabotage demain ?

- Révision des valeurs locatives repoussée, pourtant indispensable

La taxe foncière

3 taxes foncières : 33 Md€

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- La taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)
- Les communes et EPCI perçoivent les trois (19 Md€). Les départements perçoivent la TFB (14 Md€).

→ Plus forte hausse parmi les taxes ménages

Des taux de TFB départementaux en hausse depuis 2011

- En 2011 pour compenser le transfert de la part de TH au bloc communal
- En 2016 face à la baisse des dotations et la hausse des dépenses sociales
- Le dernier pouvoir de taux des départements
- Vers un transfert au bloc communal en échange de l'attribution de taxes sociales (CSG, CRDS) ?

→ Des effets potentiels sur l'aménagement

La réforme de la taxe professionnelle

Les principes de la réforme

- Le remplacement d'une taxe (TP) par : CFE + CVAE + IFER + TASCOT + TAFNB + part départementale de TH
- Des mécanismes de compensation pour assurer la neutralité de la réforme : DCRTP + FNGIR.

Conséquences

Perte de dynamisme car les compensations sont figées, voire diminuent

Des pertes variables (accompagne transferts de compétence et réforme territoriale) :

- bloc communal : 7,5 Md€ - régions : 1,3 Md€

Forte diminution du pouvoir de taux (le seul levier est la CFE)

Complexité, contrairement à la simplification annoncée

DCRTP remise en cause (soumise à minoration) en 2017 pour régions et départements. Pour le bloc communal en 2018 (sauf pour les communes éligibles à la DSU)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Les régions premières bénéficiaires de la CVAE en 2017

- Produit dynamique (17 Md€), mais pas de pouvoir de taux
- Répartition depuis 2017 : 50 % pour les régions, 26,5 % pour le bloc communal, 23,5 % pour les départements
- Une nouvelle répartition qui accompagne le transfert de la compétence transports aux régions.

Les territoires denses et qui concentrent les sièges sociaux avantagés

- Assiette = chiffre d'affaires (> 500 000 €)

Clef de répartition géographique de la valeur ajoutée des sociétés : 2/3 d'effectifs et 1/3 de valeurs locatives foncières, en partie pondérée depuis

Nouvelle proposition de modification des clefs de répartition prévue pour la LF 2019

Vers une CVAE plus juste, mais qui désavantagerait les métropoles

- Valeur ajoutée calculée par groupe et plus par territoire
- Elle favoriserait les territoires qui concentrent les unités de production.
- Ex : un manque à gagner estimé à 350 millions € pour les collectivités de petite couronne parisienne
- Réforme retirée par le gouvernement du PLF 2018

La cotisation foncière des entreprises (CFE)

La CFE est perçue par le bloc communal

- Pouvoir de taux à l'échelle de la commune ou de l'EPCI, voire des deux (FPU)
- FPU : convergence des taux par EPCI (10 ans max)
- Fiscalité de zone possible (ZAE)
- Le pouvoir de taux permet de compenser en partie les disparités des valeurs locatives
- Des taux de CFE élevées dans les territoires qui disposent de peu de fiscalité ménage (habitants pauvres)

- Croissance moins soutenue que la CVAE (7,4 Md€)
- Révision des valeurs locatives des entreprises engagée
- CET (= CVAE + CFE) limitée à 3 % de la valeur ajoutée.

Certaines entreprises ont procédé à une forme d'optimisation fiscale, en concentrant leur valeur ajoutée là où la CFE était déjà élevée

La baisse des dotations, face cachée de l'acte III

DGF de la région PACA : - 30 % en 3 ans, mais une part limitée des recettes de fonctionnement (16 %)

- Remplacement par \approx 3% de la TVA en 2018 : croissance des ressources (TVA = +2,5%/an), moins de dépendance à l'État, mais pas de pouvoir de taux.

DGF des départements : En 2017, premiers contributeurs à la baisse de la DGF, malgré la hausse des dépenses sociales

DGF des EPCI : Critère d'attribution spécifique : le CIF

- Diminue moins si création ou fusion d'intercommunalités
- Baisse de la DCPS (dotation de compensation)

DGF des communes

- Diminution de 56 % en ÎdF depuis 2012
- Baisse plus dans les grandes agglomérations aisées

Dotations de compensation

- DCRTP intégrée aux variables soumises à minoration en 2017 pour les régions et départements, en 2018 pour le bloc communal (les communes éligibles à la DSU sont épargnées).
- Dans le même temps, **montée en puissance des dotations de péréquation** (DSU, DSR, etc.)

La montée en puissance des dotations de péréquation

La péréquation verticale

En 2018, + 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et + 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

Les dotations de péréquation augmentent, tandis que la part forfaitaire diminue fortement.

La péréquation horizontale compense plus qu'elle ne réduit les inégalités entre territoires

Des objectifs qui ne sont pas atteints

L'objectif à valeur constitutionnelle d'égalité entre les collectivités est loin d'être d'atteint.

Le montant des contributions plafonné à hauteur de 13,5 % des recettes fiscales

Exemple en Île-de-France : malgré le haut niveau de leurs ressources fiscales, les territoires du cœur d'agglomération figurent parmi ceux qui bénéficient le plus des dotations et des fonds de péréquation.

Le développement de métropoles pourrait encore accentuer ces inégalités entre collectivités, en gommant les disparités sous-jacentes.

A minima, les dispositifs de péréquation ont permis de contenir l'accroissement des inégalités.

Les dépenses des collectivités face à la baisse des dotations

Une diminution des dépenses d'investissement. L'investissement local en chute de 9 Md€ en France entre 2014 et 2016, un montant proche de celui de la baisse de la DGF au cours de la même période. Les dépenses de fonctionnement se maintiennent. Entre 2010 et 2014, les dépenses de personnel augmentent de 2,2 % par an, tandis qu'elles diminuent de 1 % en UE. Baisse des DF de 0,2 % en 2016 → amélioration de l'épargne brute.

Hausse de l'endettement. ≈ 9 % de l'endettement public

Des mesures de soutien de l'État à l'investissement local

Emprunt : 10 milliards € fléchés vers les collectivités d'ici 2022

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : principale aide de l'État en section d'investissement. En hausse de 88 M€ en 2018.

Les dotations d'équipement

Les subventions d'investissement, notamment les fonds structurels et d'investissements européens (FEDER etc.) Pactes État-métropole

Création par l'État d'un fonds d' 1 Md€ de soutien à l'investissement local en 2016, reconduit à hauteur de 800 M€ en 2018 et bénéficiant au bloc communal.

Une nouvelle forme de contrôle de l'État sur les finances locales

Définition d'un plafond d'endettement

- Exprimé en années, il détermine le temps nécessaire pour rembourser la dette. Le plafond de ce ratio variera entre 8 et 13 ans -> facultatif

Des incitations limitées

- Soutien à l'investissement (via DSIL)

Des interrogations

Contrôle annuel : pose problème car les dépenses d'investissement sont planifiées de façon pluriannuelle par les collectivités

Prise en compte du seul budget principal, alors que les budgets annexes représentent par exemple 41 % du budget général des EPCI

Situations très variées selon collectivités →

→ Clause de revoyure en 2019

Vers une refonte de la fiscalité locale

La mission Richard-Bur et le comité des finances locales à pied d'œuvre

Plusieurs pistes, notamment pour compenser la suppression de la TH :

- La plus « logique » :
- transfert de la part départementale de TFB au bloc communal (accompagnant le transfert de compétences dans le domaine de l'aménagement). Mais produit TFB < TH
- Attribution d'une part d'une imposition sociale (CSG ou CRDS) aux départements, afin de financer la part grandissante des dépenses sociales (RSA, APA) dans leurs budgets

- La plus « juste » :
- Remplacement de la TH par une quote-part de l'impôt sur le revenu (sur le modèle du transfert d'une part de TVA aux régions en 2018)
- Impôt progressif, mais nécessiterait de la péréquation ou une absence de territorialisation (= perte d'autonomie)

Vers une rationalisation de la fiscalité locale ?

- La fiscalité locale avec pouvoir de taux (CFE, TFB) progressivement fléchée vers le seul bloc communal ?
- Flexibilité financière de l'échelon le plus opérationnel
- Les régions perçoivent les ressources les plus dynamiques (TVA, CVAE), mais sans pouvoir de taux
- Rôle stratégique dans la définition à long terme des politiques publiques locales

LES DONNÉES DE FISCALITÉ LOCALE : sources et méthodes

L'utilisation des données de fiscalité locale dans les études territoriales

Objectifs :

- Quantifier les inégalités territoriales
- Compléter les données socio-économiques
- Localiser la production de richesse
- Observer la mise en œuvre des réformes territoriales et des transferts de compétences
- Évaluer les leviers à disposition des collectivités
- Comparer la pression fiscale et les dépenses engagées par les collectivités
- Déterminer l'ampleur de la redistribution

Méthodologie :

- Deux sources majeures : DGCL et DGFIP
- Ne jamais recourir aux documents de communication, peu fiables
- Connaître les normes comptables
- Prendre en compte les évolutions législatives (LF et LPFP etc.)

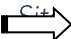
Limites

- Données disponibles en année n+1, voire n+2
- Open data parfois limitée
- Données infra communales très rares
- Pas de prise en compte des découpages par arrondissement
-

Champ observé : fiscalité locale

Nom de la base de données : »Base de données de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)
Descriptif de la donnée (<i>format, description générale de la base.</i>)	Indicateurs fondamentaux des finances locales Des critères spécifiques pour chaque catégorie des collectivités et pour les intercommunalités
Accès à la donnée (<i>comment obtenir les données et à quelles conditions ?</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres_repartition.php
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Base de données mise à jour au printemps de l'année N
Echelles disponibles	Commune Intercommunalités Départements Régions
 Pour en savoir plus internet ou documents de références	Pour les dotations de l'Etat <ul style="list-style-type: none"> • http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php Pour les données de péréquation horizontale http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Base de données utilisée par la DGCL pour calculer les dotations versées aux collectivités locales

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

Le potentiel fiscal :

L'indicateur clé de mesure de la richesse fiscale potentielle

- *Le potentiel fiscal d'une commune mesure ses ressources fiscales potentielles. Il est déterminé par application aux bases communales des quatre taxes directes locales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.*

- Potentiel fiscal = taux moyen d'imposition de la strate * bases des 4 taxes directes de la collectivité
- Fait abstraction des taux pratiqués par la collectivité : quelle serait ses ressources si elle appliquait une politique de taux « moyenne »

Le potentiel financier : les recettes potentielles, en y intégrant la principale dotation de l'État

- Potentiel financier = potentiel fiscal + dotation forfaitaire

Le potentiel financier : les recettes potentielles, en y intégrant la principale dotation de l'État

- Potentiel financier = potentiel fiscal + dotation forfaitaire

L'effort fiscal : le rapport entre le potentiel et le produit fiscal des ménages

- *Cet indicateur permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les ménages de la commune. Il est calculé en rapportant les produits des taxes des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) au potentiel fiscal de la commune calculé pour ces trois impositions.*
- Effort fiscal = produit fiscal taxes ménages / potentiel fiscal taxes ménages
- Il permet de mesurer la pression fiscale et de repérer les territoires où les contribuables sont confrontés à des taux de fiscalité élevés

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)

- Mesure le niveau d'intégration des intercommunalités
- $CIF = (\text{fiscalité perçue par l'EPCI} - \text{dépenses de transfert}) / \text{fiscalité perçue par le bloc communal}$
- Permet d'évaluer les compétences effectivement transférées à l'EPCI (de façon imparfaite, mais il demeure le meilleur indicateur disponible)
- En cas de CIF élevé, l'État considère que les communes jouent le jeu de l'intercommunalité et bonifie la DGF des EPCI
- Calculé à partir des comptes administratifs en année N-2

⇒ **Principaux domaines de valorisation de la donnée (observatoires, études etc.)**

- **Impôts locaux** : recettes directes, avec pouvoir de taux, pour évaluer l'autonomie de la collectivité
- **Charges de personnel** : distinguer les administrations de gestion et de mission
- **Achats et charges externes** : une source d'économie souvent sous-estimée
- **Charges financières** : notamment les intérêts de la dette
- **Emprunts** : pour l'année écoulée
- **Dépenses d'équipement** : distinguer les administrations de gestion et de mission
- **Capacité d'autofinancement** : $\text{produits} - \text{charges de fonctionnement} = \text{finance l'investissement}$
- **Dette** : obère les dépenses et la capacité d'investissement

Champ observé : fiscalité locale

Nom de la base de données : »Base de données de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	DGFIP
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	Données sur les impôts
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	<p>La direction générale des Finances publiques (DGFIP) met à disposition des usagers des informations statistiques en matière de fiscalité. Les traitements informatiques nécessaires à l'élaboration de ces statistiques ont été avalidés par la CNIL. Les données diffusées font l'objet des règles du secret statistique qui découlent notamment de l'obligation de secret professionnel visée à l'article L. 103 des procédures fiscales (LPF).</p> <p>https://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Uniquement les impôts locaux directs (avec pouvoir de taux) • Disponible en année N-2 • 3 données par taxe : base, taux et produit • Attention : données communales et intercommunales sont cumulatives (pour les bases, taux et produits) <p>https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilclloc-flow</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptes administratifs : budgets exécutés en année N-2 • Données <u>individuelles</u> (open data limitée) • Attention : nomenclature comptable spécifique (instaurée afin de pouvoir comparer les collectivités entre elles)
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	Base de données mise à jour au printemps de l'année N
Echelles disponibles	Commune Intercommunalités Départements Régions

⇒ Au sujet de la DGFIP

La direction générale des Finances publiques (DGFIP) représente à la fois un service public enraciné dans l'histoire de l'État et une administration nouvelle issue de la fusion en 2008 de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Ses missions permettent à la fois de contribuer à la solidité financière des institutions publiques et de favoriser un environnement de confiance dans la société, l'économie et les territoires.

Les services de la DGFIP sont présents sur l'ensemble du territoire, au plus près de ses usagers et de ses partenaires. Installés dans les centres des Finances publiques, ces services appartiennent à différentes catégories, qui reflètent la diversité des missions exercées par la DGFIP et de ses publics.

L'organigramme de la DGFIP présente la structure des différents services rattachés au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint.

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

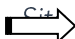
La DGFIP peut transmettre de précieuses données sur les logements vacants..

Avec la publication de l'arrêté du 16 avril 2014 (JO du 27 mai 2014) qui devrait permettre aux collectivités de mieux identifier les logements vacants sur leur territoire, ainsi que les résidences secondaires sous-occupées. La direction générale des finances publiques crée en effet un "traitement automatisé de transfert des données à caractère personnel" sur les logements vacants et les résidences secondaires. Cet outil communiquera aux communes, intercommunalités et départements qui en font la demande, et uniquement sur leur périmètre géographique, les données personnelles sur les logements vacants. Ces données concernent le propriétaire (nom, prénoms ou forme juridique et raison sociale) ; le local (nature, valeurs locatives, date de la dernière mutation de propriété...) et la vacance du local. Sur ce dernier point, le traitement automatisé de transfert des données fournira les éléments suivants : la première année de vacance du local, l'année de référence de taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) ou de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), mais aussi l'indicateur de taxation à la TLV ou à la THLV, ou encore l'indicateur signalant un local susceptible d'être soumis à la TLV ou à la THLV. Pour les résidences secondaires, seules les communes ont droit d'accès aux données de la DGFIP. Ces données concernent cette fois : le propriétaire du local (nom, prénoms du propriétaire ou forme juridique et raison sociale de la personne morale, adresse) ; l'occupant du local (nom, prénoms ou forme juridique et raison sociale de la personne morale, numéro séquentiel) ; le local lui-même (adresse, nature, numéro séquentiel, références cadastrales, valeurs locatives). La durée de conservation des informations est fixée à un an.

Champ observé : fiscalité locale

Nom de la base de données : « Recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (REI) en 2016 »

⇒ Fiche synthétique « Métadonnées »

Producteur / Fournisseur de la donnée	Direction générale des Finances publiques
Descriptif de la donnée (format, description générale de la base.)	<ul style="list-style-type: none"> - Format xlsx ; - 849 variables ; - En tête de ligne : communes.
Accès à la donnée (comment obtenir les données et à quelles conditions ?)	Fichiers téléchargeables gratuitement sur le site de la Direction générale des Finances publiques.
Dates de mise à disposition de la donnée <i>Dernières années disponibles</i> <i>Périodicité de mise à jour</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 2013, premier millésime disponible ; - 2016, millésime disponible le plus récent - Mise à jour en juin pour l'année n-1
Echelles disponibles	Commune et supracommunal par agrégats
 Pour en savoir plus internet ou documents de références	https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/stats/notice_expllicative_rei_2016.pdf

⇒ Intérêts d'utilisation de la donnée

- Détaille l'ensemble des données de fiscalité directe locale par taxe et par collectivité bénéficiaire;
- Contient les informations relatives aux principaux impôts locaux.

⇒ Qualités, points de vigilance et limites d'utilisation

- Nombre particulièrement important de variables, base de données difficile d'utilisation pour les non-spécialistes.

⇒ Zoom sur les variables

- Commune de résidence ;
- Informations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (base, taux, montant net, nombre d'articles, etc.) ;
- Informations sur la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (base, taux, montant net, nombre d'articles, etc.) ;
- Informations sur la taxe foncière sur la taxe d'habitation (base, taux, montant net, nombre d'articles, etc.) ;
- Informations sur la cotisation foncière des entreprises

- Informations sur la valeur ajoutée des entreprises
- la taxe spéciale d'équipement au profit de la région d'Île-de-France et d'établissements publics (TSE)
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (lfer)
- la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)
- la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)
- la taxe additionnelle spéciale annuelle instituée au profit de la région Île-de-France (Tasarif)

⇒ Indicateurs utiles ou les plus utilisés

- Evolution du nombre d'articles soumis à la taxe d'habitation.
- Les produits des différentes taxes sur un territoire et leurs évolutions
- Les produits de la taxe d'habitation rapportés au nombre de résidences principales et de résidences secondaires

⇒ Principaux domaines de valorisation de la donnée (*observatoires, études etc.*)

- Observatoire de la fiscalité
- Analyser les recettes des entreprises des ZAE liées à la CFE et CVAE afin de faire une analyse recettes/dépenses pour les collectivités concernées.

Le Partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

Copyright photo de couverture – Agam

